L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1619 - VENDREDI 05 MARS 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Notre dossier

Bien négocier le virage de la mise à l'herbe



Conditions climatiques, santé des animaux, nécessité de réduire les coûts de fourrage… La période de mise à l'herbe des animaux d'élevage est aussi attendue que délicate, parfois, à opérer. Le dossier que nous consacrons cette semaine à la thématique rappelle quelques conseils qui peuvent s'avérer précieux pour préserver la santé économique des exploitations. Il ouvre aussi des perspectives sur d'autres cultures fourragères, parfois plus adaptées aux évolutions du climat. Plus que jamais, dans le contexte qui est le nôtre, à la frontière météo incertaine de l'hiver et du printemps, bien maîtriser sa mise à l'herbe est important. *Pages 16 à 21.*

Encart : Catalogue DAFP (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture et Dijon Céréales

Jouer la complémentarité au service des agriculteurs



Nièvre

› Réglementation sur les cours d'eau

Le règne de l'arbitraire ?



Yonne

› Session de la Chambre d'agriculture

Plan de relance, Pac 2022, attaques de loup…







Sommaire

Côte d'Or

04 • Chambre d'agriculture : Des sujets qui fâchent
05 • Reproducteurs charolais : Adjugés, vendus
06 • Élevage de canards : Un agenda et des jabots bien remplis
07 • Chambre d'agriculture et Dijon Céréales : Jouer la complémentarité au service des agriculteurs

Nièvre

08 • Équipement : Le plan de relance, *booster* du projet de l'abattoir de Cosne ?
09 • Du fossé au cours d'eau, au règne de l'arbitraire ?

Yonne

10 • Chambre d'agriculture : Plan de relance, Pac 2022, attaques de loup … Ce qu'il fallait retenir de la session
11 • Vocations : Ose l'agriculture avec l'Anefa dans l'Yonne

Région et ailleurs

12 • Syndicalisme : Le ministre à l'écoute
13 • Viande bovine : Une marque italienne qui se remarque
14 • Technologie :Dijon Céréales connecte ses adhérents au marché à terme
15 • Soutien financier : Un fonds pour la diversification et la transition agricole

Dossier

16-21 • Spécial mise à l'herbe

Infos Services

22 • Économie et gestion
23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Sport

Une page se tourne en Formule 1…

Le vainqueur aspergé de Champagne, c'est fini ! Cette tradition de la course automobile va connaître une évolution inédite et le vin français va céder la place au Prosecco italien !

Nous ne sommes pas encore le 1er avril et ceci n'est donc pas une blague : à compter de la prochaine saison de Formule 1, ce n'est plus avec du champagne que le vainqueur de la course pourra s'arroser et fêter son triomphe mais avec du Prosecco italien. Ainsi en a décidé la Formula One Group (FOM), un ensemble d'entités chargées par la Fédération internationale de l'automobile (FIA) de la promotion, de la diffusion et du management des épreuves de Formule 1 dans le monde depuis 1987. Lors du premier grand prix de la saison qui aura lieu le 28 mars à Bahreïn, le vainqueur célébrera sa victoire avec une bouteille de Prosecco qui répond au vibrionnant nom de… Ferrari. *« Un partenariat de trois ans a été signé avec Ferrari Trento, nommé "vin pétillant officiel de la Formule 1" »*, a indiqué la FOM le 2 mars.

Un règne de plus de 70 ans

C'est donc la fin d'une époque pour les champagnes français qui étaient sur les podiums de la F1 depuis plus de 70 ans. En effet, c'est le 2 juillet 1950, lors du Grand Prix de France qui s'est couru à Reims, que les producteurs Paul Chandon Moët et Frédéric Chandon de Brailles ont donné une bouteille au vainqueur, un certain Juan-Manuel Fangio (1911-1995). *« C'est un point de départ parce que nous commençons tout juste cette extraordinaire aventure qui nous permettra d'apporter l'art de vivre italien aux célébrations de la Formule 1. Nous avons décidé de nous lancer dans ce projet même en cette période complexe que le monde traverse actuellement, car nous croyons fermement en l'avenir de Ferrari Trento »*, a indiqué Matteo Lunelli, P.-D.G. de Ferrari Trento, dans un communiqué. Signalons que le Giulio Ferrari Rosé s'est vu attribuer la note de 98/100 points en 2018 par le célèbre critique de vin américain Robert Parker.

Ce seront donc, à l'avenir, ces bouteilles italiennes que les trois premiers pilotes déboucheront sur chaque podium, pour la traditionnelle cérémonie, jusqu'à fin 2023 au moins.

BERTY ROBERT, AVEC ACTUAGRI

en bref

Visiteprésidentielle Marie-Guite Dufay en soutien de l'agriculture

La présidente de Région Bourgogne Franche-Comté a profité de la venue du Président de la République, le 23 février en Côte-d'Or, pour attirer son attention sur plusieurs points liés à l'agriculture. Elle est intervenue pour soutenir la profession agricole dans son ensemble : *« Plus de la moitié de la région est en surface agricole utile, ce qui positionne la Bourgogne Franche-Comté au deuxième rang des régions françaises. Il est évident que le soutien inconditionnel de l'État est sollicité. Il a été question de l'attachement de la Région à l'agriculture biologique et de la valorisation des circuits courts au sein de la restauration collective de nos lycées. J'ai pu fixer un rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, pour évoquer l'accompagnement nécessaire de son ministère en faveur des zones intermédiaires et pour le sensibiliser sur les enjeux de la future PAC pour notre territoire. Il faut garantir une activité agricole durable et résiliente afin d'assurer un revenu à l'ensemble des acteurs des filières. C'est d'ailleurs l'objectif de la marque juste et locale que nous souhaitons commercialiser prochainement aux côtés de la Chambre régionale d'agriculture ».*

Crédit Agricole Format inédit pour les assemblées de caisses locales

Les assemblées générales des caisses locales, rendez-vous des sociétaires de la Caisse régionale de Champagne - Bourgogne, évoluent en raison du contexte sanitaire : cette année, elles se déroulent de manière inédite en comité restreint, réservées aux membres du conseil d'administration de la caisse locale. Pour donner la parole aux 274 000 sociétaires, un dispositif de vote en ligne a été créé afin d'élire les représentants/administrateurs de chaque caisse locale. Les votes sont ouverts en ligne et en agence durant les 15 jours qui précèdent l'assemblée générale. Une convocation est envoyée aux sociétaires par mail ou par courrier pour les informer de la mise en place de ce nouveau dispositif. Le premier vote est ouvert depuis le 23 février pour le département de l'Aube. Ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser ce système de vote en ligne, peuvent déposer les pouvoirs en agence. La plateforme est intuitive, sécurisée et anonyme. Il est également possible d'y poser ses questions en amont. Les assemblées générales des caisses locales auront lieu du 11 au 23 mars. Quatre dates sont à retenir : dans l'Aube le 11 mars ; en Côte-d'Or le 17 mars ; en Haute-Marne le 19 mars ; dans l'Yonne le 23 mars. L'assemblée générale de la Caisse régionale, quant à elle, se déroulera le 26 mars en comité restreint également.

la météo présentée par Dijon Céréales

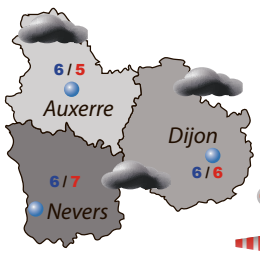
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

AGATE météo

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 5 Mars



Couvert
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant. Les vents seront modérés.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 3 à 6°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Olive
Soleil : 07h24 - 18h41
Lune : 01h29 - 10h36

Samedi 6 Mars



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 7 à 9°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Colette
Soleil : 07h22 - 18h43
Lune : 02h47 - 11h15

Dimanche 7 Mars



Perturbé
De nombreuses précipitations sont attendues au cours de cette journée.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 2 à 4°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Félicité
Soleil : 07h20 - 18h44
Lune : 03h59 - 12h05

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Mars au Mercredi 10 Mars

Un ciel nuageux à couvert s'annonce.

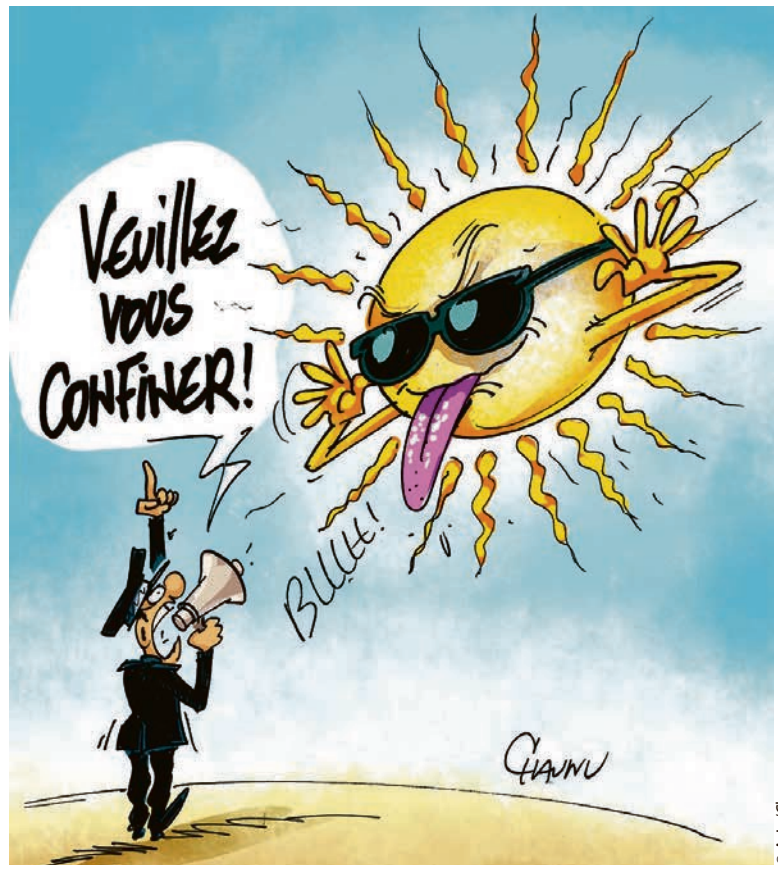
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 11 Mars au Dimanche 14 Mars

De nombreuses précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Production laitière

Coup de blues dans les élevages français

En France, en ce début d'année, la production et le prix du lait fléchissent alors que ceux des aliments croissent. Le bilan de la campagne laitière 2020 est mitigé. L'Allemagne est aussi à la traîne alors qu'au niveau européen, la collecte a progressé de 1,4 % par rapport à 2019.



Au cours de l'année passée, les 1 000 litres de lait ont été payés 373 € (-2,80 €/1 000 l qu'en 2019). Mais au cours du dernier trimestre 2020, les 1 000 litres valaient 385 € (- 5 €/2019) selon FranceAgriMer. Et selon une première estimation de la Commission européenne, les 1 000 litres de lait n'étaient plus payés que 372 € en moyenne en janvier dernier. Autrement dit, les éleveurs accusent une baisse des prix alors que les coûts de production du lait croissent. Car faute de fourrages suffisants, ils achètent plus d'aliments qu'ils paient plus cher. Leurs prix ont progressé de 1,1 % en décembre dernier par rapport au mois précédent, selon le service statistique du ministère de l'Agriculture, et de 5,4 % sur l'ensemble de l'année 2020. La baisse de la collecte de lait accroît le manque à gagner des producteurs. En un mois, elle a reflué en janvier dernier de 3 %, pour se situer au niveau de 2017. Or elle avait déjà diminué tout au long du quatrième trimestre de l'année 2020. Seule la Normandie et le Grand-Est ont achevé la campagne 2020 en produisant plus de lait que les trimestres précédents. *« En fait, les producteurs ont fortement réduit les effectifs de leur troupeau. Au 1er janvier, on dénombrait 3,57 millions de vaches laitières, soit près de 80 000 têtes en moins (-2,2 %) qu'en 2020 à la même époque »*, souligne l'Institut de l'élevage dans sa dernière note de conjoncture.

Incités à produire plus

En conséquence, la campagne laitière 2020 aura été une campagne sans éclats. 23,9 milliards de litres de lait ont été collectés l'an passé, soit 130 millions de litres de plus qu'en 2019. La maîtrise de la production au printemps dernier puis la sécheresse ont défavorablement impacté la collecte de lait.

Au sein de l'Union européenne à vingt-sept, les prix du lait en 2020 ont incité les éleveurs à en produire plus même si le rythme de croissance de la production a ralenti à la fin de l'année. En conséquence, 144,6 millions de tonnes de lait ont été livrées, soit 1,4 % de plus qu'en 2019. En Italie, en Irlande et en Pologne, la campagne laitière a été particulièrement dynamique l'an passé. Dans la péninsule italienne, 12,6 millions de tonnes de lait ont été collectées, soit 4,3 % de plus qu'en 2019. L'Irlande dépasse pour la première fois les 8 millions de tonnes de production annuelle (8,276 Mit soit +3,5 % par rapport à 2019). Et en Pologne, la production a crû de 2,2 %. Les nouvelles contraintes environnementales imposées aux éleveurs néerlandais ne les ont pas empêchés de retrouver le chemin de la croissance. La production de lait de 12,8 millions de tonnes est la plus élevée après les collectes records de 2016 et 2017. L'Allemagne fait en revanche défection. En 2020, la collecte annuelle est demeurée stable (+83 000 t, -0,01 % par rapport à 2019) mais elle baisse continûment depuis l'été dernier. Le mois dernier, la collecte était inférieure de 1,7 % à celle de l'année passée à la même époque, selon *Agrarmarkt Informations*.

ACTUAGRI

Nouveau tiercé des régions productrices de lait

En France, la stabilité de la production de lait masque des disparités interrégionales. La Bretagne (5,42 milliards de litres en 2020) reste la première région productrice mais la collecte de lait est en net repli depuis quelques mois. A contrario, le niveau record de sa production (3,85 milliards de litres) hisse la Normandie à la deuxième place des régions productrices de lait devant la région des Pays de Loire, reléguée à la troisième place (3,79 milliards de litres).

en bref

Grains Le transport fluvial affiche une baisse contenue en 2020

Si le trafic fluvial de marchandises a nettement reculé l'an dernier (-10,6 % en volume), affecté par la crise sanitaire, celui des grains un peu moins (-8 % sur un an) sur fond de mauvaises récoltes, a indiqué le 1er mars le gestionnaire public Voies navigables de France (VNF). *« Après avoir connu une croissance à deux chiffres en 2019, la filière céréalière enregistre en 2020 une baisse contenue de ses trafics, à -3,2 % en tonnes/kilomètres (2,2 Mrd de t/km) et -8 % en volume (13,2 Mt transportées), se maintient ainsi à un niveau supérieur à 2018 »*, d'après un communiqué. Cette filière, qui affichait une croissance de +12, 6 % en t/km au 1er semestre, a été touchée par la mauvaise récolte céréalière au 2nd semestre (-17,9 % en t/km sur cette période). VNF rappelle que seulement 29,1 Mt de blé (-26 %) ont été récoltées l'an dernier. D'autres filières utilisatrices du fluvial voient aussi leurs flux orientés à la baisse en 2020 du fait de la Covid-19, notamment la chimie-engrais qui affiche -11,5 % en volume (3,3 Mt transportées).

Brexit Belfast fait arrêter la construction de nouveaux postes de contrôle

Le ministre nord-irlandais de l'Agriculture a ordonné le 26 février l'arrêt de la construction de postes de contrôles post-Brexit en Irlande du Nord, sur fond de tensions dans cette province britannique sur l'application du protocole conclu entre Londres et l'UE pour régir leurs échanges commerciaux. *« J'ai donné l'ordre à mon ministère de stopper les travaux (...) aux ports »*, a indiqué à l'agence Press Association le ministre Gordon Lyons, dont le parti unioniste DUP souhaite la suppression de ce protocole négocié par Londres et Bruxelles dans le cadre de leur divorce, consommé le 1er janvier. Cette décision vise la construction de postes de contrôles permanents, dans des ports comme Belfast ou Larne, pour les marchandises en provenance de Grande-Bretagne, sans conséquence pour les contrôles en cours via les infrastructures existantes. Selon M. Lyons, elle est motivée par *« les difficultés pratiques »* causées par le protocole, qui prévoit le maintien de fait de l'Irlande du Nord dans l'union douanière et le marché unique européens pour les marchandises. Le ministre a dit craindre particulièrement le *« tas de problèmes »* qu'engendrera, d'après lui, la fin début avril d'une période de grâce de trois mois sur les contrôles accordée aux importateurs de produits agroalimentaires.

Suicide L'accent mis sur les sentinelles

La commission des Affaires économiques du Sénat a reçu 140 témoignages de familles et proches endeuillés par la mort d'un agriculteur, a indiqué le sénateur Henri Cabanel (RDSE, Hérault) le 26 février. Lancée début décembre jusqu'à mi-janvier, la consultation alimente un rapport *« en cours d'écriture »* visant à améliorer la détection des agriculteurs en détresse. Henri Cabanel, qui pilote le groupe de travail transpartisan sur le sujet avec Françoise Férat (Union centriste, Marne), a dit s'être intéressé *« aux initiatives locales sur tout le territoire »*. *« On va faire une liste la plus exhaustive possible des sentinelles qui pourraient inciter un agriculteur en difficulté à faire le pas pour demander de l'aide »*, a ajouté M. Cabanel, précisant qu'il faut *« former les sentinelles à l'approche d'agriculteurs en difficulté »*. Pour l'élu, il faut aussi *« les informer sur les dispositifs de soutien existant localement »* pour que les exploitants connaissent les options possibles. Le rapport devrait être discuté en commission des Affaires économiques *« vers le 8 ou le 9 mars »* pour être transmis au ministre de l'Agriculture *« à la fin du mois »*.

Enseignement Une nouvelle école d'agriculture gratuite

L'homme d'affaires Xavier Niel et l'ancienne conseillère agricole du président de la République Audrey Bourolleau projettent d'ouvrir une école d'agriculture gratuite, révèle Capital le 25 février. Selon le mensuel, le domaine de la Boissière (Yvelines) accueillera *« le plus grand campus agricole du monde »*, qui ambitionne de former *« 2 000 étudiants par an aux métiers agricoles et à la reprise d'exploitation »*. L'établissement sera semble-t-il opéré par une société créée pour l'occasion, S4H, au capital de 100 000 euros, détenue à 51 % par Audrey Bourolleau et à 49 % par NJJ Exclusive, la société personnelle de Xavier Niel. Les contours du site, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Paris sont encore méconnus. Mais Capital évoque des *« cultures certifiées bio »*, *« 27 vaches normandes »*, une laiterie *« qui produira lait et fromages »* et des *« centaines d'hectares de bois, friches et champs de céréales, en cours de conversion à l'agriculture biologique »*. Ce projet de Xavier Niel est *« le signal négatif de trop, envoyé par le pouvoir en place »*, réagit la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) dans un communiqué le 25 février. *« La France mise sur les intérêts financiers et les investissements privés pour relever le défi de la souveraineté alimentaire »*, estime la FNB.

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA



3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 02/07/21.
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 01/2021
Groupama
la vraie vie s'assure ici

Chambre d'agriculture

Des sujets qui fâchent

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture se sont réunis en visioconférence vendredi dernier. Les discussions sont allées bon train sur plusieurs dossiers de conjoncture. Extraits d'interventions.

Bovins viande

Flora Loiseau a été l'une des premières élues à intervenir. La jeune éleveuse n'accepte pas le taux de pertes retenu dans le dossier des calamités : *« En accord avec l'administration locale, nous avions expertisé un taux de 50 %. Nous venons d'apprendre que celui-ci est finalement abaissé à 37 %. C'est inadmissible, nous sommes très loin de la réalité du terrain. Entre 100 et 150 exploitations vont se retrouver sur la touche à cause de cet abaissement injustifié de taux, sans compter les nombreuses fermes mixtes qui n'arrivent toujours pas à entrer dans ce dispositif. L'État devrait mettre davantage les moyens pour aider les éleveurs devant un tel dérèglement climatique. Le Gouvernement vante pourtant l'utilité des prairies en tant que puits de carbone : il devrait réagir d'une autre manière. La situation est déjà très difficile en élevage, avec des cours des broutards toujours au plus bas. Nous avons des pertes moyennes de 7 000 euros pour les exploitations qui écoulent une cinquantaine de broutards. Pour ne rien arranger, les charges continuent d'augmenter… Le matériel agricole, lui, est de plus en plus intouchable. Comment donner envie aux jeunes de s'installer dans de telles conditions ? ».*

Lait et irrigation

Nicolas Michaud s'est tout d'abord exprimé sur la conjoncture laitière : *« Le seuil de rentabilité des exploitations se situe entre 340 et 350 euros les 1 000 litres de lait : au moins trois quarts des producteurs de ce département n'atteignent pas ce niveau, ils vendent donc leur production en dessous de leurs coûts de revient. La situation est d'autant plus inquiétante que le prix des aliments augmente de façon spectaculaire et brutale. D'un point de vue commercial, les veaux de lait ne se vendent pas du tout, nous avons parfois des factures à un euro, j'ai bien dit un euro ! C'est une conséquence directe de la crise sanitaire et de la fermeture de la restauration collective. Le seul point positif est à mettre à l'actif des vaches de réforme, dont les prix se maintiennent plutôt bien en ce moment ».*

L'agriculteur de Pagny-le-Château enchaîne sur la gestion de l'eau, en évoquant l'harmonisation régionale des arrêtés préfectoraux sur l'irrigation : *« ce dossier nous monopolise depuis le début de l'automne, nous demandons la possibilité d'obtenir des dérogations pour le soja et le maïs ensilage. Le soja est une culture essentielle pour notre région, une grande partie de nos transformateurs veulent du soja non OGM et nous pouvons encore leur en fournir. Le maïs, lui, reste le pilier de la ration de base de nos vaches laitières. Son ensilage est la matière la plus distribuée par les éleveurs. Le mot maïs dérange souvent l'administration, mais si nos têtes pensantes arrivent à trouver une plante peu gourmande en eau et qui arrive à se développer à 40 °C, nous sommes preneurs. Je le rappelle ici : nous ne sommes pas une grande région d'irrigation. Nous demandons seulement le maintien de nos productions. L'agronomie et le bon sens doivent l'emporter sur le réglementaire ».*

Environnement et grandes cultures

Véronique Laville a évoqué plusieurs dossiers environnementaux, dont la Directive nitrates : *« Près de 80 % du département risquent de se retrouver très prochainement en zone vulnérable, le Morvan pourrait être concerné… Plusieurs mesures du programme d'action nationale (PAN7) posent question. Une mesure concerne la mise en place d'un couvert avant l'implantation d'une céréale d'automne : aucun intérêt. Nos mois de juillet sont de plus en plus secs et de plus en plus chauds : si les graines arrivent à germer, elles risqueraient de sécher sur pied. Pour qu'un couvert ait un effet positif sur le risque de lessivage des nitrates, celui-ci doit être présent huit semaines : c'est impossible dans de telles conditions pédoclimatiques. Non, cette mesure n'est pas applicable dans notre département. C'est un non-sens agronomique. S'il nous est impossible de mettre en place les techniques de faux semis en interculture, nous risquons de retrouver de nombreuses levées d'adventices dans les céréales d'automne, ce qui entraînerait l'application d'herbicides à action racinaire : molécules que nous retrouvons en eau profonde comme en eau superficielle. Pour améliorer la qualité de l'eau, seul l'allongement des rotations reste une solution. Quand j'entends dire que l'irrigation est remise en cause sur certaines cultures, nous sommes encore dans un non-sens agronomique. Le soja comme le maïs ensilage sont des cultures peu demandeuses en intrants et elles ont toute leur place dans les assolements en Côte-d'Or ».*

Économie

Vincent Lavier est notamment revenu sur le plan de relance : *« Ce programme a suscité beaucoup d'intérêt au mois de janvier. L'appel à projet s'intéressant à l'agroéquipement et à la réduction d'intrants a été ouvert pendant trois semaines, 135 millions d'euros étaient disponibles. Le principe du premier arrivé premier servi va être appliqué, la requête de ceux qui se sont manifestés entre le 15 et le 20 janvier devrait être acceptée. Pour les autres, cela semble compliqué. L'engouement a encore été plus fort autour de l'appel à projet dédié aux protéines. Nous abordons là un sujet qui fâche : nous savions que cette partie était très mal encadrée. Cela n'a pas raté, le dispositif n'a été ouvert que 36 heures. Les 20 millions d'euros consacrés étaient clairement insuffisants à l'échelle de la France. Je pense que les deux tiers des dossiers ne seront malheureusement pas acceptés ».*

D'autres sujets ont été abordés au cours de cette visioconférence, à l'image des difficultés rencontrées dans les cultures de colza et de moutarde, la Pac, les attaques du loup ou encore les États généraux de l'alimentation, avec la récente venue du Président de la République en Côte-d'Or. **AG**

▸ Formations

08/03 (classe virtuelle) et 19/03 (lieu à définir) Prendre soin des animaux grâce aux bourgeons
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11/03 (démarrage temps à distance), 24/03 et 12/04 (en salle) Réaliser/optimiser son budget de trésorerie
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/03 Biosécurité Porcs
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

16/03 (Saint -Seine-l'Abbaye ou Is-sur-Tille) Améliorer les performances de reproduction (bovins lait)
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10
jfd@alyse.fr

22 et 23/04 (Chatillon sur Seine) Thé de compost et enrobage de semence avec Jean-Charles Devillier
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

25/03 et 06/04 (Chatillon sur Seine)
S'initier à la communication animale
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Sangliers

La saison n'est pas terminée

Cette année encore, le sanglier peut être chassé jusqu'au 31 mars. Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA, s'en félicite tout particulièrement : *« Un tel prolongement est mis en place depuis deux ans. Ce mois supplémentaire doit permettre aux sociétés de terminer leurs plans de chasse, si cela n'est pas encore fait. Il faut aussi en profiter pour tuer un maximum de sangliers, alors que les cultures de printemps commencent de se mettre en place dans le département. Les chasseurs ne doivent pas lever le pied comme cela a été constaté depuis le début d'année, dans plusieurs secteurs. Ce ne serait pas concevable au vu des importantes populations qu'il reste à réguler ».* Thierry Besançon invite les agriculteurs à entrer directement en contact avec les sociétés de chasse locales : *« si une culture sensible doit être semée d'ici peu dans une zone à risque, il est conseillé d'en avertir les chasseurs et de les inviter à continuer les battues. L'agriculteur en question peut également contacter la FDSEA, sa demande sera relayée au niveau départemental ».*



AG

En bref

Reconnaissance de calamité agricole pour le département

Le 18 février, le comité national de la gestion des risques en agriculture (CNGRA) a rendu son avis reconnaissant, pour la troisième année consécutive, l'état de calamité agricole sur le département. Il conclut à un taux de perte de 37 % sur les prairies dans l'Auxois, le Morvan et le Châtillonnais et 40 % pour le maïs. Au titre des calamités agricoles 2020 sur fourrages, plus de 2,5 millions d'euros seront donc versés à environ 500 élevages.
Par ailleurs, fin 2020, les agriculteurs de Côte-d'Or ont également pu bénéficier, suite aux conditions climatiques extrêmes, d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) représentant un montant global de l'ordre de 3,3 millions d'euros pour le département.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ PRÉFECTURE

Reproducteurs charolais

Adjugés, vendus

Vingt-quatre veaux de l'UCC ont trouvé preneur la semaine dernière à Créancey.

L'Union Charolais Croissance organisait sa dernière vente aux enchères de l'hiver le 24 février en Côte-d'Or. Ce rendez-vous a permis au programme de sélection de dépasser la barre des 200 transactions pour cette campagne : un très beau score, malgré les complications liées au coronavirus. Le pôle agricole de Créancey sonnait pourtant encore très creux, à l'image du rendez-vous du GIE Charolais Évaluation organisé deux semaines plus tôt. *« Nous sommes effectivement habitués à recevoir davantage de monde dans les gradins, c'est certain. Les éleveurs ont bien respecté les préconisations sanitaires en limitant le présentiel et les déplacements »*, indiquait Séverine Breton, directrice de l'Union Charolais Croissance. Pour s'adapter à ces conditions très particulières, des techniciens de l'UCC avaient été délégués par plusieurs éleveurs pour enchérir pour leurs soins. Cette édition offrait aussi la possibilité d'assister et d'acheter un reproducteur à distance, devant son écran d'ordinateur. Six personnes étaient ainsi connectées en live depuis la Manche, la Loire Atlantique, la Seine-et-Marne, l'Aisne et la Nièvre (deux éleveurs).

À l'issue de leur passage sur le ring, 22 des 31 taureaux présentés ont été vendus au prix moyen de 3 166 euros. Deux autres reproducteurs ont trouvé preneur dans la foulée, faisant monter le taux de vente à 77 % (24 ventes au final, pour une moyenne de 3 115 euros). L'enchère la plus élevée (4 250 euros) a été réalisée par Rêveur, un veau né à la SCEA des Chapuis à Cuzy (71) et acheté par le Gaec Jacob de Savigny-sur-Grosne (également en Saône-et-Loire). *« Nous avons plusieurs invendus qui peuvent satisfaire bon nombre d'éleveurs, tout le monde n'a pas été servi. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter »*, fait remarquer Séverine Breton. Tél. : 06 09 82 85 46 (Bruno Elmanowsky).

AG

On a testé pour vous

Une vente aux enchères à distance, ça vaut quoi ? Nous avons tenté l'expérience sur ordinateur. Un mail est tout d'abord envoyé aux organisateurs pour annoncer notre future participation. L'adresse du site sur lequel se connecter nous est envoyée en retour, avec des codes d'accès. Le jour J, la manipulation est très simple, on se laisse guider, quelques clics en quelques secondes suffisent pour arriver sur le live. L'écran est séparé en plusieurs compartiments, le premier indique l'enchère en cours, des voyants symbolisent le temps restant pour miser. Pour miser, justement, il suffit de cliquer sur un bouton dédié à cet effet. Les différents index de l'animal qui arrive sur le ring figurent dans un autre compartiment, il est possible de les faire apparaître en plein écran (mais bon, il est sans doute trop tard pour faire son choix à ce moment-là, les enchères ne durent pas longtemps.). Même chose pour l'image, un agrandissement est possible, et c'est bien plus sympa comme ça, en plus grand. Le son est de très bonne qualité, les commentaires sont en continu, on ne se sent pas seul. C'est un peu comme si on était sur place, à Créancey, grâce aux commentaires techniques de Bruno Elmanowsky de l'UCC et aux talents d'animateur de Martial Tardivon, de la Sicafome. Rien à dire, ce dispositif est bien fait et vraiment très simple.



Copie d'écran lors de l'enchère la plus haute du jour (4 250 euros).

Reproducteurs charolais

Jusqu'en Thaïlande

Les ventes à l'étranger se font de plus en plus nombreuses chez les éleveurs charolais. Plusieurs Côte-d'oriens sont concernés.

Les ventes en ligne et l'émergence du commerce via internet ouvrent de nouveaux marchés aux sélectionneurs, notamment charolais. Le phénomène n'est pas nouveau, mais tend à s'amplifier. Plusieurs veaux de la station de Créancey ont encore pris la direction de la République Tchèque le 12 février. Des reproducteurs originaires de Côte-d'Or ont également rejoint l'Écosse et la Hongrie lors de la dernière vente en ligne de Cercy-la-Tour, fin novembre. Ce rendez-vous donné sur internet était organisé par Simon Genetic, société créée en 2013 par Simon Perrot, un fils d'éleveur basé en Saône-et-Loire. Preuve que l'export se porte bien : un tiers des 7 000 reproducteurs vendus à ce jour par l'intermédiaire de ce jeune entrepreneur ont franchi les frontières de l'Hexagone.

La conquête de l'Est

Simon Perrot observe un intérêt grandissant de la part de certains pays de l'Est, comme la République Tchèque et la Hongrie, justement. Le Portugal, l'Espagne et l'Angleterre se distinguent aussi depuis plusieurs années. Des demandes venant de destinations beaucoup plus lointaines sont parfois observées, à l'image d'une commande de Thaïlande enregistrée il y a deux ans (commande initiée par KBS Genetic, société collaboratrice de Simon Genetic, spécialisée dans l'exportation de reproducteurs en race limousine). Un centre d'insémination avait alors importé huit reproducteurs charolais.

Décollage immédiat

Les transports se font principalement en camion, parfois en bateau et très exceptionnellement en avion. Oui, en avion, comme c'était le cas pour les huit bovins ayant filé en Asie. *« Un dispositif exceptionnel avait été mis en place, aux frais des acheteurs. Chaque bovin avait eu une case individuelle sur-mesure fabriquée exclusivement pour le voyage »*, informe Simon Perrot. Tous les moyens sont bons pour que l'animal arrive à bon port et ce, dans d'excellentes conditions : *« nos collaborateurs et nous-mêmes ne lésinons en aucun cas sur la qualité des transports, tout est mis en œuvre pour que tout se passe bien, dans le plus grand respect du bien-être animal. Nous travaillons avec des transporteurs toujours très sérieux »*.

AG


Les génisses du Gaec Baulot Yannick et Xavier, de Villars-et-Villenotte, à leur arrivée en Hongrie cet hiver.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Élevage de canards

Un agenda et des jabots bien remplis

Océane Sommant élève, gave, transforme et vend 2 000 mulards par an près d'Is-sur-Tille.





La jeune femme de 24 ans, dans son espace dédié à la vente.

S'installer en agriculture : oui, mais dans quelle production ? Océane Sommant s'est posé cette question comme bien d'autres jeunes de son âge : *« J'avais pensé, un temps, me lancer dans les vaches laitières comme mes parents. Je me suis toutefois ravisée devant les difficultés économiques récurrentes dans ce secteur. J'ai cherché un système un peu moins répandu dans le département, histoire de me démarquer et de ne pas entrer en concurrence avec quelqu'un d'autre. Ma volonté était aussi et surtout de travailler dans un circuit court, en transformant puis en vendant ma propre production, avec l'idée d'obtenir une valorisation »*. La jeune Côte-d'orienne a finalement opté pour un élevage de canards. Son choix s'est concrétisé en 2019 avec une installation à Frénois : *« il y avait déjà un élevage similaire dans ce village quelques années auparavant. Celui-ci marchait plutôt bien et je m'en suis inspirée. Je me suis associée avec mon oncle Vincent Drouot »*. Une somme avoisinant les 250 000 euros a été investie pour acquérir un terrain, construire une poussinière, un laboratoire de transformation ainsi qu'un espace de vente.

Coin-coin

Des lots de 300 canetons arrivent périodiquement à la Ferme du Faubourg, dès l'âge de deux ou trois jours. Les petits palmipèdes en provenance du Maine-et-Loire restent bien au chaud pendant près de trois semaines, avant de sortir progressivement à l'extérieur. *« Je ne prends que des mâles en vue de la fabrication de foie gras. Les canards se retrouvent 100 % du temps au pré entre la quatrième et la cinquième semaine. Pour l'alimentation, j'ai fait le choix d'acheter un aliment du commerce : avec les aléas climatiques que nous connaissons ici depuis plusieurs années, ce poste alimentaire aurait été trop difficile à gérer si l'aliment provenait de la ferme. Dans tous les cas, il aurait fallu ajouter sans cesse des minéraux avec les récoltes difficiles et très variables que nous avons… »*

Le gavage intervient vers l'âge de trois mois : *« cette opération va durer douze jours et demi, les canards sont gavés deux fois par jour au maïs grain préalablement cuit à l'eau chaude. L'idéal est d'attendre entre 10 et 12 heures entre les deux gavages »*. L'abattage intervient dans la foulée, au rythme d'une centaine de canards tous les 15 jours.

Que du bon !

Les 2 000 mulards élevés à l'année à Frénois sont tous transformés, en plein de bonnes choses : du magret (dont du magret fumé), des aiguillettes, des cuisses fraîches, du cœur et du gésier confits, des rillettes, du foie gras mi-cuit, de la mousse de foie au porto, du pâté au poivre vert, des cuisses confites ou encore des manchons de lentilles… L'espace de vente est ouvert chaque semaine du mardi au samedi. La Ferme du Faubourg se déplace sur différents marchés, notamment à Châtillon-sur-Seine le samedi ainsi qu'à Is-sur-Tille le dimanche (une fois par quinzaine pour ces deux rendez-vous). Les produits d'Océane Sommant sont également proposés au drive ferme de Dijon et par plusieurs points de distribution *locavores*.

Ça bosse !

Le quotidien d'Océane Sommant est très chargé depuis son installation. Éleveuse, gaveuse, bouchère, cuisinière et même commerciale : cette fille d'agriculteurs exerce plusieurs métiers à la fois ! *« Il est vrai que c'est très prenant, mais c'est un travail très plaisant. Ces différentes étapes sont toutes très intéressantes et formatrices »*. L'embauche d'un jeune salarié a été récemment actée : *« l'idée est de gagner dès maintenant en confort de travail car, sur le long terme, je ne pourrai certainement pas tenir à ce rythme tout le temps. Ma première année d'exercice a été marquée par l'arrivée du coronavirus et la crise aviaire, ça a été la totale, mais malgré cela, les ventes ont été au rendez-vous, elles ont permis de réaliser cette embauche et d'assurer les emprunts liés à mon installation »*. La Ferme du Faubourg organise une porte ouverte le samedi 20 mars, toute la journée. Contact : 06 35 55 66 00, dufaubourg21@orange.fr, page Facebook *« La Ferme du Faubourg »*.

AG

Nutrition animale

Sirugue s'agrandit

Les établissements Sirugue réalisent d'importants travaux dans leur usine de production située à Esbarres, dans le val de Saône.

Les grues, les nacelles et les camions s'activent depuis plusieurs semaines maintenant, le chantier des établissements Sirugue devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année en cours.
L'usine d'Esbarres est en train de s'agrandir, sa capacité va passer de 100 000 à 120 000 tonnes.

Cette tranche de travaux, d'un montant de six millions d'euros, prévoit même un dispositif pour un agrandissement futur qui permettra d'atteindre les 150 000 tonnes de production à moyen ou long terme. La société spécialisée dans la nutrition animale s'adapte ici à une demande terrain en constante augmentation dans l'ensemble de ses filières. L'activité des ruminants est aujourd'hui la plus importante de l'entreprise (40 % du chiffre d'affaires), suivie des volailles et des porcins (30 % chacun). Cet équilibre sera conservé à l'issue des travaux.

Les établissements Sirugue font également évoluer leur équipe terrain avec le recrutement récent de plusieurs commerciaux.

La société fondée en 1956 par Monique et Jean Sirugue est actuellement dirigée par leur fils Denis. Mathieu Sirugue, en charge de la volaille, vient de rejoindre l'équipe de direction et incarne la troisième génération de cette entreprise familiale, comptant 45 salariés et plus de 700 clients dans un rayon de 200 km autour de l'usine : en Côte-d'Or bien entendu, sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté mais aussi dans plusieurs départements limitrophes tels que l'Ain et les Vosges.



Vue aérienne de l'usine.

AG

mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16, rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Chambre d'agriculture et Dijon Céréales

Jouer la complémentarité au service des agriculteurs

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Dijon Céréales misent sur leurs complémentarités. L'organisme consulaire et l'économique tissent un vrai partenariat au service des agriculteurs de Côte-d'Or.

Si chacun a ses missions et ses modes de fonctionnement, une Chambre d'agriculture et une coopérative travaillent pour et avec un même public sur le territoire : les agriculteurs. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Dijon Céréales ont décidé de faire vivre au mieux ce voisinage en valorisant toutes les complémentarités possibles dans leurs différentes missions.

«Chacun est dans son rôle, avec parfois même des services en concurrence, mais nous avons surtout de nombreux dossiers et de grands enjeux communs. Notre volonté partagée est de servir au mieux le développement de l'agriculture et l'accompagnement des agriculteurs», estime François Depuydt, directeur général de la C.A. 21. Depuis peu, une commission de travail commune fédère des élus de la coopérative et de la Chambre d'agriculture autour de cet objectif de coordination et de complémentarité.

Certification et filières

Les collaborations sont déjà nombreuses, avec, par exemple, les formations Certiphyto animées par la Chambre pour les adhérents de Dijon Céréales. Plus récemment, des formations Haute Valeur Environnementale (HVE) niveau 1 ont été mises en place en commun. *«Nous souhaitions proposer à nos agriculteurs cette formation de premier niveau, qui est une base pour HVE 2 et HVE 3. La Chambre dispose d'une conseillère experte dans ce domaine. Ce sont des certifications qui, pour notre coopérative, sont de plus en plus attendues par nos clients dans le cadre des filières industrielles»*, note Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales. *«Les filières et leurs cahiers des charges sont des enjeux très structurants, des visions d'avenir à partager»*, ajoute François Depuydt. À l'échelon régional, la Chambre d'agriculture BFC et l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) sont impliquées dans le projet Profilait qui vise à structurer une filière protéines végétales 100 % régionale, *«un nouveau débouché possible pour les grandes cultures de notre département, tout en contribuant à la valorisation de la production laitière des filières AOP comme l'Époisses ou le Comté»*, estime Christophe Richardot.



Karen Aublet, responsable du pôle Productions végétales annuelles CA 21 et Hervé Martin, responsable agronomique et filières Damier Vert Dijon Céréales, font des repérages sur la future plateforme *«nouvelles cultures»* d'Aiserey.

Nouvelles cultures et énergie

Dans ce giron des productions adaptées au terroir et aux débouchés, avec le volet de la diminution de l'impact des pratiques agricoles (sans doute demain avec le bilan carbone), la R&D agronomique fait partie du champ commun des deux structures. Là encore des synergies se déploient. *«Nous avons proposé à la Chambre d'agriculture de nous accompagner sur les plateformes «nouvelles cultures» que nous mettons en place dans le Châtillonnais et en Plaine dijonnaise pour offrir des alternatives aux agriculteurs, en particulier ceux de la zone intermédiaire. Nous avons en marge des réflexions communes sur le dossier de la gestion de l'eau pour sécuriser les productions»* précise le DG de la coopérative. Le développement de la filière agriculture biologique fait aussi partie de cet axe de développement et de diversification. Dijon Céréales et la Chambre d'agriculture s'associent également sur le dossier de l'énergie, la méthanisation ou encore l'agrivoltaïsme. *«La Chambre a conduit, en collaboration avec les équipes terrain de la coopérative, la réalisation du plan d'épandage autour du projet de méthanisation Sécalia en Pays Châtillonnais. Ce sont 40 000 ha qui seront valorisés par le digestat vert issu du méthaniseur»*, rappelle François Depuydt. Les collaborations sont donc déjà nombreuses au profit du développement agricole pour les deux organisations. *«Je suis aussi très heureux que nous ayons pu contribuer ensemble à la naissance d'un projet d'image positive de notre secteur d'activité avec Agriloving. Ce projet est présidé par un agriculteur, François-Xavier Lévêque, avec l'appui des équipes communication de Dijon Céréales et de la Chambre d'agriculture. C'est une belle aventure, qui a reçu récemment un prix de la part de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), une belle reconnaissance d'un projet fédérateur régional par le national»* se félicite Christophe Richardot.



Didier Lenoir, président de Dijon Céréales et Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Didier Lenoir, président de Dijon Céréales

«De l'échange naissent les projets, j'en suis persuadé ! La complémentarité que nous mettons en œuvre avec la Chambre d'agriculture doit sécuriser nos dossiers communs et ouvrir des services pertinents à un panel plus large d'agriculteurs. Nous sommes, chacun dans notre rôle, des acteurs et des observateurs compétents de notre environnement économique, à l'écoute des attentes sociétales. Ensemble, nous pouvons donc affiner la projection de nos métiers et de nos filières en lien avec les grands enjeux. Cette coconstruction valorise tous les acteurs et sert l'intérêt général, des agriculteurs et de l'agriculture de notre département. C'est ce qui nous motive avant tout».

Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

«Notre agriculture est confrontée à des enjeux majeurs pour les années qui viennent : l'adaptation au changement climatique avec de nouvelles pistes de productions agricoles à ouvrir ; une réglementation environnementale qui se complexifie ; une souveraineté alimentaire qu'il faut reconquérir et valoriser ; la problématique particulière de notre zone intermédiaire… Les modèles de productions historiques de notre département doivent évoluer rapidement, nous avons donc l'impérieuse nécessité de conjuguer nos moyens afin d'apporter les réponses les plus pertinentes pour l'avenir de nos territoires».

COMMUNIQUÉ DIJON CÉRÉALES ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE-D'OR

Grandes cultures

Touchées mais pas coulées

On en sait un peu plus sur les conséquences du froid de la mi-février. Des dégâts *«ponctuels, dans des parcelles les plus exposées au vent»*, sont ainsi observés, notamment en colza, orge de printemps semée à l'automne et pois d'hiver. *«Ces trois cultures, comme bien d'autres, avaient développé de nouvelles feuilles lors du redoux de la fin janvier. Le froid a fait son retour à un mauvais moment, d'autant que les sols venaient de reprendre l'eau»*, observe Clément Divo. Le conseiller de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se veut tout de même rassurant : *«même si certains colzas sont fortement défoliés, ils devraient repartir sans trop de problèmes, du moment que leur cœur n'est pas touché et que les réserves accumulées à l'automne dans leur pivot sont suffisantes. En revanche, les plantes qui étaient préalablement très fragilisées par des attaques d'insectes posent question. En ce qui concerne l'orge de printemps semée dès l'automne, il semble y avoir des pertes de pieds. Un re-semis pourrait s'imposer dans certains cas, mais la majorité des parcelles ont semble-t-il tenu le coup, notamment grâce à la petite couche neigeuse qui a pu les isoler du vent. La tige principale de certains pois d'hiver a elle aussi gelé, nous l'avons observé à plusieurs endroits. Cette culture présente toutefois l'avantage de pouvoir compenser, avec le développement de tiges secondaires».*

AG



Le colza, même totalement défolié, repartira de l'avant si son bourgeon principal n'est pas impacté.

▸ Agenda

12/03 Réaliser son plan de fumure avec Mes parcelles
Conjuguez performance économique et environnementale en calculant au plus juste l'équilibre de la fertilisation azotée avec Mes Parcelles, outil conforme aux exigences du 6ème programme d'actions de la Directive Nitrates. Lieu : à Nevers
Renseignements et inscription : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

25/03 Renouvellement Certiphyto
Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice) salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le Certificat Décideur en Entreprise Non Soumises à Agrément. Lieu : à Nevers
Renseignements et inscription : Marie-Luce Baudot au 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

25 et 30/03 Réussir son bâtiment photovoltaïque
Dans un contexte agricole à forts aléas, poser une installation photovoltaïque sur son bâtiment agricole (construction ou rénovation) permet de maîtriser à long terme les charges de structure de l'entreprise.
Lieu : à Corbigny
Renseignements et inscription : Etienne Bourgy au 03 86 93 40 18 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

▸ Brève

Pac Nouvelle campagne de déclaration à la Chambre d'agriculture
Depuis près de 30 ans la Chambre d'agriculture de la Nièvre accompagne les agriculteurs dans leur demande d'aides PAC. Cette année encore une dizaine de conseillers spécialisés seront mobilisés afin d'assister les agriculteurs dans leur déclaration de surfaces sur Télépac du 1er avril au 17 mai. Les rendez-vous se font toujours sur les 4 sites de la Chambre d'agriculture: Nevers, Decize, Corbigny et Cosne mais également à distance avec prise en main sur l'ordinateur de l'agriculteur si cela est techniquement possible. A noter, les demandes ABA/ABL sont réalisées gracieusement à la demande depuis le 1er janvier dans nos locaux.
Pour tout renseignement: 03 86 93 40 40 ou cartopac@nievre.chambagri.fr

Équipement

Le plan de relance, booster du projet de l'abattoir de Cosne ?

Porteur des espoirs d'une structuration entre offre et demande, basée sur la transformation de la viande, à l'échelon d'un territoire en attente, le projet de l'abattoir nivernais joue son va-tout avec l'opportunité représentée par le plan de relance.



Autour de l'abattoir de Cosne, le plan de relance ouvre des opportunités à l'échelle de toute l'économie d'un territoire.

Voilà plusieurs années que Cyrille Forest, polyculteur-éleveur et administrateur de la SA Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire, nourrit l'idée de développer un outil de transformation permettant de fabriquer plusieurs types de produits tirés des élevages bovins, ovins ou porcins locaux. Un outil qui aurait permis de faire de la vente directe en circuit court, mais aussi d'aller sur le marché des collectivités. *« Cette idée»*, explique Cyrille Forest, *«je l'ai soumise au conseil d'administration de la SA et aux élus locaux. Ils m'ont mandaté pour conduire le projet à terme et m'ont fourni les moyens d'investir dans une étude technique avec l'aide d'un ingénieur-projet.* » L'étude, qui se poursuit actuellement, doit porter en priorité sur l'amont et l'aval car, pour Cyrille Forest, il importe de savoir où l'on va avant de décider de l'équipement dans lequel il faudra investir. Le tout en prenant en compte les attentes des agriculteurs, des bouchers, des négociants et des consommateurs.

Un coup d'accélérateur

Devait-on aller sur du surgelé ? Du haché ? De la saucisse ? Une marque ? Un label ? Autant de questions pour autant de pistes à explorer. Mais cette phase de réflexion sur le projet a connu récemment un coup d'accélérateur ainsi qu'un bouleversement de sa feuille de route originale avec le plan de relance. *« On ne peut pas passer à côté»*, poursuit l'agriculteur, *«puisqu'il nous offre la possibilité de restructurer l'abattoir, et notamment sa chaîne d'abattage et la bouverie. Depuis huit mois, nous travaillons à établir des devis pour le dossier lié au plan de relance.* » Ce dernier a été déposé le 19 février. Le projet de l'abattoir de Cosne est ciblé comme prioritaire depuis plusieurs mois au niveau de l'État, qui le soutient à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) prenant en charge 50 % des dépenses d'ingénierie. Mais le plan de relance fonctionne selon le principe *« Premier arrivé, premier servi »*, et, selon Cyrille Forest, huit dossiers du même type aurait été déposés au niveau de la Bourgogne Franche-Comté. Néanmoins, beaucoup d'autres régions n'ont déposé aucun dossier de ce type. Tous les espoirs sont donc permis avec le redéploiement possible d'enveloppes budgétaires prévues pour ces autres régions. *« Ce qui manque aujourd'hui, c'est un groupe de travail autour de moi(1) et du projet que je porte par le biais du conseil d'administration. On y trouverait des éleveurs, des bouchers, des commerçants tous potentiellement intéressés par un outil de transformation de proximité. Pour cela, il faut provoquer des réunions sur le terrain, mais avec le Covid, c'est loin d'être évident… Si dans six mois, je suis encore seul autour de ce projet, c'est que j'aurais loupé quelque chose. Il faut une « émulsion » collective et c'est le groupe de travail qui décidera vers où on veut aller, et avec quel outil. Nous sommes suivis par la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers, c'est inédit, donc il faut en profiter. Ce travail peut ouvrir des perspectives pour tous les acteurs du territoire »*.

Une question de géographie

De plus, le positionnement géographique de Cosne, à l'extrémité ouest de la région BFC et du département de la Nièvre le place logiquement sur des bassins de vie limitrophes, aux frontières de l'Yonne, du Loiret et du Cher. Il ne faut donc pas que le projet se limite à une dimension uniquement nivernaise. *« On doit aller au-delà des simples contours administratifs»*, conclut Cyrille Forest, «*et la notion, importante dans le plan de relance, de bien-être animal, limite le temps de transport à 2 heures autour d'un abattoir. C'est aussi ce critère qui doit définir notre zone d'action »*. L'objectif fixé est un outil opérationnel à l'horizon 2023, doté d'équipements permettant la récupération d'eau de pluie, la production d'électricité photovoltaïque, la récupération de chaleur produite par les frigos et l'utilisation des déchets de l'abattoir afin d'alimenter des méthaniseurs, dans une logique d'économie circulaire. L'espoir est aussi de créer entre trois et cinq emplois sur le site de Cosne (aujourd'hui l'abattoir emploie 15 salariés) ainsi qu'un centre de formation à la chaîne d'abattage, afin d'anticiper les départs en retraite prévus dans le secteur.

BERTY ROBERT

(1) Si vous êtes intéressés pour participer à la constitution d'un groupe autour du projet de l'abattoir vous pouvez contacter Cyrille Forest au 06 82 48 84 70 ou par mail : cosne.agroalim@laposte.net

Un abattoir précurseur

L'abattoir de Cosne fonctionne depuis près de trente ans. Au moment de sa création, il avait été précurseur parce qu'il résultait de l'action d'un collectif d'éleveurs, de bouchers et de négociants en bestiaux qui avait fait le pari de construire un abattoir neuf dans le but d'approvisionner les bouchers et les producteurs locaux désireux – déjà – de fonctionner en circuit court. Une bonne idée qui a permis à l'équipement de bien fonctionner mais, depuis quelques années, constat était fait d'une perte de vitesse, due au manque de moyen de transformation après abattage. En 2012, l'abattoir a voulu aller sur de la découpe et de la mise sous vide mais cela ne suffisait pas aux utilisateurs désireux d'aller plus loin sur la transformation, et notamment sur de la production de saucisses, merguez et steaks hachés. Le but était de ne plus perdre de parts de marché parce que l'abattoir voyait partir des personnes qui allaient transformer hors secteur, par exemple sur Paray-le-Monial, en Saône-et-Loire, ou même plus loin. Un choix qui induisait des coûts de transport plus élevés alors qu'à Cosne, on disposait d'un outil de proximité, mais qui ne permettait pas ce niveau de transformation. Pourtant, du bœuf au mouton, en passant par le porc, la région de Cosne possède tout le potentiel nécessaire en termes de production. Il y a aussi le potentiel de consommation, avec un positionnement à moins de 2 heures de Paris, à 1 h 30 d'Orléans et à moins de 3 heures de Clermont-Ferrand.

Communiqué du GDS Des comportements inadmissibles envers les vétérinaires

Des vétérinaires de la Nièvre se sont récemment séparés de quelques clients éleveurs aux comportements déplacés (violences verbales répétées, injures, menaces physiques). Ce type de comportement n'est pas acceptable et il n'est pas concevable d'entretenir une relation professionnelle éleveur/vétérinaire constructive dans de telles circonstances. Le vétérinaire sanitaire et traitant est un intervenant important pour les éleveurs nivernais, et, à ce titre, il ne doit pas être exposé à ce genre d'incivilités. Pour les urgences, l'article R242-48 du Code rural prévoit que le vétérinaire doit répondre, dans les limites de ses possibilités, à tout appel qui lui est adressé pour apporter des soins d'urgence à un animal d'une espèce pour laquelle il possède la compétence, la technicité et l'équipement adapté ainsi qu'une assurance de responsabilité civile professionnelle. S'il ne peut répondre à cette demande, il doit indiquer le nom d'un confrère susceptible d'y répondre. En dehors des cas d'urgence, il peut refuser de prodiguer des soins à un animal ou à un lot d'animaux pour des motifs tels qu'injures graves, défaut de paiement ou pour toute autre raison justifiée heurtant sa conscience ou lorsqu'il estime qu'il ne peut apporter des soins qualifiés. Une rencontre entre les différents acteurs (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), représentants éleveurs et vétérinaires) aura lieu dans les prochains mois afin de définir un schéma qui permette de prévenir au mieux ces situations de rupture. Le nécessaire travail partenarial entre éleveurs et vétérinaires ne peut s'établir sans le respect de chacun.

Réglementation

Du fossé au cours d'eau : au règne de l'arbitraire ?

Les services de l'État ont cartographié de nombreux territoires nivernais pour établir une carte des cours d'eau, consultable sur Internet et régulièrement mise à jour. De nombreux agriculteurs s'aperçoivent, à l'issue de ce processus, que de simples fossés ont été qualifiés de « cours d'eau ».



Ici, pas de source, seulement un ruissellement hivernal.

Suite aux mises à jour par les services de l'État de la cartographie des cours d'eau nivernais, de nombreux agriculteurs ont constaté que de simples fossés ont pu être qualifiés de « cours d'eau ».

Une définition pourtant stricte

Pour mémoire, la définition des cours d'eau s'appuie sur trois critères cumulatifs (article L.215-7-1 du Code de l'environnement) : la présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine, un débit suffisant une majeure partie de l'année et l'alimentation par une source.

… à l'appréciation de la police de l'eau

Cependant, l'appréciation des critères semble parfois abusive. Ainsi le cas de Guillaume Dourneau, exploitant sur la commune de Varzy, dont un fossé a été classé en cours d'eau, même après sa tentative de déclassement : *« Nous sommes situés dans une vallée sans ruisseau ; sur environ deux kilomètres, l'eau des vallons ruisselle… Il n'y a pas de source, ce qui fait l'écoulement c'est simplement le ruissellement et l'accumulation des pluies hivernales. Le rapport affirme qu'il y a une source « diffuse », s'il y avait une source sur la parcelle voisine, les vaches viendraient y boire et ce serait piétiné ! En termes de végétation, il n'y a que de l'herbe, aucun jonc ou autre végétaux qui attesteraient d'un cours d'eau. C'est à n'y rien comprendre ».*



Un lit naturel ? Non, une tranchée creusée par les exploitants et entretenue au fil des ans.

Lit naturel ? Un fossé creusé par la main de l'homme.

« Sur la parcelle où est le fossé, qui était en pré anciennement, on a creusé pour drainer un peu ; les vaches venaient y boire et forcément cela a affaissé le fossé… De plus, nous avons entretenu régulièrement, ce qui explique la profondeur. Quelques mètres plus loin d'ailleurs, dans la parcelle voisine, cela n'a pas été creusé. Il n'y a donc aucun lit naturel, puisque c'est nous qui l'avons creusé ! ».

Vous avez dit *« Débit suffisant une majeure partie de l'année » ?*

« J'ai fait ma demande au 14 mai, en proposant de venir sur les lieux en mai ; au lieu de cela, la DDT et la police de l'eau ne sont venues que la dernière semaine de novembre ; pourquoi avoir attendu si longtemps ? Un écoulement a été constaté car il a beaucoup plu. Par contre, au printemps et à l'été, il n'y avait pas d'eau ; seulement la police de l'eau n'est pas venue pour le constater, comment alors en déduire « un débit suffisant une majeure partie de l'année » ? On a eu le sentiment que la décision de classement était déjà prise et irrévocable », conclut Guillaume Dourneau.

Une décision aberrante.

Les visites doivent servir à étudier le cas sur le terrain, à rechercher la présence ou non des trois critères cumulatifs, en objectivant les décisions administratives. La FDSEA se porte à vos côtés pour vous accompagner, individuellement ou collectivement, si vous souhaitez remettre en cause le classement.

L'ÉQUIPE SYNDICALE **FDSEA**

Individuellement, collectivement… prenons-nous en main !

Chantal Pelletier est secrétaire générale de la FDSEA : ***« Les services de l'État ne sont pas allés sur le terrain pour élaborer la cartographie (il faut dire que notre réseau de chevelus est très dense !) , ils ont élaboré la carte depuis les vues satellites ; il faut donc, pour fiabiliser cette carte, s'appuyer sur les agriculteurs et leur connaissance ! Or dans certaines situations, nous voyons bien que le travail est fait en dépit du bon sens. Le mode d'information pose aussi question : aucun affichage en mairie ! Pas d'information pour les agriculteurs ! C'est un devoir pour l'administration de nous informer. Cette situation nous met en grande insécurité juridique, par simple méconnaissance, avec des conséquences possibles en chaîne sur la mise en place de bandes enherbées… Qui avait parlé de droit à l'erreur pendant la campagne présidentielle ? Nous ne sommes pas les seuls concernés par cette insécurité juridique, les mairies aussi, pour lesquelles, par exemple, certains projets de construction sont mis à mal par de potentiels classements et reclassements… »***

En pratique

Les cartes sont uniquement consultables sur Internet, sur le site de la préfecture : Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Cartographie des cours d'eau > Cartographie des cours d'eau, à l'adresse http://www.nievre.gouv.fr/cartographie-des-cours-d-eau-a1863.html La fiche d'observation, permettant de contester un classement, est téléchargeable depuis cette page et à transmettre à la DDT. Prenez contact avec la FDSEA si vous souhaitez être appuyé.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

► Rendez-vous

FDSEA Des journées de réflexion pour penser le syndicalisme de demain

L'agriculture dans son ensemble est dans une phase transitoire avec de nombreux départs en retraite qui arrivent dans les années à venir. Et à l'inverse, une raréfaction des nouveaux installés. Notre syndicat n'échappe pas à la règle et s'il veut continuer à accompagner les agriculteurs de demain, il doit travailler dès aujourd'hui à cet avenir. C'est pour cette raison que les membres du Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne participent à deux jours de réflexion.
Ensemble, les administrateurs vont imaginer la transition et définir le projet de la FDSEA de l'Yonne pour les années à venir. Défendre, fédérer, construire, sont des valeurs fortes qui habitent notre syndicalisme. Pendant ces deux jours, les élus vont participer à des travaux de groupes innovants. Soucieuse de la continuité du syndicalisme afin de défendre les revenus des paysans, la majorité des élus a répondu à l'appel de Damien Brayotel, leur président, pour travailler sur le sujet et construire, ensemble, la FDSEA de demain.

FDSEA DE L'YONNE

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Savoir réaliser son étude de marché**

Le 2 et le 15 mars, à Auxerre. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

- **Les plantes pour soigner les plantes**

Les 4 et 5 mars (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

- **La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation**

Le 10 mars, à Auxerre. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

- **Diagnostiquer simplement mes sols en toute autonomie**

Le 11 mars, dans le Sénonais. Contact : Guillaume Frémont, au 06 71 34 25 77.

- **Regreffage de la vigne.**

Le 23 mars, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

- **Anticiper la transmission de mon exploitation**

Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Formation proposée par Bio Bourgogne

- **Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?**

Le mercredi 14 avril et le mardi 11 mars. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

Chambre d'agriculture

Plan de relance, Pac 2022, attaques de loup… Ce qu'il fallait retenir de la session

Le jeudi 25 février s'est tenu la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Parmi les sujets abordés lors de ce moment, des points ont été faits sur le plan de relance, la PAC 2022, les attaques de loup et leur cerclage, ou encore sur le projet 360° Tonnerrois.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a animé la session du 25 février.

Les attaques de loup se poursuivent dans le département. *« En 2020, 27 déclarations ont été faites dont 17 suspicions d'attaque de loup non écartées (5 avec cause indéterminée et 5 avec suspicion d'attaque de loup écartée) »*, a indiqué Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors de la session du 25 février.
Pour aider les éleveurs à se prémunir contre la prédation du loup, un appel à projet *« loup »* a été lancé en 2020 par le Conseil régional. Ce dispositif (cofinancé par l'État et le Feader) est ouvert aux éleveurs jusqu'au 1er avril 2021. *« Par différentes options adaptées à la taille et au mode de conduite du troupeau, il permet de financer à hauteur de 80 % des mesures de protection telles que clôtures, gardiennage et chiens de protection, et à hauteur de 100 % des mesures telles qu'une analyse de vulnérabilité du troupeau, des tests de comportement des chiens de protection ou un accompagnement technique »*, détaille Arnaud Delestre.
Sous conditions, le cercle 1 (communes où la prédation du loup a été avérée au moins une fois chaque année, lors des deux dernières années) est éligible à toutes les mesures, tandis que le cercle 2 (communes contiguës à la zone du cercle 1 et communes où la prédation du loup a été constatée au moins une fois au cours des trois dernières années) n'est pas éligible au gardiennage et à l'analyse de vulnérabilité. Le cercle 3 (autres communes) n'est éligible qu'aux chiens de protection et à l'accompagnement technique. Par ailleurs, des tirs de défense ont été autorisés pour la première fois dans l'Yonne.

Discussions en cours pour la PAC

En ce qui concerne la Pac 2022, *« les négociations sont actuellement au stade soutenu de discussions entre le Conseil et le Parlement européen »*, assure Arnaud Delestre. Cependant, plusieurs sujets opposent les États membres et le Parlement européen. À commencer par le modèle de mise en œuvre de la Pac proposé par ce dernier, qui mêle contrôle de la performance et conformité. *« Même un relèvement à 30 à 35 % du taux d'écarts admissible au regard du Plan Stratégique National acté, au lieu des 25 % proposés par le Parlement, génère un véto »*, commente le président de la Chambre.
Le niveau des éco-régimes fait également débat puisque la proposition d'un budget dédié s'établissant à 30 % des paiements directs est rejetée par de nombreux pays qui ne souhaiteraient pas aller au-delà de 20 %. À ce propos, le ministère de l'Agriculture défend les bonnes conditions agricoles et environnementales avec l'obligation de diversification des cultures, *« plutôt que la rotation qui serait beaucoup plus contraignante pour nombre d'exploitations en modèle économique conventionnel »*, continue Arnaud Delestre.
Aussi, le sujet des zones intermédiaires françaises alimente les débats. *« En 2013, le déshabillage des filières végétales au profit des filières animales et des zones de montagne a laissé des séquelles non résorbées puisque depuis, les productions végétales ont, dans nos zones, supporté aléas sur aléas, qu'ils soient climatiques ou de marchés, avec en moyenne pour l'Yonne, une perte de filet de sécurité de revenus de l'ordre de 60 € par hectare de SAU »*, développe-t-il.

Le succès agricole du plan de relance

Autre point abordé : le plan de relance. Sur les 1,2 milliard d'euros alloués pour l'agriculture, le volet *« amont agriculture »* est doté pour lui seul de 547 millions d'euros.
Cela concerne l'aide aux investissements dans les exploitations pour le développement des protéines végétales du volet *« Protéines végétales »*, dotée initialement de 20 millions d'euros (rapidement épuisés), où 20 millions d'euros supplémentaires pourraient être attribués, avec des modalités plus restrictives et notamment une révision de la liste des matériels éligibles. Sur cette mesure, l'Yonne a enregistré 16 des 227 dossiers déposés en Bourgogne Franche-Comté.
Le volet *« amont agriculture »* concerne aussi la prime à la conversion des agroéquipements pour réduire l'utilisation des intrants, où les 215 millions d'euros prévus ont également été consommés. Plus de 100 dossiers ont été déposés sur les 500 enregistrés sur la région BFC.
D'autres mesures telles que *« haies »* ou *« bien-être animal »* seront ouvertes ultérieurement.

Redynamiser le Tonnerrois

Enfin, le projet 360° Tonnerrois, lancé récemment, a été évoqué. Un projet avec pour objectif *« de redonner du sens au territoire du Tonnerrois, qui est en souffrance, souvent tenaillé par un sentiment d'abandon »*, confie Arnaud Delestre.
Les objectifs sont : d'identifier les ressources et rassembler les forces vives du territoire pour ouvrir le champ des possibles et imaginer de nouvelles synergies et complémentarités entre acteurs pour offrir de nouvelles perspectives ; de co-construire une vision partagée des missions de l'agriculture sur le territoire ; d'accélérer les transitions du secteur agricole et la transformation des territoires ; ou encore de renforcer la résilience et la souveraineté alimentaire de l'agriculture.
La Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne s'est donnée jusqu'à fin 2021 pour présenter le plan d'action défini avec les acteurs locaux, pour redynamiser le secteur. Cette démarche, expérimentale, pourrait être ensuite reproduite sur d'autres territoires icaunais.

CHRISTOPHER LEVÉ

Vocations

Ose l'agriculture avec l'Anefa dans l'Yonne

Parler des formations et des métiers en agriculture et viticulture passe par toutes les voies possibles. Sur la période où aurait dû se tenir le Salon de l'Agriculture, une action rassemblant divers partenaires s'est ainsi tenue.

Suite à son annulation, le Salon international de l'Agriculture qui devait se dérouler du 27 février au 7 mars a su se réinventer en proposant des actions locales afin de valoriser l'agriculture et la viticulture. L'Anefa et ses partenaires se sont mobilisés sur cette période afin de parler des métiers, des formations et des emplois en agriculture. En effet, cette action multipartenariale a regroupé autour d'un même objectif et sous la même bannière différents partenaires clés de la formation, des métiers et de l'emploi en agriculture et viticulture. Le 2 mars, sous un beau soleil, ce sont 17 personnes qui ont répondu à l'appel de l'Anefa et de Pôle Emploi Tonnerre. Étaient présents : la Mission locale, le Groupement d'employeurs départemental Agri-Viti Emploi 89, le CFPPA La Brosse mais aussi un élu de la communauté de communes de Tonnerre en charge de la problématique *« mobilité »* et surtout des demandeurs d'emploi venus à la rencontre de deux exploitants, l'une en viticulture l'autre en grandes cultures.

Conditions de travail

Les participants ont ainsi pu échanger sur le quotidien d'un agriculteur et d'une viticultrice, leur travail au fil du temps, les conditions dans lesquelles ils l'exercent, leur rapport à la terre, à leur production, leur lien avec les consommateurs…
Cette matinée avait pour principal objectif de faire découvrir l'agriculture et la viticulture à travers la diversité des formations, des métiers et de ses multiples filières trop souvent méconnues (à l'image par exemple de l'agroéquipement) pourtant pourvoyeuses de nombreux emplois au même titre que la viticulture, sur notre territoire.
Le rôle de l'Anefa sur ce type d'action est aussi de pousser au développement de l'emploi en production agricole et viticole, en informant sur les besoins en recrutement de salariés. Mais aussi informer sur les possibilités offertes à tous d'intégrer les formations pratico-pratiques mises en place en partenariat avec la FDSEA de l'Yonne, l'Anefa et le CFPPA La Brosse.


Crédit Anefa

L'action du 2 mars a permis de comprendre concrètement le quotidien d'un agriculteur et d'une viticultrice

Créer du lien sur un territoire

Cette action nous a également permis de créer du lien entre les acteurs du territoire qui, à terme, permettra de travailler sur des problématiques freinant l'accès à l'emploi propre au monde rural. Dans le Tonnerrois, comme dans l'ensemble du département, les partenaires de l'emploi partagent le même constat du manque de mobilité des jeunes et moins jeunes, ce qui représente un vrai frein à l'entrée en formation ou l'accès aux entreprises. Un groupe de travail sera donc constitué très rapidement pour réfléchir, mettre en synergie les moyens de chacun et surtout à terme proposer de façon concrète des solutions adaptées aux demandeurs d'emploi et futurs salariés afin qu'ils puissent se rendre en formation ou sur les exploitations. La Semaine de l'agriculture aura aussi pris la forme cette année d'un Webinaire organisé le 3 février et destiné aux demandeurs d'emploi. Comme quoi, l'agriculture sait s'adapter et innover.

Anefa Yonne
Pour de plus amples informations, contactez France Lahutte, animatrice Anefa Yonne sur yonne@anefa.org

FDSEA

La carte moisson 2021 est arrivée

Chaque année, au début du printemps, la FDSEA de l'Yonne envoie à ses adhérents la carte moisson. Un outil qui se développe et permet aux agriculteurs de profiter d'avantages négociés pour eux.

Envoyée chaque année début mars, la carte moisson est attendue par de nombreux adhérents qui n'hésitent plus à s'en servir régulièrement. Créée en 2005, la carte moisson est un *« plus à l'adhérent »* qui lui permet de bénéficier de nombreuses réductions chez les 5 000 partenaires. 81 départements proposent la carte moisson à leurs adhérents et depuis 2014, sa petite sœur, la carte campagne, a été déployée pour les salariés agricoles.
Tous les adhérents de la FDSEA de l'Yonne bénéficient de cet avantage, actifs comme anciens. Au total en France 500 000 personnes utilisent ces cartes ce qui permet d'obtenir auprès des partenaires nationaux, des tarifs très avantageux.

Des réductions locales

Outre les partenaires nationaux, visibles sur le site www.carte-moisson.fr, les FDSEA travaillent au sein des départements pour proposer des offres dans les commerces de proximité. Dans l'Yonne, la FDSEA a actuellement 70 partenaires dans différents secteurs : jardineries, outillages, contrôles techniques… Elle cherche également à développer des partenariats plus *« agricoles »* pour renforcer les achats groupés et pour que les adhérents puissent jouir de réductions sur les produits qu'ils utilisent au quotidien.
La carte moisson, c'est aussi l'outil des adhérents. N'hésitez pas à en parler dans les commerces que vous fréquentez régulièrement et à nous appeler pour que nous les contactions. C'est de cette manière que la FDSEA de l'Yonne pourra vous proposer des partenariats attractifs et qui répondent à vos besoins.



Cette semaine, la FDSEA de l'Yonne a fait partir les cartes moissons à ses adhérents.

Un avantage encore mal connu

Beaucoup d'adhérents utilisent peu la carte moisson malgré la diversité des offres et les nombreuses réductions. Pourtant, elle permet de bénéficier de réductions qui peuvent vite rembourser la cotisation. La carte moisson FDSEA 89 est la condition d'accès à une mutuelle de groupe auprès de Groupama. Cette mutuelle, fruit du travail de la Section, est un véritable avantage car elle permet aux ménages modestes d'avoir accès à une couverture mutuelle très avantageuse, avec un coût très abordable. La FDSEA de l'Yonne va travailler à proposer une mutuelle de groupe aussi pour les actifs comme cela s'est fait dans d'autres départements Bourguignons.
Quoi qu'il en soit, l'objectif de la FDSEA est de trouver, encore et toujours, des avantages pour ses adhérents afin de compenser le coût lié à l'adhésion et de proposer toujours plus de services réservés aux adhérents de notre syndicat.

FDSEA de l'Yonne

Syndicalisme

Le ministre à l'écoute

À la demande de la profession et à l'initiative de François Patriat, sénateur de Côte-d'Or, le Président de la République, Emmanuel Macron, et le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, sont venus en Bourgogne Franche-Comté pour parler d'agriculture et faire le bilan de la loi Égalim. La FRSEA revient sur la rencontre avec le ministre de l'Agriculture qui a marqué cette journée.

La visite d'Emmanuel Macron à la ferme d'Étaules, près de Dijon, le 23 février était suivie, l'après-midi, à la préfecture de Côte-d'Or, d'une rencontre entre les représentants de la FRSEA, des JA BFC et de la Chambre régionale d'agriculture, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Les échanges ont porté sur les orientations concernant la nouvelle Pac, mais aussi sur les dossiers agricoles régionaux actuellement en discussion tels que les calamités, les zones vulnérables, les nouvelles réglementations liées à l'environnement. Sur la nouvelle Pac, Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, est vite entré dans le vif du sujet : *« nous travaillons depuis deux ans sur le sujet avec toutes les filières, les organisations, l'appui de la Région et de la Draaf, nous avons réussi à construire un consensus partagé prenant en compte les spécificités de chacun. Nous avons simulé ces propositions pour qu'elles entrent dans le cadre financier imposé, en vous proposant une Pac prospective accompagnant les transitions »*.

« Maintenir les aides couplées »

Sylvain Marmier, président du comité d'orientation économique de la Chambre régionale d'agriculture, a présenté les travaux : *« Avec cette nouvelle réforme, il est important d'assurer le maintien du revenu à tous les producteurs et, pour cela, il est nécessaire de maintenir les aides couplées à leur niveau actuel. Nous pensons qu'il faut répondre à la spécificité des zones intermédiaires qui sont pénalisées par leurs faibles potentiels agronomiques, avec un dispositif d'accompagnement identifié sur le premier et le deuxième pilier. Nous restons convaincus que, pour répondre aux attentes sociétales et à l'évolution des marchés, il faut accompagner les transitions, avec la mise en place des programmes opérationnels pour toutes les filières. Le concept des éco-schemes, nouvelle mesure environnementale, doit être précisé et ne doit pas rajouter des contraintes. Il est impératif de reconnaître l'existant : 75 % d'herbe doit être égale à 100 % d'éco-scheme. Pour le deuxième pilier, notre région souhaite préserver l'ICHN, car cette politique vise à compenser les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les éleveurs en zones de montagne et défavorisées. Nous défendons aussi le « troisième pilier » lié à l'Organisation commune des marchés (OCM), car l'Europe doit fixer des règles plus claires sur la gestion des marchés »*.

Pac, installation, Covid…

À la suite de cette présentation, Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or a apporté des précisions : *« Sur les zones intermédiaires, le zonage existe. Nous avons besoin d'une aide de l'ordre de 30 € par ha, pour tenir compte du différentiel de potentiel »*. Toujours dans la même logique, *« nous proposons une nouvelle MAEC zone intermédiaire »* indiquait Vincent Lavier, président de la CA 21. Luc Jeannin, administrateur FNSEA et secrétaire général de la FDSEA 71, a insisté sur la logique des aides couplées : *« avec des programmes opérationnels disposant de règles claires pour garantir un retour de valeur ajoutée aux producteurs »*. Il n'était pas pensable d'aborder la Pac sans parler de l'installation : Florent Point a expliqué la priorité des JA et a demandé à l'État *« de ne pas se désengager des cofinancements pour ne pas laisser seules les régions assurer le financement du renouvellement des générations »*. Enfin, avec la crise du Covid et la chute des ventes dans certains secteurs, Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, a demandé *« une enveloppe supplémentaire pour la prise en charge des cotisations sociales »*. En réponse, Julien Denormandie a précisé : *« Je suis l'un des premiers ministres de l'Agriculture à aborder sérieusement la question des zones intermédiaires. J'ai mobilisé mes services. Mais nous ne devons pas complexifier le dispositif. Pour ces zones, vous ne devez pas exclure l'agri-photovoltaïque qui pourrait apporter un complément de revenu. Au sujet de l'eau, nous devons avancer dans ce domaine. Cela nécessite du courage politique pour sortir et concrétiser les projets. Pour les aides couplées, je pense qu'il faut donner un coup de pouce supplémentaire aux protéines. Au sujet de la MAEC zone intermédiaire, la dernière mesure n'a pas marché. Faites-moi passer vos propositions afin que mes services les étudient. Enfin, au sujet de l'assurance, ce dispositif est gourmand en argent. La gestion des risques ne doit pas ponctionner tout le deuxième pilier »*. Un rendez-vous sera organisé d'ici la fin mars pour aborder, sans précipitation, les dossiers en souffrance.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté



Les capacités d'écoute du ministre Julien Denormandie sont appréciées de la profession agricole.



Les représentants de la profession agricole ont été réunis deux heures durant avec le ministre à la préfecture de Côte-d'Or.

Les agriculteurs ont besoin de stabilité et de perspectives réalistes

L'Europe doit donner du sens à la Pac en proposant une trajectoire claire aux agriculteurs. Nos propositions doivent permettre de relever les enjeux de la valeur ajoutée, de la démographie et des transitions par :

- **une agriculture diversifiée présente dans tous les territoires.**
- **un maintien des aides couplées qui assurent un revenu aux producteurs, avec un accompagnement des filières dans le respect des Égalim.**
- **une compensation des surcoûts liés aux handicaps pour les zones de montagne et défavorisées simples.**
- **un accompagnement des zones intermédiaires pour faciliter leur transition.**
- **une gestion des risques opérationnelle pour toutes les productions.**
- **un « troisième pilier » avec l'OCM qui renforce la gestion des marchés par les filières.**

Les propositions des organisations agricoles de Bourgogne Franche-Comté

Une convergence externe : -2,05 %
Un transfert P1 vers P2 : 7,53 %
Crédits supplémentaires P2 : 1,02 %
Premier pilier : Convergence interne à 85 % et un paiement redistributif à 10 % avec la prise en compte des zones intermédiaires (2 % soit 33 € /ha). Mesure JA : 2 %. Ecoscheme : 30 %, Bio 5 %, Herbe 9 %, Terres labourées 12 %, Autres 4 %. Aides couplées : 15,04 %. Programmes opérationnels : 3,5 % sur le premier pilier. Droits à paiement de base (DPB) : 39,5 % du P1. Deuxième pilier : Maintien de l'ICHN 1 milliard complément crédits d'État. MAEC 10 % MAEC spécifique zones intermédiaires. Bio 4,9 %. Leader 5 %. Installation et investissements 30 %. Gestion des risques dispositif pour l'ensemble des filières.

Il est proposé de :

- **Défendre une Pac réconciliée qui intègre souveraineté alimentaire, revenu des agriculteurs et respect de l'environnement.**
- **Proposer une Pac équilibrée et juste qui tient compte des hommes, des territoires et des filières, des plaines et des montagnes, ainsi que des zones intermédiaires.**
- **Prendre des règles claires et partagées pour une Pac qui ne prend pas à l'un pour remettre à l'autre, mais qui mobilise les énergies pour accompagner les transitions et s'adapte au changement climatique.**
- **Préparer l'avenir avec une Pac qui ouvre de nouvelles perspectives avec des nouveaux dispositifs sans fragiliser les exploitations agricoles.**
- **Créer la dynamique d'une Pac qui reste européenne où la France joue pleinement son rôle.**

Viande bovine

Une marque italienne qui se remarque

La création d'une marque « *ombrelle* » en Italie, signe d'une structuration de la filière à l'œuvre dans ce pays, suscite l'intérêt en France. Emmanuel Bernard, président de la section Bovins d'Interbev et vice-président de la FNB, revient sur cette évolution à surveiller.



Le Consorzio sigillo italiano, une marque qui symbolise la structuration de la filière italienne.

L'émergence d'une marque en Italie peut-elle avoir un effet bénéfique pour les éleveurs de bovins allaitants français ? C'est l'espoir qui découle, en tout cas, d'une évolution actuellement à l'œuvre, au-delà des Alpes. Pour bien comprendre, il faut revenir au 11 décembre 2020. Ce jour-là, dans un manoir de Cornaredo, petite ville proche de Milan, a été décidée la création du Consorzio sigillo italiano pour la filière viande italienne. Derrière ces trois mots, c'est une marque « *ombrelle* » qui s'est concrétisée, dans un esprit voisin de notre Label rouge. Pour Emmanuel Bernard, éleveur nivernais, président de la section Bovins d'Interbev et vice-président de la FNB, il se passe là quelque chose à observer de près. Cette marque, il en a pris connaissance début février, à l'occasion des Journées de Vérone.

Des opérateurs qui s'organisent

Méconnu du grand public, cet événement n'en est pas moins un grand rendez-vous annuel pour le monde de l'élevage et du commerce de la viande bovine, des deux côtés des Alpes. Comme leur nom l'indique, ces journées se tiennent habituellement dans la ville de Vérone, au nord de l'Italie, pas très loin du lac de Garde. Mais puisque, avec la pandémie de Covid, l'expression « *habituellement* » n'a plus grand sens, la 36ème édition avait lieu en visio-conférence. C'est à cette occasion qu'Emmanuel Bernard a pu découvrir le Consorzio sigillo italiano qui symbolise une structuration de la filière viande bovine italienne peut-être porteuse d'éléments positifs pour son homologue française. « *L'évolution importante à noter,* précise-t-il, *c'est que jusqu'à présent, lors des Journées de Vérone, l'interprofession bétail et viande française avait comme interlocuteurs les différents opérateurs italiens. Or, aujourd'hui, ils ont commencé à s'organiser, il y a maintenant une interprofession italienne. Par ailleurs, depuis deux ou trois ans, on remarque que les discussions, qui, d'habitude, portaient sur des éléments tarifaires et des intérêts particuliers, évoluent maintenant vers une approche plus "filière". Les Italiens se concentrent sur le fait de plus marketer leur viande, issue de broutard français en grande partie* ». Il faut conserver à l'esprit que la France exporte chaque année en Italie environ 850 000 broutards. En 2020, ce chiffre était en hausse de 1 %. Il faut aussi savoir que les Italiens ont déjà essayé d'autres broutards mais ils connaissent la qualité du broutard français en termes de performances.

Une dimension plus collective



Photo : Antonio Cimmino/Ab Communicazioni/Consorzio sigillo italiano
La marque italienne peut contribuer à consolider les approvisionnements en broutards français, reconnus pour leur qualité.

« *Par ailleurs,* précise Emmanuel Bernard, *les Italiens renforcent la robustesse de leur système, via la production de biogaz. Leur objectif est de gagner de l'argent avec l'engraissement mais aussi de valoriser tous les fumiers par de la production de biogaz. Tout cela crée une certaine stabilité, qui se retrouve aussi sur le volume d'animaux qu'on exporte. Il y a une interdépendance des deux filières* ». Dans ce contexte, la création du *Consorzio sigillo italiano* permet de marketer un produit qui sera né, élevé et engraissé en Italie, ou au moins engraissé et abattu en Italie. « *On sent qu'une dimension plus collective est en train d'émerger,* poursuit le représentant d'Interbev. *Avant, on avait en face de nous plusieurs démarches : Coopitalia, Inalca, d'autres démarches émanant de groupes d'éleveurs… À présent, on sent vraiment une volonté de structuration de leur approche qui correspond en tout point avec l'approvisionnement du broutard français* ». Quel impact peut-on en attendre pour les éleveurs français ? « *Je ne sais pas si nous augmenterons nos volumes d'exportation de broutards grâce à cela,* reconnaît Emmanuel Bernard, *mais il est certain que cela participera à une différenciation avec d'autres viandes d'importation, notamment la concurrence polonaise. Cette marque, c'est une manière de sécuriser et ça peut aussi amener à une démarcation sur l'approvisionnement de broutards. L'enjeu, c'est que ce label, qui sert les engraisseurs, serve aussi les intérêts des naisseurs. Il s'agit de sécuriser le fait que les Italiens ont besoin des broutards français et de continuer à travailler une production de broutards français en correspondance avec la demande de demain. D'autre part, il faut que l'interprofession française porte avec l'Italie le fait qu'il nous faut gagner de la valeur. Les coûts de production ne font que varier à la hausse. On sent que la démarche italienne suit la tendance de la démarche française, qui a commencé par un plan de filière avec une montée en gamme et le label et qui, dans le même temps, travaille sur les coûts de production. Tout ça peut créer une véritable cohérence entre les deux filières* ».

L'Italie consomme toujours beaucoup de viande

Dernier élément fort à prendre en compte : la consommation de viande en Italie s'est très bien portée en 2020. « *En Italie comme en France,* conclut Emmanuel Bernard, *nous avons eu une année atypique avec des fermetures de restaurants. Ici, nous nous sommes demandé si on allait pouvoir continuer à exporter nos broutards, si les chauffeurs italiens allaient pouvoir continuer à venir en France… Finalement, l'Italie s'est adaptée de manière un peu similaire à nous : les gens confinés se sont retrouvés à cuisiner chez eux et ont aussi favorisé la consommation de viande, non pas italienne d'origine mais engraissée en Italie. Structurellement, cette évolution favorable du marché italien est une bonne chose* ».

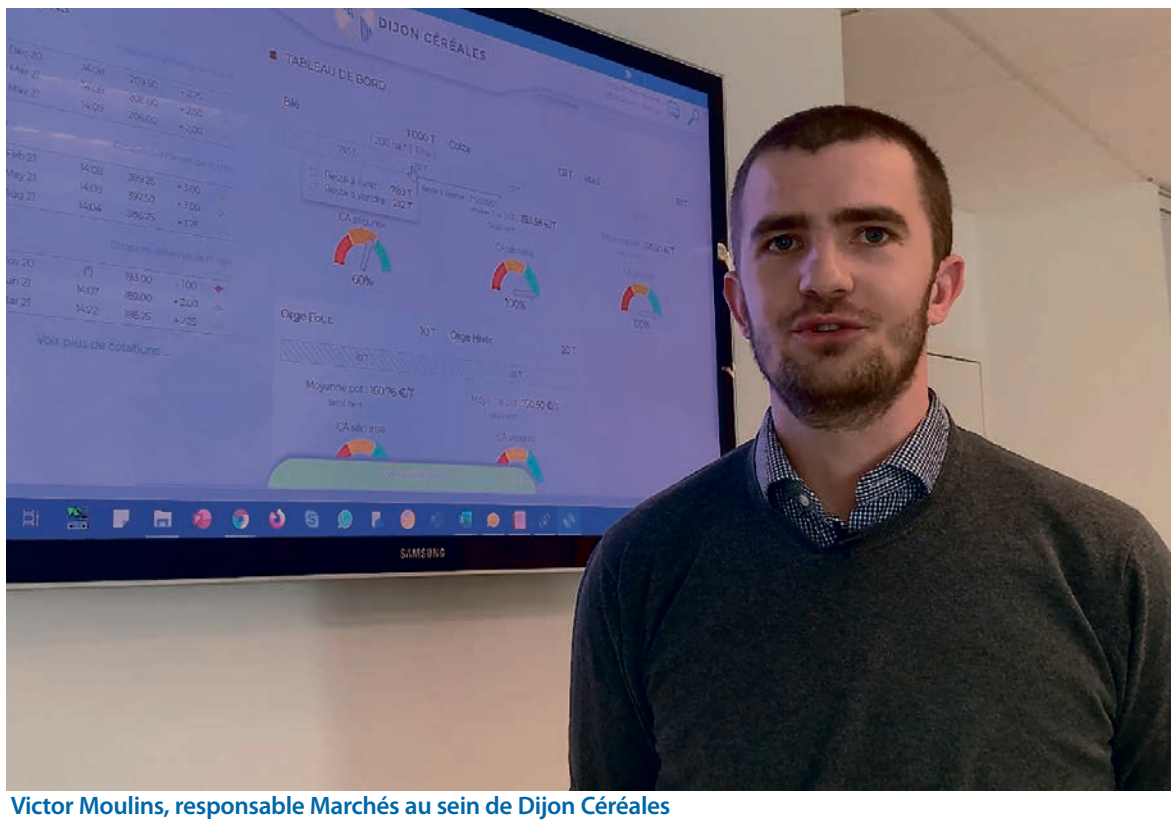
Berty Robert



Technologie

Dijon Céréales connecte ses adhérents au marché à terme

Le développement des services numériques figure au cœur de la stratégie « Demain » lancée par Dijon Céréales. Parmi les outils proposés, « Mes céréales en ligne » devrait être particulièrement apprécié des adhérents.



Victor Moulins, responsable Marchés au sein de Dijon Céréales

Dans l'offre digitale globale proposée par Dijon Céréales, figure depuis peu le service *«Mes céréales en ligne»*. Historiquement, les agriculteurs travaillent avec les techniciens de terrain sur la commercialisation de leurs céréales, notamment sur leurs contrats de production ou les différentes offres de sécurisation de prix. Aujourd'hui, ce nouvel outil apporte une véritable complémentarité au travail du technicien, dans le domaine du digital. *«Le lancement de ce service en ligne se justifie face à l'essor de la volatilité constatée sur les marchés*, précise Victor Moulins, responsable Marchés au sein de Dijon Céréales, *cela nécessite toujours plus de réactivité et de transparence»*. *«Mes céréales en ligne»*, qui est aussi accessible au technicien de la coopérative pour les adhérents qu'il accompagne, permet à l'agriculteur de suivre la commercialisation de ses céréales de manière globale, quel que soit le mode de commercialisation. L'agriculteur peut ainsi voir dans l'application l'ensemble des contrats qu'il a signé avec Dijon Céréales.

Des vidéos en plus

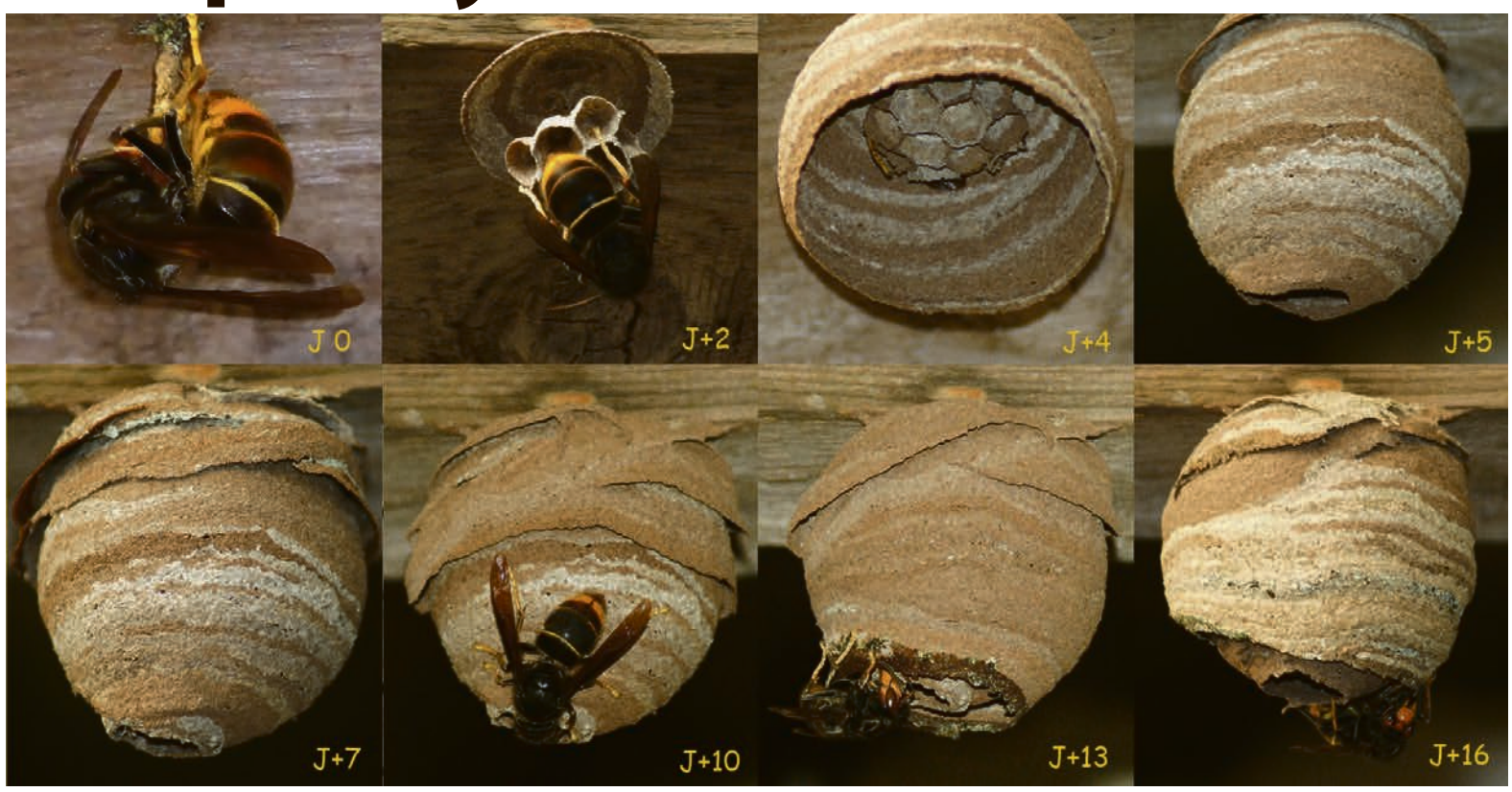
«L'application, poursuit Victor Moulins, *permettra aussi aux adhérents d'avoir une vision sur leurs bons de livraison, les factures d'apports et, prochainement, de prendre des positions sur des offres de sécurisation en ligne»*. Pour l'heure, la porte d'entrée vers ce service est l'extranet *«Ma coop en ligne»* mais, à terme, une application smartphone spécifique sera également développée. *«Elle devrait être mise en service courant 2021»* souligne Christian Loyal, directeur des approvisionnement à la coopérative. Pour compléter encore l'offre de service, Dijon Céréales met en place des vidéos, accessibles via *«Ma coop en ligne»* aux agriculteurs qui ont des offres de services. Elles seront proposées au rythme d'une tous les mois environ, en fonction des actualités liées aux marchés qui pourront intéresser les adhérents. La première, où figure Victor Moulins, est déjà visible. *«Le but est de partager les actualités de la commercialisation des productions. Il est aussi d'être transparent, réactif et l'outil numérique nous permet d'apporter des éléments sur la construction des prix ou de la commercialisation»*. Dans chacune de ces vidéos apparaîtront le service Marchés de Dijon Céréales ou Agritel, le partenaire d'analyses de marchés.

BERTY ROBERT

Nuisibles

Frelon asiatique : ayez l'œil sur les nids

La Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon BFC) appelle à la plus grande vigilance face à ce redoutable prédateur d'abeilles. Il faut, pour cela, apprendre à repérer les nids le plus tôt possible.



Sur ces images, on peut voir l'évolution d'un nid primaire de frelon asiatique. (Crédit Fredon BFC).

Tuer la menace dans l'œuf, c'est la stratégie choisie par la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon BFC) pour sensibiliser au problème du frelon asiatique. Cet hyménoptère revient chaque année sur la table et fait peser un risque certains sur les abeilles. Pour son plan de lutte 2021, la Fredon BFC incite à faire preuve de vigilance pour agir le plus tôt possible. Pour cela, le secret, c'est d'apprendre à repérer les nids primaires. Ils sont plus faciles à détruire et ce mode d'action est préférable au piégeage préventif des insectes qui n'est pas recommandé puisqu'il représente un risque pour d'autres espèces.
De plus, ce mode de piégeage est réservé aux apiculteurs. Les nids primaires se présentent comme de petites boules (voir illustration) alors que les nids secondaires sont beaucoup plus gros. Quoi qu'il en soit, si vous en repérez, signalez-les en mairie, ou au numéro suivant : 06 46 65 13 46, en vue de leur destruction. Par ailleurs, sachez reconnaître le frelon asiatique :

- son aspect est globalement noir avec une pointe d'abdomen jaune orangée et des pattes jaunes
- son vol est rapide et agile
- son nid possède une entrée latérale

Le frelon européen, pour sa part :

- ressemble à une très grosse guêpe
- les trois quarts de son abdomen sont jaunes, bariolé de noir
- son vol est lourd
- son nid possède une entrée située à l'extrémité inférieure

BERTY ROBERT, AVEC FREDON

Soutien financier

Un fonds pour la diversification et la transition agricole

Un acteur de la finance et un autre de l'agriculture s'allient pour mettre en place un fonds destiné à soutenir les initiatives d'agriculteurs.

Citizen Capital, pionnier de l'investissement à impact (permettant de générer des impacts environnementaux et sociaux en même temps qu'un rendement financier), et la Fondation Avril (reconnue d'utilité publique et créée par le monde agricole, elle s'inscrit dans une volonté d'agir et de s'impliquer dans les territoires ruraux et auprès de leurs habitants les plus en difficulté, en France et en Afrique), ont annoncé, début février, la création du fonds Agri Impact pour accompagner les projets de diversification d'activité des agriculteurs au service de la transition agricole. Doté de 30 millions d'euros à l'issue d'un tour de table fondateur, Agri Impact renforcera les fonds propres de projets générateurs de revenus complémentaires pour les agriculteurs sur trois axes principaux : la transformation alimentaire, les circuits courts et la production d'énergie renouvelable, en particulier la biométhanisation. L'ambition est de soutenir en priorité des projets portés directement par les agriculteurs participant à la transition alimentaire et climatique. Initié par la Fondation Avril, le projet sera géré par Citizen Capital dont la mission est de financer et d'accompagner des projets à fort impact social ou environnemental. Agri Impact vient enrichir la mission de Citizen Capital dans le domaine stratégique qu'est l'agriculture, en répondant à plusieurs enjeux sociaux et environnementaux identifiés par la Fondation Avril :

- Permettre aux agriculteurs, acteurs essentiels de la chaîne alimentaire, de disposer de compléments de revenus ;
- Créer de l'emploi et renforcer la cohésion dans les territoires ;
- Lutter contre le changement climatique en accompagnant les agriculteurs vers des pratiques réduisant l'impact carbone des exploitations. Un objectif de certification Haute valeur environnementale (HVE) de niveau 3 est également fixé.

Agri Impact interviendra sur les projets en position d'investisseur minoritaire. Citizen Capital sera assisté dans sa gestion par la Fondation Avril dont l'équipe sera en charge de la première sélection des différentes opportunités d'investissement.

Une première sélection à venir

Elle interviendra également dans le suivi et la gestion des impacts et en tant qu'expert du monde agricole. Enfin, Agri Impact peut compter sur une communauté de souscripteurs d'une grande richesse, très complémentaires : outre la Fondation Avril sont présents la puissance publique (Bpifrance et l'Ademe), des investisseurs agricoles de premier plan (Arterris, Euralis, Groupe Soufflet, Limagrain et Sofiprotéol, société d'investissement du Groupe Avril), des filières énergies renouvelables d'investisseurs sectoriels (Total Carbon Neutrality Ventures, Engie Bioz) et des investisseurs financiers (Covea, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne). La levée de fonds se poursuit avec l'objectif d'atteindre 50 M€ dans les prochains mois.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

www.citizencapital.fr et www.fondationavril.org

Solidarité

Des vétos et des héros

Du 15 juin au 15 juillet, l'ONG Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières lance sa campagne annuelle de collecte solidaire : *« Mon Véto est un Héros »*. Elle en appelle à la générosité des vétérinaires français et invite à reverser une partie des bénéfices tirés des consultations pour financer ses actions, en matière de santé animale dans les pays du Sud.

L'opération *« Mon Véto est un Héros »* s'inscrit dans le combat d'AVSF et plus largement dans celui des membres du réseau Vétérinaires Sans Frontières International pour intégrer l'approche One Health dans les politiques sanitaires partout dans le monde. *« Avec l'approche One Health (une seule santé), il s'agit de prendre en compte de façon globale la santé animale, la santé publique et la santé environnementale. Cette approche permet de consolider durablement la sécurité alimentaire des familles paysannes que nous soutenons en protégeant leurs troupeaux des maladies endémiques et émergentes, en préservant leur environnement et en protégeant leur propre santé »* explique Sabine Patricot, docteur vétérinaire et chargée de programme d'AVSF. Avec cette opération, AVSF souhaite rappeler le véritable rôle que jouent les vétérinaires en zone rurale comme en zone urbaine, dans les pays développés comme dans ceux du sud.
Pour participer à l'opération, les vétérinaires peuvent s'inscrire sur internet avant le 16 mai et recevoir les kits pour informer leurs clients de leur engagement solidaire. En participant à la campagne, les vétérinaires volontaires s'engagent à reverser une partie de leurs bénéfices réalisés entre le 15 juin et le 15 juillet. Les sommes récoltées permettront de financer des projets en santé animale dans les pays du Sud et de lutter contre la propagation de maladies et pour la sécurité alimentaire et économique des éleveurs bénéficiaires.

COMMUNIQUÉ

Inscriptions et information avant le 16 mai : bit.ly/vetoheros

En bref

Valorisation Julien Denormandie met l'accent sur les produits locaux

Lors d'un déplacement en Seine-Maritime le 1er mars, Julien Denormandie a mis en avant l'approvisionnement local en restauration collective, s'appuyant sur un *« bel exemple de valorisation »* en race normande, rapporte le président de l'APCA (Chambres d'agriculture) Sébastien Windsor. Cette filière longue est basée sur la contractualisation et sur un cahier des charges pour l'engraissement, qui permet de *« valoriser jusqu'à 50 à 60 centimes de plus au kilo »*, d'après cet agriculteur de Seine-Maritime, qui participait à la visite. Ce déplacement a été l'occasion pour les professionnels de regretter la définition trop restrictive des produits concernés par la disposition de la loi Égalim qui prévoit, d'ici début 2022, 50 % de produits locaux, bio, sous Siqo ou durables en restauration collective. *« Actuellement, des labels comme Bleu-Blanc-Cœur ou Saveurs de Normandie ne rentrent pas dans ce cadre »*, déplore Sébastien Windsor dans un entretien à Agra Presse. Le ministre de l'Agriculture s'est montré *« ouvert »* à ce que ce type de produits soit favorisé dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux (PAT), d'après le président de l'APCA. Cette voie permettrait de *« sécuriser l'approvisionnement en produits locaux »*, espère la présidente de la FNSEA Christiane Lambert, également présente à la visite ministérielle.

Start-up Un tour de France à la rencontre d'agriculteurs innovants

L'association CoFarming, qui regroupe 18 start-up agricoles, mène un tour de France, depuis le 27 février et jusqu'à décembre, pour aller à la rencontre d'agriculteurs innovants. Au volant d'un tracteur qui doit sillonner cinq régions, il y a le youtubeur Thierry Bailliet, paysan et auteur du livre *« Dans les bottes de ceux qui nous nourrissent »*, paru en novembre. L'opération, destinée à promouvoir l'innovation agricole, s'adresse à la fois aux exploitants et au grand public. Au programme : des visites dans des fermes, des conférences, des vidéos téléchargeables ou en direct, organisées durant cinq semaines dans les régions Hauts-de-France, Rhône-Alpes, Centre, Bretagne, Occitanie. Un journal de 30 minutes est aussi diffusé chaque soir d'étape sur la chaîne YouTube de Thierry Bailliet. La première personnalité mise en lumière est Gilles Van Kempen, cultivateur en techniques culturales simplifiées dans le Loiret.



Élevage allaitant

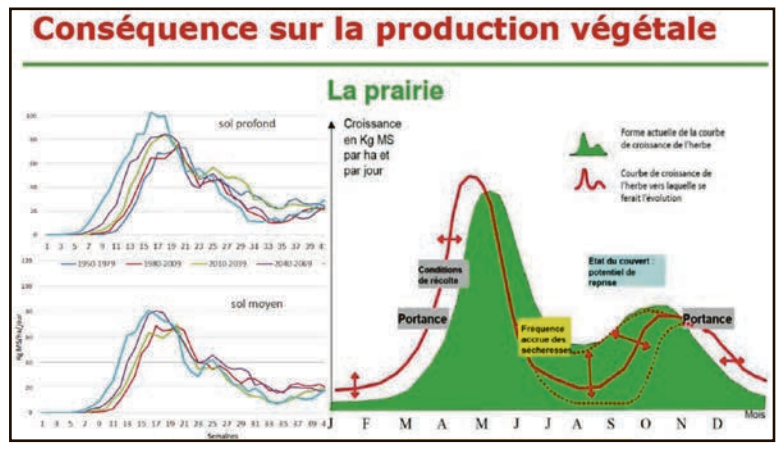
Tout va-t-il se jouer au printemps ?

La section bovine de la FDSEA de Saône-et-Loire a organisé une visioconférence pour mieux comprendre la situation de l'élevage allaitant face au changement climatique. Avec l'expertise de la Chambre d'agriculture, des pistes d'adaptation émergent. Nulle solution toute faite cependant. Une chose est sûre : mettre en commun les informations est nécessaire.

En 2015, 2018, 2019 et 2020. La Saône-et-Loire a connu quatre sécheresses en six campagnes. Trois années consécutives. Certes la section bovine travaille sur le dossier Calamité sécheresses, certes la FDSEA pousse pour améliorer le volet assurantiel sur les pertes de récoltes mais, comme le rappelait en introduction le président de la section bovine, Guillaume Gauthier, *« il nous faut réfléchir aux axes d'adaptation face au changement climatique »*, avant même de parler des outils nécessaires pour tenter de compenser les pertes. La profession, avec l'appui des collectivités (Département, Région…), a demandé à la Chambre d'agriculture de mener des audits pour mieux comprendre et mieux aider les exploitants. Les conseillers, Noémie Morin et Thierry Lahémade présentaient leurs études (à partir du réseau Inosys-Réseau d'élevage charolais). Bien que les données 2020 ne soient pas encore toutes compilées, ils analysaient les différents aspects – technico-économiques – des sécheresses 2018 et 2019, *« chez nous dans le Charolais-Brionnais-Autunois »* et d'autres départements (Cher, Indre, Loire, Nièvre, Côte-d'Or…). Ces études s'appuient sur des fermes représentatives, et ne peuvent donc englober toute la diversité des cas. Ici, les huit fermes herbagères suivies ont une forte proportion de prairies naturelles et peu (moins de 20 % de SAU) de cultures. Sept naisseurs produisent des mâles et femelles maigres et/ou finis. Un élevage engraisse tout. La moyenne du groupe se situe à 133 ha de SAU, dont 120 ha d'herbe à 84 % en prairies naturelles. Le chargement moyen est 1,14 puisqu'il y a 141 UGB en moyenne et 88 vêlages. Ces derniers chiffres sont relativement stables sur la période de référence étudiée ici (2014-2020). Idem pour la productivité mesurée en kg vifs produits par UGB présents. *« On constate une légère augmentation des UGB (+5) mais aussi un léger déchargement grâce à l'agrandissement de proximité : 11 ha en plus de moyenne d'herbe »*, résume Thierry Lahémade. Une façon aussi d'essayer de faire plus de stocks en prévision de l'hiver.

A minima, 8 000 euros de charges en plus

S'ils considéraient 2017 comme une année normale pour les rendements des fauches, 2018 a vu les récoltes diminuées. Néanmoins, 2019 est considérée comme correcte en ensilages et foins. Par contre en 2019, la chute a été brutale entre première et seconde coupe *« car il n'y a pas eu de repousse »* avec la sécheresse. Côté ensilage de maïs, sur ces deux années, la baisse a avoisiné 50 %. Phénomène aggravant bien connu, la part redistribuée au pâturage a augmenté dans le même temps de 50-60 tonnes de matière sèche, *« soit environ 20 % de la récolte totale »* annuelle. L'affourragement estival et automnal est donc important. L'impact économique est immédiat avec +8 000 € de charges (+16 % ; 50 000 à 58 000 €). 86 % de ces 8 000 € sont dus aux postes alimentation (+46 €/UGB) et litière. *« Il y a eu plus d'achats de concentrés et de fourrages, ces derniers produits, étant plus pauvres. Les concentrés sont venus équilibrer la ration l'hiver suivant »*. Côté charges de structures, ces dernières ont augmenté toute l'année (eau, carburant…) de façon constante dans ce panel *« car aucune des 8 fermes n'a été obligée de rouler de l'eau »*, en 2018-2019, nuançait Thierry Lahémade. Résultat final en termes d'efficacité technico-économique mesurée avec le rapport EBE/produit brut (sans les aides sécheresse), la baisse dès 2018 est brutale avec 8 points de perdus. -6 points si l'on incorpore les aides. *« Et en 2020, les chiffres seront plus mauvais encore avec les cours en mâles qui se sont dégradés »*. Et Thierry Lahémade de préciser : *« Inosys est le haut du panier. Ailleurs l'impact est de plus grande ampleur, surtout si les systèmes fourragers sont fragiles »*. Éleveur à Varenne-Saint-Germain, François Nugue rajoutait à cette triste liste *« les charges pour remettre à niveau les prairies ou les frais d'implantation d'une luzerne (300 €/ha) qui n'a jamais poussé »* qu'il ne faut pas oublier de compter. Idem pour des méteils décevants, etc.



Avancement de la pousse d'herbe. Augmentation du rendement au printemps, perte de pousse en été.

Le printemps décisif ?

La conseillère Chambre, Noémie Morin, rebondissait en expliquant les conséquences du réchauffement climatique (attendu entre +1 et +8 °C de hausse moyenne dans 30 ans) chez nous. *« Nous aurons autant de pluie à l'année mais répartie différemment, avec de l'eau moins disponible du printemps à l'automne »*. La pluie tombera l'hiver majoritairement rendant urgent de réfléchir à sa gestion. La date de franchissement des 800° de somme de température va *« nettement avancer »*, et avec, l'apport d'engrais ou la date de première fauche. Mais attention, le *« risque de gelée tardive perdure »* pour les cultures même si la date de la dernière gelée devrait avancer du 1er avril au 20 mars. Bonnes nouvelles, le rendement en herbe au printemps devrait augmenter *« avec un pic mi-avril au lieu de mi-mai »*. S'ensuivrait par contre une *« longue période sans herbe »* avant de voir *« un rebond en automne »* et potentiellement un hiver moins long. *« 65 % de la pousse de l'herbe devrait avoir lieu avant fin juin. Après 2049, jusqu'à 75 % »*. Noémie Morin prédisait voir certainement *« plus de fauches précoces en ensilage »* demain et moins de foin de 1ère ou 2nde coupe. Du côté des ensilages de maïs, difficile de prédire mais *« des semis précoces de variétés tardives »* pourraient s'imposer. Des dérobées, avec des Ray-grass notamment, aussi. En parallèle, *« il faut de plus en plus optimiser votre système fourrager, vos surfaces de fauche, votre gestion du pâturage… »*. Et encore et toujours viser à faire plus de stocks, en essayant des espèces pures ou en mélange, en faisant des semis sous-couverts, des sursemis… *« mais cela va engendrer des coûts supplémentaires en semences, matériels, main-d'œuvre… »*, reconnaissait-elle.

Trois étapes à respecter

Pas de recette miracle donc, mais trois étapes à bien respecter : prendre le temps d'analyser sa conduite pour bien connaître ses performances, puis choisir une ou deux pistes et enfin, vérifier les évolutions sur son système en reprenant l'analyse au début. La Chambre d'agriculture propose pour cela des outils (Mon troupeau, Herbe Hebdo, Agro info…) pour gérer au mieux herbe et cultures, anime des groupes de travail entre agriculteurs, mène des essais (Jalogny, Herbadéquat, Herbexpert…) et propose des formations. Les audits d'exploitation qui ont été menés permettent aussi à tous de se comparer. Des fiches sont disponibles par région, secteurs voire par commune. Autant d'indicateurs qui ouvrent de nombreuses pistes de réflexion.

CÉDRIC MICHELIN





Technologie

Une appli pour optimiser la gestion de l'herbe

La culture de l'herbe recèle un potentiel inexploité : pour en faciliter la bonne gestion, plusieurs acteurs historiques des applications dédiées aux prairies ont mis en commun leurs travaux pour créer Happygrass. Le soutien du Cniel permettra aux éleveurs d'y accéder pour un prix modique.



L'enregistrement de tous les évènements liés au pâturage est possible directement depuis un smartphone, même sans couverture réseau.

Pour Daniel Perrin, administrateur du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel), *« il reste du travail à faire pour optimiser la valorisation du potentiel herbager des prairies françaises… De la même manière que les rendements des maïs ensilage ont progressé spectaculairement depuis les années soixante, j'ai la conviction qu'on pourrait globalement augmenter les rendements des prairies de l'ordre de deux tonnes de matière sèche par hectare et par an. C'est pourquoi le Cniel va soutenir Happygrass pour qu'il soit gratuit la première année, afin de donner envie à tous les éleveurs de l'utiliser »*. HappyGrass est un assistant numérique dédié à la conduite des prairies, de l'implantation à la récolte, enrichi des possibilités digitales d'alertes agronomiques (seuil de somme des températures pour déclencher la fertilisation par exemple) ou de risque de stress thermique.

Une boîte à outils digitale

Happygrass a été pensé comme une boîte à outils complète, qui répond à tous les besoins de l'éleveur : du choix des espèces prairiales à implanter jusqu'à la récolte ou à la valorisation par le pâturage. Il est né du rapprochement de deux outils déjà existants : GrassMan, un bouquet d'applications dédiées à la conduite des prairies - développé par l'Institut de l'élevage, Jouffray-Drillaud et Mas Seeds - et PâturNET, codéveloppé par quatre entreprises de conseil en élevage (Conseil Élevage 25-90, GEN'IAtest, Eva Jura et Cantal Conseil Élevage). L'assistant numérique comporte un module Prairie, un module Pâturage et un module Parcelles. *« Happygrass Prairie, dédié à la conduite des prairies, repose sur un jeu de douze outils »*, présente Patrice Pierre, de l'Institut de l'élevage. Le premier bouquet de fonctionnalité lancé en 2019 comprend le choix des espèces, l'ajustement de la fertilisation azotée, le diagnostic de la flore, la lutte (mécanique ou chimique) contre les indésirables, la planification de la récolte (par rapport aux fenêtres météo) et l'estimation de la qualité du foin. *« Six outils complémentaires arrivent en 2021 : choisir ses dérobées fourragères (selon l'usage, la saison d'utilisation, la date de semis, le mode de destruction…), choisir ses plantes de service (selon les rôles attendus, la date de semis…), qualifier les enrubannages et les ensilages, organiser et calculer les surfaces nécessaires à la mise à l'herbe pour les troupeaux allaitants, alerter sur le stade des prairies (pour agir au bon moment : date du premier apport d'azote, date de démarrage en végétation…) et enfin gérer le stress thermique »*. En arrière-plan, HappyGrass se *« nourrit »* des données météorologiques locales, fournies par les stations les plus proches.

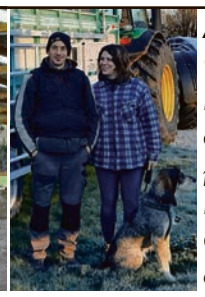
Calendrier numérique de pâturage

Un second module est centré sur la saisie et la valorisation de toutes les données concernant la gestion du pâturage : mesures d'herbe et calcul de la quantité d'herbe valorisée, interventions agronomiques… Il propose également un calendrier de pâturage digital accessible sur Smartphone. *« Ce calendrier a pour intérêt de comptabiliser le nombre de jours de pâturage réalisés à l'année. Les éleveurs engagés dans des démarches valorisant le pâturage (ex : lait de pâturage) peuvent ainsi prouver le respect des cahiers des charges »*, explique Nicolas Gaudillière, responsable du pôle R&D à Conseil élevage 25-90. Ce module Pâturage est donc une déclinaison numérique du calendrier de pâturage. L'idée est de simplifier la vie de l'utilisateur, qui pourra renseigner tous les *« évènements »* liés au pâturage, tels que l'entrée ou la sortie du troupeau laitier de telle ou telle parcelle, de même pour un lot de génisses. Adieu les carnets papiers et les doubles, voire triples saisies. *« Avec ce module on saisit par exemple la date, l'effectif, le nom ou le numéro de parcelle, l'éventuel complément à l'auge, dans un formulaire prérempli qui prend en compte l'historique pour faciliter l'ergonomie de l'utilisateur, et qui est utilisable même sans couverture internet »*, poursuit Nicolas Gaudillière. Le module Pâturage facilite aussi l'enregistrement et la valorisation des mesures d'herbe réalisées par herbomètres, tant par les éleveurs que leurs conseillers intervenant dans l'élevage, puisque les données sont partagées. Le modèle s'appuie sur les mesures locales pour calculer la croissance de l'herbe et le potentiel fourrager, en s'ajustant aux conditions de l'année. L'idée sous-jacente est d'évaluer au mieux les quantités d'herbe disponibles pour le troupeau et d'envisager par simulation différents scénarios pour être en mesure d'anticiper une pénurie ou au contraire un excédent.

La nouveauté : le module Parcelles

Le troisième module, Parcelles, est un outil cartographique qui permet de visualiser le parcellaire en présence afin d'envisager des redécoupages pour en améliorer la gestion. Avec à la clé, une estimation des coûts d'aménagement inhérents (clôtures, chemins, adduction d'eau…) Déjà disponible auprès d'une trentaine de distributeurs agréés, Happygrass est accessible via deux formules d'abonnement. La formule Découverte intègre deux fonctionnalités du module Prairie, à savoir *« composer »* (choix des espèces et la composition des semis en fonction des attentes en matière de robustesse, de productivité etc. et des conditions pédoclimatiques de chaque parcelle) et les deux systèmes d'alerte (stade des prairies, stress thermique). Le module Pâturage comprend le calendrier de pâturage et le compteur de jours de pâturage, mais pas les outils d'aide à la gestion, ni le bilan de saison. Il inclura aussi le futur module Parcelles et ses deux fonctionnalités (organiser ses parcelles, calculer l'investissement). La formule Découverte est gratuite pendant un an, grâce au soutien du Cniel. Au-delà, cet abonnement revient à 3,99 € par mois. La formule Expert, qui offre l'intégralité des fonctionnalités, est annoncée à 14,99 € par mois, après un premier mois gratuit et sans engagement.

Alexandre Coronel

Aménagement de bâtiment : un projet qui se prépare dès la sortie des animaux

Frédéric VIONNET représente la 7ème génération de sa famille sur son exploitation agricole à ENTRE-DEUX-MONTS. Il travaille avec ses parents et bientôt avec Raphaël, son fils, étudiant agricole. Il élève près de 300 Montbéliardes et c'est avec Bertrand, expert Compétences Élevage, qu'il travaille au quotidien pour l'aménagement de ses bâtiments.

Frédéric a découvert Agro-Service 2000 à Arbois lors de son ouverture en 2018. Depuis, il se sert régulièrement au magasin pour ses produits d'élevage, ses pièces détachées et son matériel agricole.

« Il y a tout ce qu'un agriculteur recherche : du stock, du choix, un bon relationnel avec toute l'équipe et une vraie qualité de service ».

En hiver 2020, il décide de construire un nouveau bâtiment pour la prochaine rentrée des animaux.

Il fait appel à Bertrand, auparavant vendeur sur le magasin d'Arbois et aujourd'hui expert Compétences Élevage. Ensemble, ils étudient les plans du bâtiment afin qu'il soit aux normes pour l'accueil des vaches en stabulation. L'objectif : faire tenir 98 bêtes dans 650m² en s'assurant de leur confort tout en respectant les normes. Challenge accepté pour notre expert, qui grâce à son expérience et sa connaissance du métier a su apporter l'analyse, le conseil et la solution pour l'aménagement du bâtiment. En Juillet, Frédéric monte la charpente. En Novembre, il y rentre ses bêtes. Cornadis, abreuvoirs, logettes, rideau brise-vent, portes électriques... tout est optimisé pour l'accueil des animaux.

« Je constate une réelle amélioration, notamment pour l'insémination des génisses. Elles mangent mieux et profitent d'une lumière naturelle. C'est aussi un confort pour nous, pas besoin d'allumer le matin, on va faire de belles économies ».

Suite aux conseils de notre expert, il a investi dans un 2nd silo, qui lui permet d'avoir un stock d'aliments supplémentaire de 3T. Il a également fait l'acquisition d'une dérouleuse de balles, qui lui fait gagner plus d'une heure le matin et le soir.

«Je rentre plus tôt à la maison le soir, c'est agréable. Aujourd'hui, quand j'ai un achat à faire sur la ferme, je fais appel à Bertrand. Il est à l'écoute de mes besoins et m'apporte les bons conseils pour optimiser ma production, tout en améliorant le confort de mes bêtes et le mien ».

Compétences Élevage par Agro-Service

Nos experts vous répondent :
09 70 19 2000 service-elevage@agroservice2000.com

Compétences Élevage par Agro-Service
Aménagement des bâtiments

Vous allez bientôt sortir vos bêtes,



c'est le moment d'étudier vos projets d'aménagement de bâtiments.




RCV MARQUE FRANÇAISE · ANDRIEU ÉQUIPEMENT MARQUE FRANÇAISE · Agritubel MARQUE FRANÇAISE

Filet brise-vent — *Contention / Stabulation*

Mais aussi : tunnel, système d'alimentation, abreuvement,...

Nos experts vous accompagnent pour une solution complète autour de l'aménagement des bâtiments

09 70 19 2000

service-elevage@agroservice2000.com

Une culture atypique

L'essentiel pour réussir son sorgho fourrager

Économe en intrants et plus tolérant à la sécheresse que le maïs, le sorgho fourrager est une plante prometteuse. Pour réussir sa culture, il est important de bien choisir la variété adaptée à son contexte pédoclimatique et à ses objectifs, de semer sur un sol suffisamment réchauffé et de soigner la qualité d'implantation en ajustant la densité de semis.



La culture du sorgho fourrager gagne du terrain chaque année.

En décembre dernier, Arvalis-Institut du végétal a consacré un webinaire au sorgho fourrager. Comme l'a souligné Jean-Luc Verdier, qui anime cette filière au niveau national *« Le sorgho est une espèce de graminées originaire d'Afrique de l'Est, de la région du Soudan ou de l'Éthiopie, qui présente certains atouts : plutôt économe en intrants, elle fait l'objet de recherches variétales de la part des semenciers ce qui permet des progrès génétiques en termes de productivité et de valeur fourragère. C'est une plante relativement moins sensible que les autres aux déficits hydriques, avec des variétés très diverses dans leurs profils, et qui peut donc répondre à différentes utilisations »*. Le spécialiste a ainsi donné quelques éléments permettant de distinguer les deux sous-espèces principales, le sorgho bicolore, monocoupe, et le sorgho du Soudan (ou Sudan grass), multicoupe, et à l'intérieure de la première, les variétés à graines, les fourragers (ou sucriers), les BMR (Brown mid rib : nervure principale brune) moins ligneux, les PPS (sorghos sensibles à la photopériode)…

Plus de 30 000 hectares cultivés en France

« C'est une espèce riche et diversifiée, qui connaît un engouement de plus en plus important : si historiquement on la trouvait surtout dans les départements méridionaux, elle s'est développée au nord de la Loire ces dernières années. Les statistiques officielles ne différencient pas les différentes sortes de sorghos (grains, ensilage, utilisation industrielle…), mais les données des semenciers nous permettent d'évaluer à 26 % des 120 000 hectares implantés en France la part des sorghos fourragers. Ça représente donc plus de 30 000 ha en 2020, un record historique ». Du fait de son origine tropicale, la plante a d'importants besoins en température. *« C'est une des données à prendre en compte pour choisir les variétés adaptées, dans le groupe de précocité qui correspond à son contexte pédoclimatique »*, précise Jean-Luc Verdier, illustrant son propos par une carte de France présentant les différentes zones climatiques au regard des statistiques météorologiques. Ainsi dans l'Yonne, dans le secteur d'Auxerre, les 1 800 °C cumulés en base 6 permettent d'envisager une récolte sous forme d'ensilage fin septembre - début octobre huit années sur 10. *« Le catalogue distingue deux groupes de variétés, au regard de leur précocité, moyenne ou plus tardive. Le rapport entre rendement et valeur fourragère, en Unité fourragère lait (UFL), est un second élément de comparaison pour décider du choix variétal, pour une utilisation plutôt alimentaire ou la recherche d'une productivité élevée à l'hectare pour la méthanisation »*.

Soigner l'implantation

L'ingénieur Arvalis est ensuite revenu sur les étapes clés de la réussite de la culture. *« Une grosse partie se joue à l'implantation, début mai à mi-mai : on est sur une petite graine, qui a peu de réserves, moins de vigueur au démarrage que le maïs par exemple, et de forts besoins de chaleur, d'où l'intérêt de soigner l'implantation avec un sol obligatoirement à plus de 12 °C. C'est un élément qui explique des échecs et de mauvaises qualités de levée »*. Les variétés monocoupe se sèmeront de préférence au semoir monograine, à faible profondeur (3 cm) pour privilégier une bonne régularité et respecter les préconisations en termes de densité. *« Le respect de la densité est une variable importante à maîtriser, à ajuster en fonction de la réserve hydrique de la parcelle, car la surdensité favorise la survenue de verse, en particulier pour les variétés BMR, moins ligneuses, plus digestes… mais plus sensibles »*. Côté fertilisation, le conseil des apports dépend du tonnage espéré et doit prendre en compte les éventuels reliquats et apports organiques, tout en respectant la réglementation locale en matière de nitrates. Éventuellement, pour l'azote, une quarantaine d'unités au semis dans les situations à reliquat très faible, suivi d'un apport minéral principal, autour du stade 4-8 feuilles pour atteindre 12 à 16 unités par tonne de matière sèche, selon le potentiel agronomique de la parcelle.

Maîtrise des adventices

Enfin, concernant les adventices, Jean-Luc Verdier a donné quelques pistes de travail pour soigner cette culture sensible à la concurrence précoce des mauvaises herbes. *« Les solutions de désherbage mécanique sont bien valorisées, d'une part du fait de l'implantation tardive de cette culture, qui laisse la place aux faux semis, qu'on peut compléter par un passage de herse étrille dans les trois jours qui suivent le semis, puis par des binages »*. Quelques herbicides sont homologués, en post-levée pour gérer les graminées et dicotylédones à levée hâtive, dans les parcelles à forte pression adventices, puis après le stade trois feuilles pour les graminées estivales. *« Enfin un créneau de rattrapage entre quatre et six feuilles va permettre de contrôler les dicotylédones annuelles ou vivaces, telles que les chardons… »*.

ALEXANDRE CORONEL

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS Frères !
Votre spécialiste en matériel d'élevage

25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE
JOURDAIN
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
chapuis-freres.fr

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout
Tablette
Ordinateur
SmartPhone

Ensiler le sorgho fourrager

Un complément possible au maïs

Récolté au bon stade et ensilé dans de bonnes conditions, le sorgho fourrager peut se substituer avec succès à une partie de l'ensilage maïs dans la ration des bovins, y compris les plus exigeants en termes d'énergie, comme le démontrent les résultats d'essais récents.

Hugues Chauvreau, responsables des essais zootechniques sur la vache laitière et les jeunes bovins chez Arvalis, où il conduit des travaux sur le thème de la valeur alimentaire des fourrages et leur valorisation, a présenté récemment les résultats des essais les plus récents sur le sorgho. *« On a du mal à classer l'aliment sorgho, selon le mode de récolte déjà en grain ou en ensilage, puis le groupe variétal (mono ou multi-coupes) et enfin avec des critères spécifiques additionnels, tels que la présence ou non de panicules fertiles, la sensibilité à la photopériode ou encore le caractère BMR. C'est important d'utiliser la classification faite par le Comité technique permanent de la sélection (CTPS) pour choisir sa variété. On arrive à six catégories selon la combinaison de ces caractères, en ce qui concerne les sorghos destinés à l'alimentation animale. Leur teneur en énergie va permettre de discriminer leur usage, plutôt orienté vers des animaux à faibles besoins, ou au contraire appropriés pour les vaches laitières ».*

Si en termes de rendement, les sorghos les plus productifs permettent d'atteindre les 20 t MS/ha, ceux-ci sont à réserver à un usage industriel, compte tenu de leur piètre intérêt alimentaire.

Entre 12 et 16 t de MS/ha

« Pour les sorghos typés grains et les sucriers ou mixtes, on est plutôt dans la plage comprise entre 12 et 16 t MS/ha, avec en gros deux profils énergétiques, selon les proportions relatives d'amidon (7-10 % pour les sucriers à 30 % pour les variétés à graines) ». Le spécialiste a insisté sur l'importance d'atteindre un taux de matière sèche suffisant pour permettre une bonne conservation. *« Pour les variétés sans grains, on a du mal à atteindre 30-32 % de MS au moment de la récolte, au risque d'avoir des écoulements de jus et des pertes de valeur nutritive ».* Deux modèles d'équations prédictives permettent d'établir les valeurs alimentaires du sorgho fourrager, avec d'importantes divergences, qui peuvent déstabiliser l'utilisateur. *« La réalité se situe sans doute entre les deux… des travaux sont en cours pour mieux comprendre l'origine des pertes d'énergies au cours du processus d'ensilage, sous forme d'alcool par exemple ».* Plusieurs essais ont été conduits au cours des dernières années pour évaluer l'intérêt des ensilages de sorgho dans l'alimentation des bovins, face à la référence que constitue l'ensilage de maïs. *« Dans un essai sur des vaches laitières, incorporé à hauteur de 50 % dans une ration de maïs ensilage, le sorgho classé « double usage » ensilé conduit à une diminution significative de la production de lait brut, de l'ordre de 6-7 %, qui n'est pas compensé par une hausse du TB, avec une augmentation de la quantité de matière sèche ingérée, qui traduit une baisse de l'efficacité alimentaire. Ce type de sorgho doit donc être réservé aux animaux moins gourmands en énergie ».* En revanche, la synthèse de cinq essais conduits avec des ensilages BMR substitués à hauteur de 50 % d'un ensilage de maïs donne des résultats plus prometteurs. *« On observe aussi une baisse de la production du lait brut, (de l'ordre de 3-4 %) et cette fois compensée par un TB supérieur. Il n'y a donc pas de différence en lait corrigé, les potentiels de production sont maintenus et on observe même une baisse de l'ingestion, ce qui signifie une amélioration de l'efficacité alimentaire ».*


Les sorghos à grains, ensilés au bon stade, procurent un aliment comparable à l'ensilage de maïs en termes de valeurs.

Peu de références en multicoupes

Après avoir détaillé les résultats d'autres essais, avec substitution totale ou sur d'autres catégories d'animaux, comme les jeunes bovins, Hugues Chauvreau conclut : *« ces travaux démontrent qu'une substitution partielle de l'ensilage maïs par des ensilages de sorghos est réaliste, sans dégrader la performance. C'est un levier alimentaire qu'on peut utiliser pour compléter l'offre fourragère disponible dans un système d'élevage. On a moins de références sur les sorghos multicoupes : en termes d'exploitations sous forme d'ensilage, d'enrubannage, d'affouragement en vert, voire de pâturage, compte tenu de la période de sec… il faut veiller au stade d'exploitation, avec des hauteurs de 50-60 cm pour limiter le risque de toxicité lié à la présence de durrhine, mais un pré-fanage de 24 heures réduit ce risque. Les multicoupes ne sont pas des Rolls en termes de valeur alimentaire mais gardent un intérêt pour sécuriser le système fourrager, et apporter un complément en période de disette et de sec ».*

ALEXANDRE CORONEL

KUBOTA - SPÉCIALISTE DE LA FENAISON !



- Faucheuses jusqu'à 10,20m,
- Faneuses jusqu'à 14,00m,
- Andaineurs jusqu'à 15,00m,
- Presses à balles rondes,
- Enrubanneuses, broyeurs…

Réservez vite votre démonstration de presse à balles rondes !

Offre privilège* :
- Louez votre presse, avec un prix à la balle,
- Garantie jusqu'à 5 ans ou 20 000 balles,



OFFRE UNIQUE SUR LE MARCHÉ !

*Voir conditions en magasin

DÉMO TOUR
DISTRIBUTEURS A ENGRAIS !



- Système GEOSPREAD,
- Coupure de tronçons,
- Isobus, pesée,
- Garantie 2 ans…

Présentation dynamique* 2 jours et 3 lieux différents !

Lundi 8 mars – 14 à 17h – Chez GAEC Vandermeersch
Route de Lornay – 21330 Laignes

Mardi 9 mars – 9h à 12h – Chez Hup Mathieu
Sortie de Bleury – 89110 Poilly sur Tholon

Mardi 9 mars – 14h à 17h – Chez Loic Dansin
Presles – 11 rue des prés robins – 89420 Cussy les Forges

*Dans le respect des règles sanitaires actuelles

KUB 89
ZA du Soleil Levant
89290 Venoy
Tél : 03 86 18 89 99
Email : j.demoly@kub89.fr
Site web : www.kub89agri.com

Contact commercial :
Julien DEMOLY - 06 30 58 30 05

KUB 89 Matériel agricole

Kubota

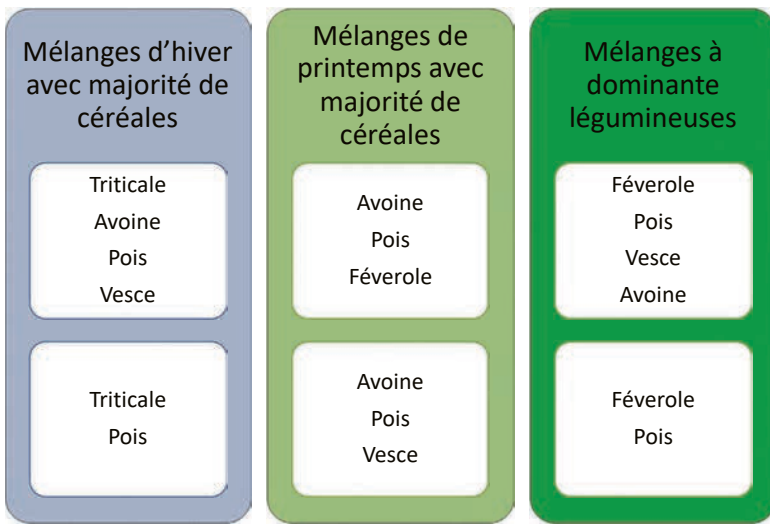
Mélange

Des méteils intéressants… mais techniques

Les méteils gagnent du terrain en élevage allaitant. Ils sont un bon moyen de sécuriser les stocks fourragers d'une exploitation mais leur réussite nécessite de savoir pourquoi on les cultive.



De valeurs variables, les méteils imposent de réaliser des analyses de fourrages.



Quelques exemples de mélanges pour méteils

Les méteils sont des cultures multi-espèces associant des graminées (céréales) et des légumineuses. Intéressantes pour sécuriser le stock fourrager et se substituer en partie aux tourteaux ou à de l'enrubannage, elles ont cependant quelques inconvénients : semences de légumineuses onéreuses, besoin d'espèces avec stades de récolte en adéquation, risque de verse, désherbage chimique impossible, appauvrissement du sol en P et K pour la culture suivante… Les mélanges doivent être choisis avec soin : complémentarité des espèces, précocités comparables, une espèce tutrice, hauteurs de végétation proches. « *Quand on veut faire du méteil, il faut savoir pourquoi* », met en garde Pierre-Antoine Comte, responsable du service technique de la Sicarev. De fait, tout dépend si l'on cherche à sécuriser le système fourrager auquel cas, on optera pour un méteil à ensiler. Ou bien si l'on vise l'autonomie protéique, auquel cas, c'est une récolte en grain qui sera privilégiée. Dans l'option « *ensilage* », soit on opte pour une majorité de légumineuses si l'on veut favoriser une valeur alimentaire azotée ; soit on choisit une majorité de céréales si l'on recherche le rendement.

Implantation au printemps ou en automne

En grain, on privilégiera une majorité de céréales en se réservant malgré tout la possibilité de récolter en ensilage. L'implantation du méteil se fait au printemps (mars-avril) ou en automne (fin septembre à début novembre). Semée au printemps, la récolte pourra intervenir à la fin de l'été ou en automne après un minimum de 100 jours pour avoir un rendement minimum. Plus précoce qu'une céréale pure, le semis d'automne permettra une récolte printanière. Un minimum de 5 mois de culture est nécessaire pour atteindre 4 à 5 tonnes de matière sèche par hectare en récolte précoce ou 8 à 12 t MS/ha en récolte tardive. Le semis sous couvert est possible avec du méteil. La technique est même un moyen de favoriser l'implantation d'une prairie, fait valoir Pierre-Antoine Comte. Il s'agit de semer un méteil et une prairie en même temps dans une même parcelle. Le méteil est semé à 3 – 4 cm de profondeur tandis que la prairie est implantée entre les rangs de méteil à une moindre profondeur. Au printemps, le méteil qui a pris le dessus est fauché. Puis la lumière fait se développer la prairie. Cette dernière aura profité de la protection du méteil et de l'apport d'azote fourni par les légumineuses.

Valeurs énergétiques variables

Bien développé, le système racinaire de cette nouvelle prairie résistera mieux à la sécheresse et au piétinement des animaux. À la récolte, les valeurs alimentaires des méteils peuvent décevoir, prévient Pierre-Antoine Comte. Tout dépend du choix du stade de récolte et de la proportion de légumineuses. Une analyse de fourrage est indispensable. Les valeurs énergétiques sont variables et les valeurs azotées supérieures à des graminées pures. D'un point de vue économique, les méteils reviendraient à 156 € la tonne de matière sèche (781 €/ha) pour une récolte précoce et 102 €/T MS (1 020 €/ha) pour une récolte tardive. À comparer avec un maïs revenant à 122 €/T MS ou un ray gras italien à 117 €/T MS, indique Pierre-Antoine Comte.

MARC LABILLE





Vigilance

Une histoire de dosage

Deux spécialistes de Dijon Céréales expliquent comment bien négocier la période de mise à l'herbe toujours délicate à piloter.

Santé des bêtes, qualité de la pousse de l'herbe… c'est tout cela qui est en jeu en période de mise à l'herbe et ces facteurs conditionnent les résultats de l'exploitation. Il ne faut donc pas se louper comme le souligne Dominique Gelot, responsable du service Nutrition animale de Dijon Céréales : *« Il faut évaluer la portance du sol. Si on ne prête pas attention à cela, on prend le risque de mettre à mal sa production d'herbe. Les sabots des animaux vont enfouir l'herbe qui ne pourra plus pousser ensuite. Pour évaluer cette portance, il suffit de donner un coup de talon dans la prairie et la trace ne doit pas dépasser 1,5 cm de profondeur »*. Sur le contexte actuel, Matthieu Bagnariol, technico-commercial service Production animale au sein de la coopérative constate une météo plutôt favorable en ce moment avec des pointes à presque 20° les après-midi et des matins un peu frais : *« Les sols ont bien ressuyé et sont plutôt portants. C'est presque idéal pour mettre les bêtes dehors mais il faut rester prudent. On ne sait pas comment va évoluer le climat dans les semaines qui viennent. Les personnes qui sont un peu justes en matière de stock fourrager se disent qu'il serait bien de desserrer des lots de vaches avec une bête tous les trois hectares. Elles n'ont pas besoin d'un volume d'herbe énorme, le problème ce sont les rosées matinales qui s'intensifient un peu avec des températures négatives (-2 ou -3°). L'après-midi, la végétation a envie de démarrer, mais les gelées matinales peuvent vite couper ce cycle ! Pour les jeunes bêtes qui ont passé un an et qui ont été bien préparées (avec du magnésium qui aura été distribué en stabulation quinze jours avant la mise à l'herbe), ce passage à l'herbe ne devrait pas poser de problème. En revanche, il faut être vigilant avec les vaches à veau et les bêtes en saillie. Les gelées matinales peuvent être problématiques pour elles »*.

Savoir faire machine arrière

Les contextes sont très différents, d'un éleveur à l'autre. Certains, confrontés au problème du stock fourrager, n'ont pas le choix et doivent mettre leurs bêtes à l'herbe mais il est sans doute encore un peu tôt. Attention aussi au temps qui pourrait se remettre à la pluie : l'herbe en pleine pousse pourrait se retrouver mise en terre par les bêtes et s'en serait fini de la repousse. *« Un éleveur ayant lâché ses bêtes,* précise Dominique Gelot, *doit savoir faire machine arrière et se replier dans les stabulations en cas de retour d'un épisode pluvieux et froid qui pourrait avoir des conséquences sur les jeunes veaux, notamment des problèmes pulmonaires »*. Le technicien incite aussi à vérifier la hauteur d'herbe : *« il ne faudrait pas que les animaux entrent dans des parcelles où l'herbe mesure moins de 8 cm et il ne faut pas descendre trop bas non plus : elles ne devraient pas sortir de la parcelle avec une herbe à moins de 5 cm »*. L'agriculteur peut calculer sa productivité : 1 cm de hauteur d'herbe c'est environ 200 kg de matière sèche. Il peut évaluer combien de temps il pourra laisser ses animaux sur une parcelle. L'idéal serait de faire une transition alimentaire progressive, par laquelle les animaux, dans les premiers jours, ne resteraient que quelques heures à l'herbe, et puis de plus en plus au fil du temps. *« La patience,* conclut pour sa part Matthieu Bagnariol, *est précieuse dans cette période délicate, mais chaque cas est unique. Ceux qui décident de lâcher doivent être très vigilants »*. La mise à l'herbe, c'est parfois faire de la dentelle…

BERTY ROBERT

Complément nécessaire

Le bloc de sel, allié de la mise à l'herbe

Si la mise à l'herbe est une étape importante dans l'année d'un élevage, les blocs de sel sont les compléments indispensables à ce passage à l'herbe fraîche des ruminants.

Faire ressortir les bêtes des stabulations est toujours une étape importante de la vie d'un élevage. Une étape à ne pas rater et à bien maîtriser.
Que ce soit en élevage laitier ou en élevage allaitant, le changement de régime alimentaire induit nécessite une grande vigilance de la part de l'agriculteur. Elle porte sur le comportement de ses animaux, mais aussi sur le soin apporté afin que ces derniers ne soient pas carencés. Dans ce domaine, le bloc de sel est aujourd'hui incontournable comme le précise Anne-Lise Fresard, directrice générale d'Oxfort, entreprise de la nutrition animale basée à Longvic, près de Dijon : *« Tous les ruminants sont carencés en sodium, il leur faut donc toujours du sel à proximité »*.
Pour son entreprise, la période de remise à l'herbe est synonyme de forte activité. *« Lorsque leurs animaux retournent dehors»,* poursuit Anne-Lise Fresard, *les éleveurs ont tendance à se tourner vers des blocs de 25 kg, plus gros et qui durent donc plus longtemps. Les animaux sont plus autonomes, l'éleveur n'a pas à le remplacer trop fréquemment »*
L'entreprise commercialise des formats de blocs de 5, 10 et 25 kg. On imagine bien qu'en termes de manutention, transporter et installer un bloc de 25 kg n'est pas chose aisée mais l'entreprise propose aussi maintenant un dispositif unique et astucieux conçu par KNZ, son fournisseur en blocs, en collaboration avec Oxfort : une poignée en plastique qui se loge dans le bloc et permet de le porter plus facilement.
L'an dernier, sur la période mars-avril 2020, Oxfort a commercialisé près de 1 500 tonnes de blocs.

BERTY ROBERT

DIJON CÉRÉALES

UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS

Le service Élevage de notre coopérative met au service des éleveurs toutes ses compétences et ses gammes, mais aussi la passion et le professionnalisme de ses techniciens pour accompagner le développement des ateliers productions animales.

Une équipe composée de spécialistes complémentaires :
- 5 experts spécialisés ruminants : bovins viande, bovins lait dont 1 spécialiste robots de traite, ovins et caprins,
- 1 expert équin,
- 1 conseiller expert en agroéquipement.

Chacun dans son rôle, mais la force d'une équipe pour vous apporter les bonnes solutions !

Une approche globale et transversale de l'exploitation
Chaque exploitation est unique ! Notre équipe vous accompagne pour développer la performance technico-économique et l'ensemble des projets de votre exploitation.
Productions fourragères : de la semence à la conservation de la récolte (conservateurs, ficelles, filets, étirables, films ensilage), notre savoir-faire s'appuie sur la recherche expérimentale Damier Vert et de nos coopératives partenaires de l'Alliance BFC.
Conduite alimentaire et nutritionnelle du troupeau : nous intervenons du bilan fourrager à l'équilibre de la ration. Notre expertise est complétée par des outils décisionnels performants (Aliplan).
Suivi technico-économique : notre collaboration permanente avec l'éleveur permet un suivi global. Les outils (Boviplan, Lactoplan) identifient des pistes d'amélioration et leviers technico-économiques pour optimiser le revenu de l'exploitation.
Diversification : pour de nouveaux projets sur votre élevage ou en complément des grandes cultures, nous pouvons vous conseiller dans les domaines des bâtiments avicoles, des ateliers d'engraissement, de la méthanisation, du photovoltaïque…

Contactez Dominique GELOT au 06 77 04 22 09



DIJON CÉRÉALES
passion élevage !

Aujourd'hui, Dijon céréales développe avec son partenaire Soréal **des gammes d'aliments spécifiquement adaptées aux productions animales dans notre département**.
Elles répondent aux différents cahiers des charges (conventionnels et agriculture biologique) tout en permettant la valorisation des céréales produites sur l'exploitation.

Aménagement des bâtiments et agroéquipements, faites-nous aussi confiance !
Un conseiller spécialiste vous apportera toutes les solutions pour tous vos projets bâtiments. Notre magasin «matériel d'élevage» de Pouilly-en-Auxois vient d'être entièrement rénové pour mieux vous accueillir.
Contactez Daniel BOUILLER au 06 23 56 64 13

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Négoce

Nouvelle équipe dirigeante et proximité préservée pour les ets Leguy

L'entreprise Leguy, à Liernais, en Côte-d'Or, connaît une évolution déterminante de son actionnariat. Acteur du négoce de grains, de l'approvisionnement et de la fourniture d'agroéquipements, la maison Leguy développe aussi les services. Une orientation totalement dans la ligne des nouveaux dirigeants qui veulent préserver la force de l'implantation locale de l'entreprise.

Une évolution s'annonce au sein de la SARL Leguy, basée à Liernais, dans l'ouest de la Côte-d'Or. Depuis le 15 février, l'actionnariat a changé de mains. Patrick Leguy, dirigeant de cette société familiale avec son épouse, Colette, comptant huit salariés (pour un chiffre d'affaires proche de 9 millions d'euros) a transmis la structure à un trio d'associés : Éric Beaumet, Wilfried Laure et Guillaume Malnoury. Tous trois sont à la tête de la holding Adagri, dont le siège est à Chartres, en Eure-et-Loir (voir encadré). Cette holding regroupait jusqu'à présent les sociétés Agrialternative (appro en agriculture) et Thomas (négoce de grains). La Sarl Leguy vient compléter un ensemble qui souhaitait à la fois élargir son champ d'action géographique et compléter son portefeuille d'activités.



Patrick Leguy (à droite sur la photo) en compagnie du personnel de son entreprise à Liernais et des trois nouveaux dirigeants (Éric Beaumet, Wilfried Laure et Guillaume Malnoury).

Avec Patrick Leguy, la complémentarité est réelle : l'entreprise est présente de longue date dans le domaine de l'approvisionnement des agriculteurs, dans celui de la collecte de céréales (environ 12 000 tonnes par an), dans la distribution d'engrais, de semences, de produits de protection des plantes, dans les agroéquipements, en particulier pour le secteur de l'élevage… Cela fait déjà une belle offre mais, ces dernières années, Patrick Leguy, à la tête de l'entreprise depuis 1976 avait délibérément donné une orientation supplémentaire en ciblant de domaine de services. *«Face à la complexité croissante du métier d'agriculteur,* précise-t-il, *nous avons développé tout un panel de services, qui va de l'analyse des sols ou de l'élaboration de plans de fumure à la collecte de déchets agricoles, en partenariat avec Adivalor, en passant par la conception d'outils d'aide à la décision ou le renouvellement des Certiphyto. Tout cela en lien avec une agriculture de plus en plus connectée…»*

Évoluer sans diluer son image

La force de la SARL Leguy est d'être parvenue, au fil du temps, à faire évoluer son offre en épousant les préoccupations de l'époque, sans jamais diluer l'image forte qui est la sienne auprès des agriculteurs de son territoire. C'est aussi cette dimension que les nouveaux actionnaires veulent cultiver. Ils ont bien conscience de l'importance de conserver ce caractère d'entreprise de proximité, qui connaît bien ses clients et sa zone d'intervention. *« Avec Éric Beaumet, Wilfried Laure et Guillaume Malnoury,* poursuit Patrick Leguy, *j'ai trouvé des partenaires qui ont les moyens et la puissance nécessaire pour accompagner nos clients et les sécuriser dans leurs démarches »*. Il est aussi important de noter que parmi les trois nouveaux dirigeants associés, deux ont des racines en Bourgogne : Éric Beaumet est originaire de Dun les Places et Guillaume Malnoury, de Baigneux-les-Juifs. *«Notre objectif,* précise Wilfried Laure, *président de la holding Adagri, c'est de maintenir et développer nos parts de marché et aussi de nous diversifier encore, notamment sur l'élevage»*. Si cette évolution ouvre une nouvelle page pour l'entreprise de Liernais, Patrick Leguy reste dans l'organigramme, histoire d'assurer un passage de relais le plus fluide possible.

BERTY ROBERT

Adagri met le cap à l'est

Créée en 2015, la holding Adagri est née d'une volonté d'indépendance de la part de ses trois fondateurs (Éric Beaumet, Wilfried Laure et Guillaume Malnoury). Sous ce chapeau commun, on trouve les sociétés Agrialternative, Thomas (rachetée en 2018) et maintenant, Leguy. L'ensemble compte près de 25 salariés. La société s'est dotée d'un tout nouveau siège social à Chartres, où elle dispose également d'un bâtiment de stockage de 800 m². Jusqu'à présent, elle opérait sur les départements des Yvelines, de l'Essonne, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, du Cher et de la Nièvre. En acquérant Leguy, elle élargit un peu plus sa zone d'activité vers l'est. Adagri est aussi membre du réseau Actura, qui fédère 135 négociants en France.

▶ Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Malécot Poirier Agri

Le libre-service de Saint-Loup (58) fait peau neuve

Conséquence de l'aménagement de nouveaux bureaux pour mieux accueillir les clients à l'atelier, le concessionnaire Deutz-Fahr de Saint-Loup (58) en profite pour reconfigurer son magasin libre-service. Malécot Poirier Agri propose désormais un magasin Deutz-Fahr Shop. Tout le mobilier a été remplacé, les dernières gondoles sont en cours d'installation. La mise en place sera terminée dans les prochains jours. Stéphane Pain, directeur de la concession, explique vouloir répondre davantage à la demande de la clientèle professionnelle. *« Avec cette nouvelle implantation, nous allons augmenter la gamme de produits proposés aux agriculteurs, tant en nombre de références qu'en volume »*. Le concessionnaire annonce proposer un libre-service à des prix compétitifs. L'animation commerciale va être renforcée. Des offres promotionnelles et saisonnières seront régulièrement proposées aux agriculteurs.



Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/03/2021**

Effectif global: 1017 - Taux de vente: 97%

Effectif total: 674 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	2,77 €	2,80 €	2,79 €	+0,02
		U	200-250	2,99 €	3,20 €	3,08 €	-0,11
			250-300	2,67 €	2,80 €	2,71 €	-0,10
			300-350	2,61 €	2,82 €	2,69 €	+0,11
			400-450	2,38 €	2,52 €	2,44 €	=
			450-500	2,29 €	2,36 €	2,34 €	-0,07
		R	200-250	2,94 €	2,95 €	2,95 €	-
			300-350	2,56 €	2,56 €	2,56 €	+0,14
			400-450	2,23 €	2,40 €	2,34 €	-0,02
			450-500	2,22 €	2,27 €	2,23 €	+0,03
	F	U	250-300	2,63 €	2,79 €	2,70 €	-0,08
			300-350	2,63 €	2,81 €	2,68 €	-0,08
			350-400	2,47 €	2,66 €	2,55 €	-0,11
		R	200-250	2,76 €	2,78 €	2,78 €	-
			250-300	2,48 €	2,66 €	2,58 €	-
			300-350	2,52 €	2,62 €	2,56 €	-
			350-400	2,43 €	2,57 €	2,51 €	-

BROUTARDS : La tendance observée la semaine dernière se confirme. L'ambiance commerciale s'améliore avec d'avantage d'acheteurs dans toutes les catégories et les cours sont en légère progression notamment dans les lots inférieurs à 420 kgs et surtout s'ils sont vaccinés FCO 4 et 8 > 60 jours.

LAITONNES : Les transactions restent très fluides grâce à une bonne demande.

Effectif total: 78 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	500 +	2,05 €	2,21 €	2,17 €	-
F	U	400 - 450	2,38 €	2,49 €	2,42 €	-0,05
		450 et +	2,29 €	2,48 €	2,39 €	-

GENISSES 2 ANS : Peu d'offre mais beaucoup de besoins et tarifs très attractifs.

Effectif total: 265 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX						
M	U	+ 500 kg	1,74 €	1,96 €	1,82 €	-0,02
VACHES CHAROLAISES						
F	E	- 5 ans	2,46 €	2,95 €	2,64 €	+0,06
		5 à 10 ans	2,38 €	2,79 €	2,50 €	+0,09
	U	- 5 ans	2,15 €	2,54 €	2,27 €	+0,05
		5 à 10 ans	2,00 €	2,37 €	2,12 €	+0,04
		+ 10 ans	1,87 €	2,08 €	1,96€	+0,01
	R	- 5 ans	1,95 €	2,17 €	2,11 €	-
		5 à 10 ans	1,74 €	1,92 €	1,92 €	+0,07
		+ 10 ans	1,70 €	1,85 €	1,75€	-
	O	+ 10 ans	1,56 €	1,66 €	1,61 €	+0,10
GÉNISSES	E	24 à 36 mois	2,61 €	3,15 €	2,83 €	+0,18
	U	24 à 36 mois	2,03 €	2,54 €	2,34 €	-0,01

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Offre un peu plus importante cette semaine qui permet d'attirer de nombreux d'acheteurs. Néanmoins, les besoins très importants ne sont pas couverts. Les cours sont en hausse sensible, la vente est totale.

La demande n'est pas couverte non plus. Les cours sont reconduits.

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 22/02/2021 au 28/02/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,14	8,07	6,78	-	-	-	-
	Var.		0,02	0,03					
	R	7,47	7,46	7,19	-	-	7,07	-	-
	Var.	0,14	0,05	-0,04			-0,05		
	O	-	6,34	-	-	6,69	6,43	-	-
	Var.		0,07						
3 (couverts)	U	-	8,01	7,97	6,93	-	-	7,25	-
	Var.		=	0,02	-0,06			-0,09	
	R	7,39	7,33	7,10	6,28	7,20	7,12	6,76	6,20
	Var.	0,01	0,04	0,05	-0,18	0,06	0,05	0,01	0,04
	O	6,39	6,40	6,38	-	6,74	6,52	6,23	5,70
	Var.	=	-0,01	-0,11		0,07	0,10	-0,02	0,11
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,48	6,24	-
	Var.						0,03	0,04	
	O								
	Var.								

Zone nord : La fluidité du commerce permet un facile maintenu des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 01/03/2021

Bovins : 344
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Apports plus importants en broutards et de bonne qualité entrainant un placement rapide avec seulement un lot invendu. La demande s'oriente plus particulièrement sur les sujets de 320 à 380 kg jeunes.
Comme pour les mâles, les sorties en femelles sont plus importantes mais la demande est bien présente et les tarifs sont facilement reconduits. Lot invendu.
Présentation plus étoffée en vaches, la vente est globale à des tarifs en progression. Les sujets de type herbagés sont activement recherchés.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.
Bovins gras : 4
Ovins : 38.
Prochains marchés :
Bovins le lundi 8 mars 2021 et ovins le lundi 15 mars 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 24/02/2021

Effectif total :326. Taux de vente : 88%. **Observation :** 100% de vente dans les bovins de moins de 6-12 mois. 100 % de vente en vidéo 85 % de vente dans les bovins de + de 18 mois Marché dynamique vente rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

RACE	M	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente totale, la vente est cette semaine dopé par un commerce extérieur prévu pour l'Israël. Les courts sont sensiblement haussiers pour l'Italie, a vérifier dans les prochaines semaines. **Laitonnes:** Vente en totalité, cours reconduits.	M	U	400 - 450	2,34 €	2,53 €	2,42 €	+0,04
	F	U	300 - 350	2,60 €	2,70 €	2,66 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 24/02/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 213 - Taux de vente : 82%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses : De gros apports une nouvelle fois cette semaine. Les cours sont reconduits dans la majorité des catégories avec une tendance haussière dans les animaux à mettre à l'herbe même dans les catégories passé d'age.	F	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,31 €	2,22 €	=
	F	U	- 5 ans	2,06 €	2,29 €	2,15 €	=
			5 à 10 ans	1,98 €	2,16 €	2,06 €	+ 0,01
			+ 10 ans	1,88 €	2,01 €	1,89 €	+ 0,05

01 MARS 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Très bonne demande en jeunes bovins, sans prix !! En femelles, marché stable.
Bovins maigres : Cours facilement reconduits. Pourtant, pas de hausse significative malgré une offre restreinte face à une demande dynamique.

POLITIQUES

Les montants définitifs des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio, pour la campagne 2020, sont parus.
L'aide aux veaux labellisables est donc de 49,50 € et celle aux veaux labellisés de 68,10 € par veau.
Ces montants définitifs sont donc proches de ceux prévus, et de ceux de la campagne 2018. Ils sont logiquement inférieurs à ceux de 2019, année de versement d'un solde de l'année 2016.

ENVIRONNEMENT

La Commission européenne a adopté, le 24 février, une nouvelle stratégie européenne d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie, qui ne prévoit aucun objectif chiffré ou mesure contraignante, contient surtout de futures initiatives que la Commission adoptera. Elle rappelle que les mesures d'adaptation doivent être basées sur des données solides et des outils d'évaluation disponibles pour tous, elles doivent être systémiques (la Commission soutiendra donc les plans d'adaptation par des supports financiers) et mises en œuvre rapidement.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Pour toute exploitation qualifiée Label Rouge, il est bien possible d'afficher cette qualification pour l'éleveur en mettant par exemple, un panneau à l'entrée de son exploitation (cette communication est souvent proposée par les ODG d'ailleurs) ou communiquer sur les réseaux sociaux.
En revanche, si l'éleveur fait de la vente directe, la vigilance s'impose, notamment si celui-ci ne fait pas de Label Rouge! En effet, dans ce cadre, il peut y avoir un risque de tromperie consommateurs (en communiquant sur le caractère LR de son élevage alors que la viande qu'il vend n'a pas la garantie LR). Il convient, de se rapprocher de l'ODG pour cadrer cette communication sur l'exploitation.

CARTON ROUGE

En l'absence de Salon de l'Agriculture, E. Macron était en déplacement en Côte-d'Or dans une exploitation agricole. Cette visite a permis au Président de la République de remercier les agriculteurs pour leur travail au quotidien, et pendant cette crise. Pourtant les éleveurs bovins à moins de 700 euros de revenu mensuel estimé en 2020, ont du mal à se satisfaire de ce « merci ». Quid des EGA ? Quid de leur application? A quand un prix payé producteur, à hauteur du coût de production?

EN REGION

La tournée régionale de la FNB se poursuit. Vendredi, la Bourgogne-Franche-Comté a accueilli cette nouvelle réunion régionale : l'occasion de marteler l'importance du rôle de l'Etat dans la situation des éleveurs bovins actuels (des prix non rémunérateurs et ne reflétant pas les indicateurs de marché; les dossiers sécheresse, la future PAC...). La FNB invite les autres régions à se manifester s'ils souhaitent organiser une réunion, en présentiel, ou si besoin , en format adapté, à distance!

FAIT DE LA SEMAINE

Encore la semaine passée , nombre de départements se sont mobilisés pour l'application des EGA: l'Oise, le Bas-Rhin, les Deux-Sèvres, la Vendée, les Côtes d'Armor, la Loire, la Seine-Maritime, les Hautes Pyrénées, la Somme, le Pas-de-Calais, le Cantal , l'Eure.... Ne lâchons pas la pression, continuons la mobilisation auprès des GMS, mais aussi des préfectures : obligeons l'Etat à faire appliquer les EGA, et à ramener un prix rémunérateur, payé au producteur!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

73%

C'est le pourcentage des Français interrogés qui estiment que l'élevage contribue à la biodiversité du territoire, suite à une étude publiée par Interbev montrant le rapport que ces derniers entretiennent avec l'élevage et la viande. Les engagements et les efforts fournis par tous les maillons de la filière semblent être reconnus et appréciés pour une grande partie des interrogés !

Broutard(e)s : La reprise commerciale perdure sous l'impulsion de nouvelles commandes à l'export. L'ambiance est bonne et les ventes plus rapides. Les transactions sont d'autant plus faciles si les animaux sont de qualité supérieure et valablement vaccinés. On enregistre une hausse quasi généralisée des cours. En femelles, l'offre demeure insuffisante face à un commerce toujours aussi dynamique.
Gros bovins maigres : L'offre est insuffisante pour satisfaire une demande soutenue dans les sujets de très bonne qualité, permettant de nouvelles hausses tarifaires. En marchandise plus moyenne, les cours se tiennent à bon niveau.
Boucherie : On enregistre une meilleure orientation des cours en femelles laitières et mixtes, ainsi qu'en allaitantes d'entrée de gamme. Les cours gagnent de nouveau quelques centimes. La demande en allaitantes supérieures reste soutenue comme ces dernières semaines, notamment en blondes. Les tarifs des charolaises et limousines sont maintenus.
Veaux : Les acheteurs restent prudents et la demande est limitée en veaux croisées en prévision des sorties d'été. Le placement des veaux laitiers demeure encore fluide cette semaine. En veaux gras, le commerce est plus difficile avec des cours revus à la baisse.
Ovins : La demande est toujours active et régulière face à des apports modérés, même si l'offre en laitons s'étoffe un peu cette semaine. Les transactions gardent leur fluidité ; les cours se tiennent à un très bon niveau. En agnelets, les volumes sont en léger retrait ce qui tire les prix vers le haut. En brebis, les tarifs sont attractifs face à une offre limitée.

Equipe FMBV

Matériel

Tracteur

10 - Recherche pour écomusée tracteurs agricoles,ancien type SiftH30 par exemple ou autres marques et moteurs CLM tournants ou pas (0713)
✆ **06 70 03 50 11**

23 - Recherche ancien tracteur Lanz Bulldog.
✆ **06 71 63 74 70**

26 - Vends tracteur Zetor 6045, 9000 heures avec chargeur mailleux, 4 RM, bon état.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends moteur Perkins A 4.107 4 cylindres relevage avant New Holland pont avant Ford 4610.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends tracteur Mc Cormick 323 année 1969 3600 heures enclenchement prise de force à voir.
✆ **06 18 21 52 07**

84 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

21 - Vends 1 jeu de herses repliab. 5,50 m L., ét. moy., vibro 3,40 m + herses B.E., j. de roues étroites 9-5 44, us. 35 % adapt. MF178 ou 188 + coupe à colza, mot. auxil Mercator 500 Claas 70.
✆ **06 63 90 40 65**

21 - Vends herse Sicam 6.50 m., - vibro 6 m., - charrue Radwerck 5 socs, tasse avant spire 1.50 m. carré (0905)
✆ **06 70 29 29 32**

26 - Vends semoir Monosen MG 5 rangs équip maïs, tournesol, sorgho, soja, distrib insecte, anti limace 1992, pressoir cuve à vin.
✆ **06 81 64 25 53**

Récolte

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 8060, 8070 ou 8080. Je me déplace peu importe la région.
✆ **06 21 49 50 89**

26 - Vends round baller Carraro 1200 A ficelle 120/120 TBE cause double emploi + épandeur à fumier Brimont 3T5 double hérisson B.E.T avec équipement fourrager.
✆ **06 37 17 95 24**

38 - Vends pirouette Kuhn 4 toupies GF440M bon état 750 euros
✆ **04 74 53 08 / 07 84 46 65 29**

69 - A vendre 1 ensileuse à maïs, 1 rang New Holand pour pièces détachées.
✆ **06 84 46 19 38**

71 - Vends moissonneuse-batteuse TX32, barre coupe, 4 m, avec scie colza, équipement tournesol, bon état.
✆ **03 85 51 22 66 ou 07 50 87 20 76**

73 - Vends presse MD JDeere 330 groupeur Mathiaut semoir engrais Vicon 300 KGS
✆ **06 87 22 33 58**

Traitement

39 - Pulvé JD 512 21m 1200l, commande cabine DPM contrôle ok. Année 2015. 4 000 euros
✆ **06 72 99 79 61**

Arbo-viti

26 - Vends sécateur éléctrocoupe 3010 révisé ts les ans 600 euros + camion Iveco 90-17 240 000 km, hayon PTC 9T 9P 4000 euros + compresseur taille Lacme 2 cuves de 800 L + accessoires.
✆ **06 78 50 56 53**

Epandage

89 - Vends épandeur Leboulch 1974, PV 2515, PTC, 91015, bon état de marche, 900 euros (0908)
✆ **03 86 29 27 75**

Cave

69 - Cède bon prix pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile 750 l. - Pompe à vin.
✆ **06 63 18 32 28**

Manutention

58 - Vends godet forestier pour manitou (0707)
✆ **06 20 19 70 43**

Divers



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
28 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vends tracteur Same Deutz Iron 100, 5700 H ; charrue trisocle Naud grand dégagement ; moulin à farine Law ; piquets acacia Fendus 2m
✆ **06 76 43 73 77**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


01 - Vends petite chambre froide L 1m75 larg. 1m50 H 1m70.
✆ **03 85 30 43 82**

01 - Vends charrue G. Besson RB47, 2003 prix 4000 euros ; semoir maïs monisme 4 rangs 2800 euros ; 3 cellules stock 30T prix 600 euros.
✆ **06 86 71 18 77**


SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Bassins en géomembranes
Pose et fourniture de systèmes d'étanchéité
Firestone Firestone Building Products
ASQUAL
S.A.U.L.
CODAF
ZI Le Petit Bourbon | Belleville sur Vie | 85170 BELLEVIGNY
02.51.24.40.00 | contact@codaf.fr | www.codaf.fr

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

07 - Vends charrue Unisoc en bon état + pompe d'arrosage 55Gx160 tuyaux 6m de long 0,50 de diamètre 7 tourniquets diamètre d'arrosage: 14-16m
✆ **06 64 06 60 48 ou 04 75 81 02 93**
Heures repas

18 - Vends 2 pneus 6506542, 500euros HT pièce ; 2 pneus5406530, 350 euros HTpièce ; 1 bétaillère 4m20,refaite alu, neuve, garantie 10 ans, 5.500 euros HT.
✆ **06 14 40 22 10**

18 - Vends benne Gilibert 3 essieux mod. 2400 pro 2019peu servie. Tracteur Casepuma cvx 160, 4.800 h +Ares 836 RZ , 7.100 h. Renault 155-54 meca, BE.
✆ **06 09 76 64 97**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élevateur, télescopiques, charrues, bennnes, épandeurs et autres machines agricoles (0809)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends bineuse Kongskilde 6 rangs à 0.50 m, - vibrocorn tassaspire 1.50 m., - charrue Rabewerck 5 fers reversible, - vibroculteur Siam 6 m., - giro andaineur Kuhn (0804)
✆ **06 70 29 29 32**

38 - Recherche planteuse Super Prefert, légumes, tabac, pommes de terres
✆ **06 73 53 85 49**

38 - Vends cause retraite semoir Kuhn 1500L bon état + Lève sac 1400 euros + lame neige Desvoys.
✆ **04 74 94 20 83**

42 - Vends semoir 15 rangs - pompe 400 l 9 m contrôle ok - machine à traire 3 postes inox et divers
✆ **04 77 29 10 18 hr**

57 - Vends presse Vicon peu servi, semoir engrais 2014dpx 28, sur élévateur Bugnot pour mallieux, brabant 4 fer Huard, semoir accort plus marksem3 m.
✆ **06 76 80 17 27**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

58 - Vends brabant Naud 4 corps, - rotative Kuhn 3 m., 302, - semoir engrais Sulky 18 - 24 m. DPX 1803, - éparus Berry élect. (0806)
✆ **06 38 00 03 96**

63 - AV cellule 500 quintaux gaine de ventilation souffleur gros débit.
✆ **04 73 71 12 52**

69 - Recherche ancien Alambic vapeur sur roues 2 ou 3 vases
✆ **06 83 49 43 94**

69 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC 250G à fléaux. Bon état général, disponible, prête à travailler.
✆ **06 70 89 94 27**

71 - Vends chaudière granules-bois, déchiqueté, céréales, avec ballon eau chaude 600 l et accès, TBE.
✆ **06 64 94 86 77**

71 - Cause retraite vend machine à traire, un pot et baratte bois, avec moteur, bon état de marche.
✆ **06 82 56 38 73**

73 - Recherche machine à traire mobile plate pour VL 8 postes ou 2x4 ou 6x4.
✆ **06 23 62 08 95**

74 - Vends Percheron char châssis fer Delucinge plancher bois calèche.
✆ **04 50 22 85 53**

Elevage

73 - Exploitation laitière recherche une boule a lait inox 1000l avec ou sans chariot contact par sms ou tél.
✆ **06 86 07 36 46**

Véhicule

Utilitaire

58 - Vends camion bétaillère V W LT 40 moteur, 150 000 kms, caisse 335 000 kms, CT OK (0706)
✆ **06 20 19 70 43**

71 - Vends Renault Master bétaillère (caisse Alu), TB état, CT ok, 186.000 km.
✆ **03 85 28 25 12 ou 07 88 56 58 72**

Tourisme

26 - Vends Peugeot 207 an 2010 HDI 5 portes, 70cv, 4 pneus neuf 130000 km, distrib 2020, CT ok, prix 4990 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

38 - Cède caravane en l'état 12m de long, 2m20 de large. Intérieur cuisine, salle d'eau, wc, 1 chambre. Monté sur essieu.
✆ **06 81 88 82 67**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin bio prairie permanente 50 grosses bottes rectangulaires.
✆ **04 74 61 74 95**

01 - Vends paille BR 120X120.
✆ **06 98 36 65 15**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 38 05 65 50**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11**

69 - AV pommes bio variété Opale dalinette Idared Golden.
✆ **06 85 42 47 22**

Fourrage

03 - Vends enrubannée PT bio, blé, méteil, graines luzerne, graines chicorée fourragère, plaquettes de bois pour litière, échange contre fumier (0907)
✆ **06 03 80 08 26**

Vends foin livraison camion remorque Tel : 06 23 79 23 84

03 - Vends foin bottes rondes récolte 2020 - 03 Allier prix 120 euros la tonne.
✆ **06 07 66 11 26 - 06 86 98 91 85**

03 - AV 03 foin de prairie naturelle 2020 balles 90x120x240.
✆ **07 57 06 36 60**
rber03@gmail.com

18 - Vends enrubannage meteil, balles rondes, 1,70, 80 euros / tonne, enrubannage RGI, ensilage maïs vrac silo
✆ **06 09 76 64 97**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

21 - Paille de pois et foin en bourgogne, livraison assurée. Renseignements (0810)
✆ **06 85 73 22 68**

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, possibilité transport (0912)
✆ **06 85 73 22 68**

38 - Vends foin bonne qualité bottes rondes 120 euros/tonne région Morestel.
✆ **06 83 17 23 77**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achat vente paille foin luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

69 - Vds Luzerne, foin BR ou HD, paille bottes carrées, enrubannage. Livraison par 10T 15T ou 20T
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

21 - Vends à Seurre parcelle de terre à maïs de 14 ha libre, accès par route, possibilité extension. Faire offre (0607)
✆ **06 08 60 64 10**

39 - Couple JA cherche exploitation agricole zone Comté.
✆ **06 86 90 88 96**

58 - Vends bâtiments agricoles accès direct depuis la voie communale, stabulation 976 m2 + hangar 807 m2, parcelles attenantes 2 ha et possibilité location 3 ha à côté (0913)
✆ **06 61 98 41 60**

Location

Agricole

58 - Recherche pour bovins 10 à 150 ha, herbe à pâturer ou mise en pension pour 2021 (0712)
✆ **06 68 17 02 01**

89 - Urgent recherche prés secteur Saint-Florentin. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (0704)
✆ **00 00 00 00 00**

Immobilier

71 - Tout prés Mâcon loue gîte, tt confort, 6 personnes + bébé, 3 chambres doubles.
✆ **06 87 33 94 28**

Autres

84 - 84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Stage

21 - Recherche stagiaire exploitation ovins-céréales (0901)
✆ **03 80 90 74 07 HR**

42 - Exploitation céréales 90 ha recherche stagiaire école sérieux et sympathique à partir de juillet 2021.
✆ **06 43 08 85 01**

Offre de service

69 - Clément Dupont propose sursemis de prairies et semis sous couvert de céréales.
✆ **06 11 87 36 86**

DIVERS

42 - Vends 6 génisses Salers 18 m BO calmes gar. san. BVD + cornadis 6mètres démontable en 3 m pour 25 bêtes.
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265 HED 2004 - tronçonn. Echo CS 680 + pneus 4x4 265.70.16 + pneus Trellborg 520.70.38 80% usure
✆ **06 87 13 29 09**

Mariage

22 - Homme 55 ans, pré retraité veut rompre solitude en cette période de confinement aimerait connaître une amie motivée capable comme lui de prendre un nouveau départ pour aller plus loin ensemble. Annonce sérieuse. Réponse assurée (0906)
✆ **06 98 97 78 70**

Animaux

Bovin

01 - Elevage Limousin vend taureaux 16-20 mois père qualifié RR ; vaches pleines terme mars-mai garanties BVD - paratub.
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends bons TX charolais 17 mois vêlages faciles Elevage Corneloup Laurie - lauriecorneloup@homail.fr
✆ **07 87 06 13 52 / 06 83 22 20 77**

15 - A vendre 20 doublonnes salers prêtes à saillir, vaccinées FCO, dociles, IBR A.
✆ **06 83 11 63 33**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **06 23 16 10 19**

18 - L'élevage HBC Jubert à Massay (18) propose des veaux reproducteurs de 12 à 15 mois.
✆ **06 07 75 73 13 François ou 06 75 56 50 97 Pierre-François**

18 - Earl Breton vends reproducteurs Charolais HBC 12 - 14 mois dociles avec de bonnes qualités maternelles (mère RR4S) et de viande.
✆ **06 82 25 17 13**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **06 23 16 10 19**

18 - Vends TB reproducteurs charolais HBC, nés en décembre 2019 et janvier-février 2020, toushivernés au pré et aptes àla saillie (avec toutesgaranties sanitaires etlivraison assurée), prixraisonnables : fils deMaori, élevage Goujat (Rhône) ; de Loubard et Invictus, élevage Micaud (Allier) et plusieurs vêlages faciles, dont un sans corne (mère origine Hiver).
✆ **06 07 91 98 08 (J-Marc), 06 07 62 33 74 (Anthony) et 06 81 38 47 12 (Hubert)**

CHAROLLES

JOURNÉE DE L'ÉLEVAGE CHAROLAIS

Jeudi 11 mars 2021
En plein air
Au Parc des Expositions

Organisée par la Société d'Agriculture de Charolles & l'Association des Éleveurs Charolais d'Entre Saône et Loire

Renseignements au 03 85 24 17 54 ou sur charolais71.fr

Concours primé de printemps ouvert à toutes catégories de bovins maigres, veaux et taureaux inscrits HBC ou non, bovins de boucherie

18 - Vends, au choix, bon reproducteurs, 18 mois, inscriptibles, avec toutes garanties sanitaires et livraison. GAEC Dudragne besson
✆ **06 81 69 19 22**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent 06 76 65 35 98 Baptiste 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS. Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - EARL Boccard à Montigny Montfort vend reproducteur charolais de 15 mois, père Dumas (IA), convient sur génisse, croissance, finesse, docilité (0801)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Echange fumier contre paille (0904)
✆ **06 45 65 16 90**

25 - Taureaux MO 11 à 18 mois fils de Mitsouko Fall mère 8000 à 35 TP, vaches vélées toutes garanties.
✆ **06 88 90 81 23**

42 - Vends mâle Hinghland 2 ans - herbook pour reproduction.
✆ **07 50 38 78 64**

42 - Vends taureau 2 ans déjà sailli HBC livraison assurée LESPINASSE JM
✆ **06 82 49 25 24**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 15/16 mois HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos.de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs 15 mois HBC, bon index, vêlage facile et SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0603)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - GAEC de la Croix 58200 Pougny Vend taureaux 1 à 2 ans, HBC, index, élevage 100% IA, isu 107.5, ivmat 106.8 (0709)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends bon taureau 7 ans, très bonne production mâle et femelle, TGS, IBR A (0708)
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Quotas ABA, prêtons contre soins vaches, génisses primables pour compléter vos quotas 2021, possibilité de conserver le cheptel en contrat de location en 2022 et plus (0711)
✆ **06 68 17 02 01**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 2 génétiquement sans corne + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux.
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92 - 06 09 97 30 37**

58 - Vends taureaux 2 ans au pré, - gros veaux reproducteurs 14 mois, le tout charolais et HBC. Trinquet Gilles - Moulins-Engilbert (0807)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - Vends taureaux 1 de 4 ans, - 1 de 2 ans, - veaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roubé-Fayet - Magny-Cours (0910)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends taureaux 2 ans et veaux 15 mois, prix raisonnables. GAEC Pautet - 58170 Savigny Poil Fol (0909)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends mâles charolais sans cornes issus IA (0902)
✆ **06 70 98 31 12**

58 - Vends reproducteurs Limousins 14 à 16 mois HBL ou non dont 1 SC, père qualifiés. GAEC de Selins (0911)
✆ **06 78 97 54 52**

69 - Vds jeunes mâles reproducteurs limouisins et génisses 18 mois limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Elevage Limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) Gene sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS Inscrits très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles reproducteurs 1 an, HBC, TGS. Dufraigne D. et J. 71190 La Tagnière (0609)
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux charolais, 18 à 30 mois, non inscrits, hivernés au pré, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Élevage Pacaut Jean Marc vend grand choix de taureaux 2 ans et 1 an, avec ou sans corne, IBR, BVD.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Elevage Charolais HBC Vd reproducteurs 1 an et 2 ans TGS, Ducert Claude Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds veaux reproducteurs hiverné au pré, sans corne, vêlages faciles, génotypé, origine IA.
✆ **06 10 14 04 10**

71 - Vds veaux repro. charolais, type viande, vêlage facile, hivernés au pré, TGS, livr. ass., Bernollin Éric, Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Vends génisses PH prêtes à vêler, étable contrôlée (0803)
✆ **06 33 02 11 67**

Ovin

42 - Vds 8 brebis 4 agneaux mâles 3 femelles nés en février 2020.
✆ **04 77 52 98 01 HR**

Chien

01 - A réserver chiot Berger des Pyrénées (Labrit) parents extra troupeau, poils longs, 2 mâles + 1 femelle n° identification mère 2502687110912214 n° siren 342943743.
✆ **06 63 37 70 09**

69 - Vends chiots Bordeer Collie nés le 05/01/2021 non Lof. Siret 45283896400016.
✆ **06 29 41 82 24**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Emploi

Offre

01 - Exploitation agricole cherche chauffeur polyvalent toutes opérations culturales - CDI - Salaire selon compétences - expérience secteur Sud Ain.
✆ **06 76 03 14 55**

01 - Cherche ouvrier agricole en CDI à plein temps ou temps partiel, expérience fenaison indispensable, moisson, récolte paille... Poste basé secteur Villefranche sur Saône.
✆ **06 68 93 44 60**

01 - Mairie St-Didier-S/Beaujeu cherche H/F sachant conduire tracteur av. lame neige, épareuse, rétrofossé, connaiss. espaces verts/bricolage. Envoyer cv et lm à :
✆ **mairie@saint-didier-sur-beaujeu.org**

AGENT MASSEY FERGUSON
RECHERCHE TECHNICO-COMMERCIAL (E) EN MATERIELS AGRICOLES
Bonne connaissance du milieu agricole secteurs Yonne et Côte-d'Or
Expérience souhaitee : 2 à 3 ans
Prendre contact au : 06 07 58 99 47

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com.
✆ **06 88 12 72 11**

18 - Cuma, Cher, recherche chauffeur de pelleteuse, connaissances forestières souhaitées.
✆ **06 11 11 43 05**

21 - Offre pavillon champêtre confortable contre gardiennage et menu service, proximité de Beaune, couples de jeunes retraités agricoles conviendrait. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (0710)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

27 - Ferme de polyculture-élevage en Normandie cherche salarié (e) polyvalent (e) en CDI, atelier bovin allaitant, HBC (0903)
✆ **06 84 88 71 60**

26 - La société Héliantis recherche sur le territoire SUD Valence / Montélimar un Technicien d'expérimentation pour un CDD de 7 mois. Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter.
✆ **04 75 45 38 22**

69 - Hippodromes Bron - Vaulx en Velin (69) recherche ouvrier agricole H/F CDI temps plein + heures sup. saison courses. Envoyer CV à :
✆ **scl@leshippodromes-delyon.fr**

L'AGC Cerfrance
RECRUTE
plusieurs techniciens (nnes) PAC - CDD 2 mois
sur le secteur 21, 70, 89

À propos de CERFRANCE BFC
CERFRANCE BFC, membre du premier réseau associatif national d'expertise-comptable, 420 collaborateurs et 20 agences réparties sur 4 départements (21,70,89,90) est spécialisé dans le conseil, la gestion et l'expertise-comptable auprès de ses 8 600 clients (entreprises agricoles, TPE, PME, services, artisans, commerçants, professions libérales).

DESCRIPTION DU POSTE
Vous accompagnez pendant 2 mois (fin mars à fin mai) les exploitations agricoles de notre département dans l'élaboration des déclarations de surface dans le cadre de la PAC. A ce titre, vos missions principales sont :
• d'assurer la réalisation des dossiers de déclaration de surface,
• d'élaborer les déclarations de surface dans le cadre de la PAC sur le site TELEPAC,
• de renseigner les exploitants sur la réglementation PAC.

DESCRIPTION DU PROFIL
Vous justifiez d'une formation du Bac à une licence professionnelle dans le domaine agricole. La connaissance de la PAC et la pratique des déclarations de surfaces ainsi que la capacité à maîtriser des outils cartographiques sera fortement appréciée. Votre capacité d'analyse, d'aisance relationnelle, d'utilisation des nouveaux outils de communications et votre sens du résultat seront des atouts pour réussir dans votre mission d'accompagnement.
CV + lettre de motivation à déposer sur le site Taleez
https://taleez.com/careers/cerfrance-bfc/

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

58 - Ferme laitière robotisée recherche salarié (e) polyvalente (e), CDI, région Puisaye (0802)
✆ **06 74 52 22 55**

74 - Exploitation bovin lait cherche salarié sérieux motivé avec expérience. Possibilité association pour reprise future location. Logement possible.
✆ **06 24 52 05 02**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

→ NOMINATION

SCPI EPARGNE PIERRE

SCPI au capital variable
minimum de 800 000 euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
794 246 975 R.C.S DIJON

Modifications
Le PV d'AGM en date du 01/07/2020, a nommé M. Matthias BARDON demeurant 27 avenue de Versailles 75016 PARIS en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de M. Roland DUCROZANT démissionnaire. Mention au R.C.S. de DIJON.

AL210929517

SCPI EPARGNE PIERRE

SCPI au capital variable
minimum de 800 000 euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
794 246 975 R.C.S DIJON

Modifications
Le PV du conseil de surveillance en date du 05/11/2019, a nommé M. Michel CATTIN demeurant 1 rue du Chalet Le Souillot 25270 CHAPELLE D'HUIN en qualité de président du conseil de surveillance en remplacement de M. Roland DUCROZANT démissionnaire. Mention au R.C.S. de DIJON.

AL210929518

MAISON DES GRANDS CRUS

SASU au capital de 602 200 €
Siège social : Château de Saint Aubin
21190 SAINT AUBIN
395 115 447 RCS DIJON

Par décision du 16/02/2021, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Président, la société SA à directoire et Conseil de Surveillance LES PETITS FILS DE VEUVE AMBAL dont le siège social est Le Pré Neuf 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, 725 720 486 RCS DIJON, représentée par Aurélien PIFFAUT, Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Aurélien PIFFAUT.

Pour Avis.

AL210929530

LA CONSEILLERIE DES TONNELIERS

SAS au capital de 51 000 €
Siège social
24 bis Rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE
313.053.787 RCS DIJON

L'assemblée générale du 01/02/21 a nommé, à compter du même jour :

- Yvan SIEGRIST, 4 Rue de La Pieue, 21360 BESSEY-EN-CHAUME, en qualité de président, en remplacement de Claude SIEGRIST, démissionnaire,

- Claude SIEGRIST, 7 Rue de Montby, 21200 BLIGNY LES BEAUNE, en qualité de directrice générale.

Mention sera faite au RCS de DIJON

AL210929532

PATRICK LEGUY

Société par actions simplifiée
Au capital de 176 660 euros
Siège social : 21430 – LIERNAIS
388 105 835 RCS DIJON

Avis de modification
Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 15/02/2021, l'associée unique a nommé la société ADAGRI ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 306 000 euros, ayant son siège social 16, rue Louis Isambert – 28630 SOURS, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 818 008 328 en qualité de Président à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Patrick LEGUY, démissionnaire ;

Pour avis. Le Président

AL210929550

→ TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSPORTS PENSIER

Société par actions simplifiée
au capital de 89.864 euros
Siège social : rue Maison Dieu –
Zone artisanale- 21220 FIXIN
313 767 824 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020, le siège social a été transféré Route de Saulon – 21220 GEVREY CHAMBERTIN, à compter du 30 avril 2020. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL210928963

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

ARTAUD & Associés

MCKONCEPT

Par décision de l'associé unique du 09/02/21 de la Société par actions simplifiée MCKONCEPT au capital de 10 000 €, 833 439 755 RCS DIJON, le siège social est transféré à compter du 01/03/21 de SAINT-USAGE (21170) 24 route de Beaune, à SAINT-USAGE (21170) 47 rue du 19 mars 1962.

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis,

AL210929513

ACTIGEST S.A.R.L

CECEM

SARL au capital social de 11 000 Euros
Siège social: route Nationale 5
SIREN 443 587 134 R.C.S. DIJON

Par AG extraordinaire du 15 janvier 2021, le siège social a été transféré au 2 rue Gustave Eiffel 21110, à compter du 01/03/2021.

Pour avis.

AL210929522

→ MODIFICATION DE CAPITAL

GROUPE NCB

Par AGE en date du 19/12/2020, l'associée unique de la société GROUPE NCB, EURL au capital de 1 000 euros, RCS DIJON 850 788 365, Siège social : 1 B rue Champeau 21800 QUETIGNY, a décidé d'augmenter le capital social de 529 000 euros pour être porté à 530 000 euros par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis – La Gérance

AL210929521

LA MARGELLE

CAPITAL SOCIAL
Dénomination : LA MARGELLE. Forme : SCI.
Capital Social 1500 euros Siège social : 28 Rue DE MONTCHAPET, 21000 DIJON. 482424066 RCS de Dijon Aux termes d'une décision de la Gérance en date du 24 février 2021, le capital social a été réduit de 1500 euros à 750 euros et les statuts modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210929531

LILOU

Par AGE en date du 30/06/2020, les associés de la société LILOU, SARL au capital de 100 euros, RCS DIJON 501 956 783, Siège social : 25 B rue des Cents Ecus 21000 DIJON, ont décidé d'augmenter le capital social de 499 900 euros, pour être porté à 500 000 euros, par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis – La Gérance

AL210929546

DIJON METROPOLE SMART ENERGHY

Société par actions simplifiée
au capital de cent quatre-vingt-deux mille (182.000) euros
Siège social : 1-3 allée André Bourland, 21000 Dijon
852 831 197 RCS Dijon

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes d'une décision unanime des associés du 12 février 2021, le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 82 000 euros. Les articles 7.1 et 7.2 des statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention
Capital : 100 000 euros
Nouvelle mention
Capital : 182 000 euros
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL210929553

→ RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce du journal Terres de Bourgogne n°1603 du 06/11/2020 (édition 21), il y a lieu de lire concernant la société EMPA, désignée en tant que Directeur général de la SAS LE BŒUF ETHIQUE, qu'elle son siège social à Passage Saint-Paul 16 et non pas Passage Saint-Paul 11- 7700 MOUSCRON (BELGIQUE). Pour avis,

AL210929504

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 14 octobre 2020 dressé par Maître Didier LEVRAY, notaire membre de la SCP «NOTAIRES DIJON PREFECTURE» - 43 Rue de la Préfecture 21000 DIJON. Monsieur Patrick LUMINET né(e) le 16 novembre 1959 à DIJON. Et Madame Jocelyne Marie-France LUMINET née MARTIN. né(e) le 8 février 1966 à MAGNY SUR TILLE. Demeurant ensemble 15 Rue de la Forêt, 21560 Remilly sur Tille. Mariés le 21 septembre 1985 par devant l'officier de l'Etat civil de MAGNY SUR TILLE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL210929540

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/03/2021
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ECHEVANNES: pré, bois - Classification d'urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier

6 ha 26 a 14 ca - Champs tremisots: ZH-105[9](A)-105[9](B)

CORCELLES-LES-MONTS: landes - Classification d'urbanisme : Zone Ap du PLUi-HD de Dijon Métropole - Objectif : Maintien du fermier

12 a 80 ca - En montfeuillot: A-154

BAUBIGNY: Vigne et terre à vigne AOC BHCB Rouge - Certification AB en cours

Classification urbanisme - Zone A du PLU

1 ha 11 a 47 ca - La couleuvraire: ZK-285[66](*)[F1]-285[66](*)[F2]-285[66](*)[F3]

ARNAY-LE-DUC: Pré - Urbanisme : PLU, zone A

8 ha 87 a 40 ca - Pre de la loire: ZH-14(J)-14(K)

ESSEY: Pré, terre, comportant des bâtiments (grange, maison mitoyenne et petite ruine) Urbanisme : PLU - parcelles en zone U : section B numéros 85-86-87-91-93-94-96-99 ; les autres parcelles en zone A

26 ha 67 a 87 ca - Du centre: B-94 - En presle: WE-35(J)-35(K) - La borde: WA-9(J)-9(K) - La courte raie: WA-22 - La meloise: WK-19 - La mouilliere: WD-15(J)-15(K) - La voie de meilly: WA-37(J)-37(K)-37(L)-37(M)

- La voie de tepeney: WA-45 - Le moulin a vent: WE-40 - Le village: B-85(A)-85(Z)-86(B)-87-91-93[I1]-96-99

- Les maillies: WA-3 - Sur pellerin et chp de beu: WE-29

MEILLY-SUR-ROUVRES: Pré - Urbanisme : RNU

5 ha 53 a 00 ca - Le bas de tagny: ZO-19

SAINT-PRIX-LES-ARNAY: Pré - Urbanisme : RNU

15 ha 10 a 26 ca - La creuse: ZA-5-27[255]-32[59]-80[4] - Le reuvery: ZH-2-3

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/03/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210929552

AVIS D'AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Article 1397 al.3 du Code civil. Information concernant les époux : Monsieur Laurent Roger URVOY, et Madame Sylvie Clotilde Marguerite PAPON, son épouse, demeurant ensemble à TALANT (21240), 33 avenue des Marronniers. Monsieur est né à CHARENTON-LE-PONT (94220), le 13 octobre 1961, Madame est née à CHAMALIERES (63400), le 12 février 1962. Mariés à la mairie de SAINT-NECTAIRE (63710) le 7 septembre 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé SEDILLOT, notaire à PARIS, le 21 juin 1991. Information concernant l'aménagement du régime matrimonial : Adjonction d'une société d'acquêts avec insertion d'une convention préciputaire au profit de l'époux survivant. Acte contenant l'aménagement de régime matrimonial reçu par Me Anne-Sophie HERBERT-RICHETTA, notaire à PARIS (75009), 13 rue Auber, le 25 février 2021. Informations concernant l'opposition : Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de l'office notarial de Maîtres SÉDILLOT et associés, notaires à PARIS (75009), 13 rue Auber.

Pour avis et mention. Maître Hervé SÉDILLOT, notaire.

AL210929547

→ MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORTS G.R.G.

Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 144.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu –
Zone artisanale - 21220 FIXIN
017 351 495 RCS DIJON

Le procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 février 20 a constaté que le mandat de membre du Directoire de Madame Nathalie GRENIER est arrivé à expiration, il a été décidé de ne pas la renouveler ni de la remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL210929291

AMBULANCE TAXI ROSE

Ancienne forme SARL Nouvelle forme SAS
Au capital de 10.000 €
Siège Social : 9 rue du Marché
21210 SAULIEU
RCS DIJON n°420 417 966

AVIS DE TRANSFORMATION
Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 11/02/2021, la collectivité des associés a décidé de transformer la SARL AMBULANCE TAXI ROSE en SAS à compter du même jour.
Cette transformation entraine la publication des mentions suivantes :
- Forme : société par actions simplifiée
- Capital : 10.000 € divisé en 376 actions de 26,59 € de valeur nominale unitaire et numérotées de 1 à 376
- Objet social : identique outre l'ajout de l'activité suivante : « l'entretien et les réparations de tous types de véhicules légers ».
- Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
- Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant selon les règles applicables pour les décisions extraordinaires à la majorité des 2/3 des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
- Fin du mandat de co-gérant le même jour de M. Quentin MARCHAND, demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU
- Fin du mandat de co-gérant le même jour de M. Yvonnic GLEIZES demeurant au 13 rue des Acacias 21390 PRECY-SOUS-THIL
- Désignation de Mme Carole ROSE, demeurant 8 ruelle Ecornée 21210 SAULIEU en qualité de Président pour une durée indéterminée.
- Désignation de M. Quentin MARCHAND, demeurant au 1 Chemin du Libéré – Hameau de Collonchèvre – 21210 SAULIEU en qualité de Directeur général pour une durée indéterminée.
- Sa dénomination, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis. Le Président

AL210929325

MODIFICATIONS DIVERSES

FRANCOIS DE NICOLAY
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 399 031 566

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, détention et exploitation directe ou indirecte de vignes, réalisation des activités agricoles, préparation des terres, opération de récolte, semis et plantations, traitement des récoltes, pulvérisation des récoltes, taille des arbres fruitiers et des vignes, maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricole et environnemental, exploitation de systèmes d'irrigation pour l'agriculture, vinification, conditionnement et commercialisation de vins ou autres produits issus du raisin, achat et vente de vins sous toutes ses formes, et de raisins en négoce et de modifier en conséquence l'article « DEUX « des statuts,

Pour avis la Gérance

AL210929494

PHARMACIE POINCARE

SNC au capital de 7 622,45 €
Siège social
35 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON
RCS DIJON 324 916 691

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
L'AGE du 31.01.2020 a décidé de modifier l'article 2 article statuts de la manière suivante : Ancienne mention : l'exploitation d'une officine de pharmacie à DIJON (cote d'or) 35 avenue Raymond Poincaré
Nouvelle mention : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

Pour avis La Gérance

AL210929509

ROUGEOT ENERGIE INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : Champ Lain RD 23
21190 TAILLY
RCS DIJON 849 349 691

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes des décisions de l'Associé unique du 23 février 2021,
Il a été décidé de modifier l'objet social à compter de la date de la décision.
En conséquence, l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention :
La société a pour objet : la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer ayant un rapport direct ou indirect avec la transition énergétique, ainsi que lala gestion et la mise en valeur desdites participations ; la réalisation de toutes prestations de services.
- Nouvelle mention :
La Société a pour objet social exclusif de détenir des participations dans des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL210929519

RIVAROSE

SAS au capital de 157.250 €
SIEGE SOCIAL : Rue Remoulaire
Parc d'Activité de la Gandonne
13300 SALON DE PROVENCE
414 763 524 RCS SALON DE PROVENCE

Par décision collective du 16/02/2021, les associés ont nommé en qualité de Président, la société SA à directoire et Conseil de Surveillance LES PETITS FILS DE VEUVE AMBAL dont le siège social est Le Pré Neuf 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, 725 720 486 RCS DIJON, représentée par Aurélien PIFFAUT, Président du Directoire en remplacement de Monsieur Eric PIFFAUT.

Pour Avis.

AL210929529

RB CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 B Ruelle Derrière les Meix
21250 BONNENCONTRE
848 000 659 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 28 janvier 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de coaching sportif et de coaching en pratique des sports subaquatiques techniques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL210929536

CUMA PLAINE ET MONTAGNE

N° d'agrément : 21/97/645
RCS Dijon : 410 708 390

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA PLAINE ET MONTAGNE à 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE réunie le 21/12/2020 a décidé :

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 février 2020,

- de transférer son Siège social de Mairie, 21200 RUFFEY LES BEAUNE chez M. Thomas DEMOULIN, 9 bis rue des Viaux, 21200 RUFFEY LES BEAUNE.

AL210929537

CUMA DE SAINT HUBERT

N° d'agrément : 21/94/613
RCS Dijon 393 597 158

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DE SAINT HUBERT à 21540 TURCEY réunie le 23/02/2021 a décidé :

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 février 2020,

- de transférer son Siège social de Mairie de Turcey - 21540 SOMBERNON Chez M. Loïc TRUPIANO, 12 Rue Landel, 21410 BAULME-LA-ROCHE.

AL210929538

CUMA DES VALLONS

N° d'agrément : 21/82/448
RCS Dijon : 325 994 192

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DES VALLONS à 21580 CUSSEY-LES-FORGES réunie le 12/02/2020 a décidé :

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 28 avril 2017,

- de transférer son Siège social de Chez M. Eric MINOT, 24 Grande Rue, 21580 CUSSEY LES FORGES chez M. Clément BARBÉ, Chemin de la Louère, 21120 CRECEY-SUR-TILLE.

Le Président

AL210929539

MODIFICATION STATUTS

Par décision du 15/01/2021, l'associée unique de la société INSPEKT, SARL au capital de 60 000 euros, Siège social : 7 rue Alexander Fleming 21121 AHUY, RCS DIJON 881 815 757, a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination, à compter du même jour, TIK TRAK et d'augmenter le capital social de 60 000 euros pour le porter à 120 000 euros. Les articles 3 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis, La gérance

AL210929542

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

ID-OZ

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
porté à 25 000 euros
Siège social
2 Bis Allée de Cluny, 21240 TALANT
830 687 869 RCS Dijon

Par décision du 1er mars 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 22 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 3 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 25 000 euros
Elle a également décidé de transférer le siège social du 2 Bis Allée de Cluny, 21240 TALANT au 11, rue de l'ingénieur Bertin, 21600 LONGVIC à compter du même jour, et de modifier en
conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL210929548

→ VENTE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 février 2021 à Fontaine-Lès-Dijon, la société LEADER DISTRIBUTION FONTAINE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.581.885 euros, dont le siège social est situé Rue des Prés Potets, 21121 Fontaine-Lès-Dijon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 480 230 416,

A donné en location-gérance à la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Fontaine-Lès-Dijon (21121) – Rue des Prés Potets, pour lequel la société LEADER DISTRIBUTION FONTAINE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 480 230 416 00012.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 22 février 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL210929499

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LEADER DISTRIBUTION FONTAINE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.581.885 euros
Siège social : Rue des Prés Potets
21121 Fontaine-Lès-Dijon
480 230 416 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 22 février 2021, l'associé unique a constaté la cessation des fonctions de co-gérant de Monsieur Franck Fras à cette même date.

AL210929500

FAST CAF

SARL au capital de 6000 €
Siège social : 19 B bd Georges Clémenceau,
21000 Dijon
834 973 901 RCS de Dijon

L'AGE du 11/12/2020 a pris acte de la démission des fonctions de gérants de M. GRILLARD JEAN MARIE, M. GUEGAN GIANI, à compter du 31/12/2019. Modification au RCS de Dijon

AL210929503

S.C.E. CHEVALIER PÈRE ET FILS

Société Civile d'Exploitation
au capital de 172 000 Euros
Siège social : Hameau de Buisson
21550 LADOIX-SERRIGNY
324 283 993 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale du 1er septembre 2020 a pris acte de la démission de Mr Claude CHEVALIER de ses fonctions de cogérant de la société avec effet au 31 août 2020 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Mme Chloé CHEVALIER continuera d'assumer seule les fonctions de gérante. La gérance

AL210929515

CLAUDE CHEVALIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 896 000 euros
Siège social : Hameau de Buisson
21550 LADOIX-SERRIGNY
388 171 449 RCS DIJON

Suivant décision du 1er septembre 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Mr Claude CHEVALIER de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Julie GUYOT, demeurant à PREMEAUX-PRISSEY (21700) 21 D 974, pour une durée illimitée à comp-

ter du 1er septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210929516

AUXOIS SPORTS

**SARL au capital de 40 000 euros
Siège social
3 rue Buffon 21140 SEMUR EN AUXOIS
484 772 074 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 04/06/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Gabriel LOPEZ de ses fonctions de gérant à compter du 04/06/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Gabriel LOPEZ a été supprimée.

Pour avis. La Gérance

AL210929528

PRESTIGE DES GRANDS VINS DE FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 220 920 euros Siège social : 4 rue Docteur Guyot - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 326 944 931 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 15 FEVRIER 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Hervé CORCIA de démissionner de ses fonctions de gérant avec effet ce jour, et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Patricia CORCIA, demeurant 16 rue Chanson Maldant - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, pour une durée illimitée à compter du 15 février 2021. Pour avis La Gérance

AL210929545

➜ NON DISSOLUTION

JACQUOT TRANSACTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros Siège social : 14 rue François Mortureux - 21200 BEAUNE 850 778 374 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210929520

GOLDNSTUDIO

**SAS au capital de 500 euros
Siège social : 8 D rue du Général de Gaulle
21110 FAUVERNEY
838 095 933 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 31/03/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS. Le Président.

AL210929526

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BCA

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
24 rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE
RCS DIJON 513 188 730**

L'AGO du 31.12.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Cyril BAUDOT (,24, rue de l'Abreuvaille 21130 CHAMPDOTRE) donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de

liquidation seront déposés au RCS DIJON.

Pour avis.Le Liquidateur.

AL210929508

RUFER HABITAT

**SARL en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 24, rue Théodore De Bèze -
21000 DIJON
529 025 264 RCS DIJON**

Par décision du 21/12/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Pierrick RUFER, demeurant 24, rue Théodore De Bèze - 21000 DIJON, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 24, rue Théodore De Bèze 21000 DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au RCS.
Le Liquidateur.

AL210929506

SCI AURORE

**SCI au capital de 762,25 €
18 Rue D'Assas 21000 Dijon
340 352 087 RCS Dijon**

L'AGE a décidé, le 15/12/2020, la dissolution anticipée de la société, au 15/12/2020, désigné liquidateur Mr ROLLAND Gilbert, 18 Rue D'Assas, 21000 Dijon et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Dijon

AL210929511

FJPLAST-CONSULTING

**SAS en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 2 impasse Saint Bernard
21110 CHAMBEIRE
Siège de liquidation
2 impasse Saint Bernard 21110 CHAMBEIRE
841 085 228 RCS DIJON**

Par décision du 31/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de DIJON.

AL210929534

GARAGE DE FONTENELLE

**Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Route de Licey
21610 FONTENELLE
Siège de liquidation : 4 Route de Licey
21610 FONTENELLE
834 462 640 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 10-11-2020 au 4 Route de Licey 21610 FONTENELLE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation au 30-09-2020, déchargé M. Philippe VANHEE, demeurant 4 Route de Licey 21610 FONTENELLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL210929535

PROGEST CONSULTING

**SAS en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège de liquidation
16 avenue Charles de Gaulle
21220 BROCHON
429 468 051 RCS DIJON**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision du 31/12/2020 au 16 av. Charles de Gaulle, 21220 BROCHON, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Monsieur JEANROCH de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS, la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL210929541

SCI AURORE

L'AGO de SCI AURORE, SCI au capital de 762,25€, 18 Rue D'assas, 21000 Dijon, 340 352 087 RCS Dijon, a approuvé, le 31/12/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ROLLAND Gilbert, 18 Rue D'assas, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 31/12/2020. Mention au RCS de Dijon

AL210929551

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 03/02/2021 : forme : SAS, dénomination : L'OEUF DES VARENNES, siège : 9 Route des Mousseneux, 21120 VERNOT, durée : 99 ans, capital : 20 000 €, objet : la commercialisation d'oeufs, l'élevage de poules pondeuses et de tous autres animaux, la vente de sous-produit agricole, la production et la vente d'électricité photovoltaïque et de toute énergie renouvelable. Une action = une voix, cession : agrément en AGE et libre entre associés, Président : M. Jérémy MALLEVRE, demeurant 18 Route des Mousseneux, 21120 VERNOT, Directeur général : M. Julien MALLEVRE, demeurant 20 Route de la Combe Gissey 21120 VERNOT. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL210929471

MLG AUTOMATES

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 rue des Cent Ecus
21000 DIJON
RCS DIJON**

Avis est donné de la constitution de la société MLG Automates, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MLG Automates

Forme : société par actions simplifiée

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 31 rue des Cent Ecus - 21000 DIJON

Objet : en France et à l'étranger, directement ou indirectement : la vente par automate, le commerce de détail hors magasins, éventaires ou marchés

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Présidence de la Société : M. Maxime GAUTHEROT, demeurant 12 rue du Clos Vougeot 21240 TALANT

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis, Le Président

AL210929498

**B.P. 90291
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SOCIETE CIVILE sans statut légal particulier immatriculée au RCS de DIJON, dénommée SCI L'ORMERAIE, au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles. Son siège est à CORBERON (21250) Rue des Ormes et le gérant est M. Jean Michel BALMELLE demeurant 967 Rue Guy de Maupassant 01220 DIVONNE-LES-BAINS.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour Avis.

AL210929502

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA PETITE VADROUILLE

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 6 Place du Murger 21190 MEURSAULT

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans

GERANCE : Fanny DELFOUR 10 Rue de la Garenne 21200 BEAUNE

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés

RCS DIJON

AL210929510

**ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée « ALP DISTRIBUTION»

Capital : DIX MILLE EUROS (10.000 Euros), divisé en 1.000 actions de 10 Euros.

Siège social : 59 Avenue Roland Carraz – 21300 CHENOVE

Objet : Vente à distance sur catalogue spécialisé.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession des actions : Les actions sont librement cessibles par l'associé unique.

Président : Monsieur Pierre BERTON, demeurant 4 Rue Saint Bénigne – 21600 FENAY.

R.C.S. : DIJON

Pour avis

AL210929512

SASU UMD

Suivant un acte ssp en date du 19/02/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : UMD

Siège social : 73 Avennue Du Lac 21000 DIJON

Capital : 500 €

Activités principales : exploitation forestiére

Durée : 99 ans

Président : M. DEVECI UMUT 73 Avennue Du Lac 21000 DIJON

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de DIJON

AL210929524

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2021 à SAINT-LEGER-VAUBAN, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : M.D. RENOVATION. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : Maçonnerie, couverture, menuiserie - Travaux de second œuvre (plaquisterie, isolation, carrelage.) - VRD, Terrassement. Capital social : 1 euro. Siège social : 14 route du Bon Rupt - Hameau de Ruères - 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Tristan MORENO demeurant 14 route du Bon Rupt - Hameau de Ruères - 89630 SAINT-LEGER-VAUBAN. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL210929527

AMI

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Place du Théâtre
21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01 Février 2021, il a été

constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AMI

Siège social : 5 Place du Théâtre - 21000 DIJON

Objet social : Achat, vente, rénovation, location et promotion de tous biens immobiliers ou

terrains

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au

Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000,00 euros

Gérance : Madame Maria FERREIRA SOARES, demeurant 5 place du Théâtre - 21000 DIJON, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL210929543

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 26 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : groupement foncier agricole.

Dénomination sociale : CHAMELICE.

Siège social : 6 Rue Samuel Legay – 21200 BEAUNE,

Objet social : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition ; et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.

Durée du Groupement : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation du Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 10.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Jean-Marc PANDRAUD demeurant Apt 1822, 10 Museum Way, CAMBRIDGE MA02141 (Etats-Unis),

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation du Groupement au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis.

La Gérance.

AL210929549

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

**Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault
(Nièvre)
22, rue Gambetta**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 28 mars 2011,

Mme Paulette DULAT Vve TAIZIERES, dt à NEVERS (58) 3 rue des Quatre Echevins, Née à NEVERS (58), le 30 septembre 1922. Décédée à NEVERS (58), le 26 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 9 février 2021, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 11 février 2021.

Opposition pourra être formée auprès du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie du testament.

AL580929975

**OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 20 août 2020, Mme Monique Jacqueline BOUET, en son vivant retraitée, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 41 avenue Gambetta, née à NEVERS (58000), le 11 janvier 1930, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 24 décembre 2020, a consenti un legs universel conjoint.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET,

Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 23 février 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580929980

**OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 16 février 2010, Monsieur Joël GENTY-GAUDILLAT, en son vivant retraité, demeurant à GARCHY (58150) 16 rue Abel Violette, Né à LANCE

(41310), le 29 mars 1950, Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité, Décédé à NEVERS (58000) le 22 mars 2020

A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), le 24 février 2021. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL580930002

➜ NOMINATION

ALPHA EXPERTS

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 €
Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
491 972 329 RCS NEVERS**

Aux termes du PV de l'associée unique du 15/12/2020, la société CPB EXPERTISE, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège est à VILLAPOURCON (Nièvre), Dragne, immatriculée au RCS de NEVERS sous le N° 884 781 857, a été nommée Directeur Général, à compter du 15/12/2020, en remplacement de la société CPB HOLFI, démissionnaire. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL580929990

TIMMATT

**SAS au capital de 5 000 euros
3 Square de la Résistance
58000 NEVERS
821 537 586 RCS NEVERS**

Suivant procès-verbal en date du 12 février 2021, le Président a nommé à compter de ce même jour, pour une durée illimitée, en qualité de Directeur Général, Madame Clara COUSSEMENT demeurant à NEVERS (58000) 14 rue des Jacobins.

AL580929996

AVIS DE MODIFICATIONS

**TEAM'FIT58
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000,00 €
Siège social : avenue du Maréchal Leclerc
Champs de Donzy
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
844 332 049 RCS NEVERS**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 22/02/21, il résulte que Monsieur Jean-Baptiste HERMANN, demeurant à SUILLY-LA-TOUR (Nièvre) 6 La Buffière et Monsieur Sébastien MASSAFERO, demeurant à COSE-COURS-SUR-LOIRE (58200) – 131 quater sur de Donzy, ont été nommés directeurs généraux de la société. Dépôt légal au RCS de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL580930013

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIÉTÉ CIVILE SAINT-JOSEPH

**Capital de 20 000 €
RCS VERSAILLES 795 163 724
Ancien siège social
40, Av. de Villeneuve l'Etang
78000 VERSAILLES
Nouveau siège social
Château des Bordes
rue de la Grande Vanne
58130 URZY**

Aux termes de la décision du 28 décembre 2020 il a été décidé à compter du 1er janvier 2021 : -de transférer le siège social situé à VERSAILLES (78) au Château des Bordes à URZY (58 130) et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

AL580929962

SARL AULARD

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 rue Adrien Laurent
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre)
821 071 461 RCS NEVERS**

Transfert du siège social

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2020, le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2020, de 2 rue Adrien Laurent, CHATILLON-EN-BAZOIS (Nièvre), au 10 rue Creuse - 58110 CHATILLON EN BAZOIS.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL580929974

SCI LP02L

**au capital de 1080€
Siège Social
13 Clos des Vernes Rue du Bourbonnais
18150 LA-GUERCHE- SUR -L'AUBOIS
Immatriculée au RCS de Bourges
793 059 957**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2021 , Informe du transfert de son siège social au 941 rue Ambroise CROIZAT 58600 Garchizy. Modification au RCS de NEVERS et radiation au RCS de BOURGES.

AL580929984

SCI EMMA

SCI au capital de 40 € Siège social : 5 RUE DES FOSSES 58300 DECIZE RCS NEVERS 500564356
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/02/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 10 RUE LUCIEN PERREIMOND 58300 CHAMPVERT à compter du 26/02/2021

Modification au RCS de NEVERS.

AL580930008

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

KLEP'S

**SARL au capital de 10.000€
Siège: Domaine de Candide MEULOT
58110 BICHES
832 013 122 RCS NEVERS**

L'AGE du 27/02/2020 a modifié le capital de 10.000€ afin de le porter à 10.990€.
Statuts modifiés en conséquence. RCS NEVERS.

AL580929994

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine BONNIN, notaire à SARTROUVILLE (78500), 1 rue de la Féculerie, le 24 février 2021.Monsieur Jean Yves Marie SAINTHILLIER, retraité, et Madame Brigitte Claire LE JARIEL, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GIRY (58700), 2 rue du Château.Monsieur est né à LAGHOUAT (Algérie), le 7 janvier 1945,Madame est née à PARIS 13ème arrondissement (75013), le 8 juin 1947. Mariés à la mairie de GIRY (58700), le 3 juillet 1970, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Ont adopté le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE de biens meubles

safer Bourgogne Franche-Comté

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BILLY-SUR-OISY: ZONE RNU

1 ha 96 a 42 ca

- Buisson charlon: ZE-177-180-185 - Coutas des vaux: ZE-242-276 - Derriere les murs: ZE-99 - Le verger oudeau: ZD-14(J)-14(K) - Les chitry: ZK-170-174 - Les revenus: B-37 ZK-4 - Vaulias: ZI-80 - Vaux le poux: ZI-38

Cmne de CORVOL-L'ORGUEIL-LEUX: ZONE N

5 ha 84 a 00 ca

- La vallerote: E-216

Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE A

1 ha 43 a 90 ca

- Les bruyeres du moulin: ZB-49

Cmne de MONTREUILLON: ZONE RNU

3 ha 61 a 15 ca

- Bois de ruere: G-84 - Les echeintres de la l eau: G-378-379(J)-379(K) - Rilon: G-330-331

Et, par extension, Cmne de MHERE: ZONE RNU

1 ha 46 a 60 ca

- L haut de chaux: F-35

Cmne de POUGNY:

ZONE NC

1 ha 39 a 10 ca

- Les camus: ZR-51(*)

Cmne de SAINT-ANDELAIN: ZONE AOC terre à planter Pouilly Fumé

Biens occupés

14 a 36 ca

- Les asserts: BP-140[1065]

Cmne de VANDENESSE: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

Biens libres au 31/12/2022

77 ha 68 a 08 ca

- Champs de nourry: ZD-7 - Grands pres du terreau: ZE-1(A)-1(Z) ZH-29 - L echarpee: A-378-379(J)-379(K) - La varvette: ZE-13-15 - Le culot: ZE-77[392] - Le dechart: A-380(J)-380(K) - Les brieux: A-557-558

- Les coques: B-135 ZI-68[54] - Les mouilles: ZE-67[385]-68[386]-69[387](J)-69[387](K)-70[708]-72[381](J)-72[381](K) - Les saules: ZE-5-6(J)-6(K) - Nourry: ZE-32[643]-33[191]-34[195]-35[194]-36[193]-37[192]-38[190]-43[185]-44[702]-49[703]-54[703] - Ouches de la croix: ZD-15(J)-15(K)-15(L)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/03/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS, Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580930010

et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil, avec apport de biens propres à la communauté universelle.Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de

Maître Antoine BONNIN, notaire susnommé.Pour avis et mention. Le Notaire.

AL580929991

→ MODIFICATION DE STATUTS

GROUPEMENT FORESTIER DE LA CHAUX

Société civile
au capital variable de 406 000 €
Siège social : Château de la Chaux
58230 ALLIGNY EN MORVAN
RCS NEVERS - 838 704 617

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 février 2021, il a été décidé :

. de nommer la société CFBL gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Mme. Alice de CHAMBURE et de M. Pierre de CHAMBURE, gérants démissionnaires

. de transférer le siège social au Parc de l'Empereur, 19200 USSEL à compter 16 février 2021. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Modifications seront faites au RCS de BRIVE.

AL580929956

SOCIETE FERREIRA

Société à responsabilité limitée transformée
en société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social
LD CHANTENOT 58500 CHEVROCHES
390 790 608 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un PV en date du 24 Février 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M Joao FERREIRA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée

par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Joao FERREIRA demeurant Chantenot 58500 CHEVROCHES

Pour avis, La Gérance

AL580929981

SARL WPC

Par décision du 15/02/2021, la société WPC, SARL au capital de 50 000 € ayant son siège lieudit « Les Morins », Impasse des Patureaux, 58320 GERMIGNY SUR LOIRE a décidé de révoquer les mandats de Monsieur Paul REYNE en qualité de commissaire aux comptes titulaire et celui de la SARL CECOTTI THIERRY ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes suppléant rétroactivement à compter du 1er janvier 2018. Pour avis : Damien PELISSIER

AL580929995

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL SECRETS DE PAYSANS

SARL au capital de 16 500 €
6 Avenue du 8 Mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
RCS NEVERS 531 542 397

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2021:

- Augmentation de capital social de 1 500 € par apport en numéraire et création de parts sociales nouvelles, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à seize mille cinq cents euros (16 500 €)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Dix-Huit Mille euros (18 000 €)

- Nomination en qualité de gérant de M. Frédéric COUDRAY-COIGNET dt 15 La Bretonnière 58220 DONZY, pour une durée illimitée à compter du 01.02.2021 en remplacement de Mme Valérie LAPORTE, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance

AL580929999

IMPHY AUTOMOBILES

SARL transformée en SAS
au capital de 155 449,02 €
Siège social
24, Route de Nevers - La Turlurette
58160 SAUVIGNY LES BOIS
651 880 262 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 18/02/2021, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 01/03/2021.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme :

• Ancienne mention : SARL

• Nouvelle mention : SAS

- Administration :

• Anciennes mentions : cogérants : M. Thierry LAJERIGE et Mme Marie-Christine LAJERIGE

• Nouvelle mention : Président : M. Thierry LAJERIGE dt à SAUVIGNY LES BOIS (58) - Le Chollet

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL580930001

PRIMA

Société Civile transformée en SAS
au capital de 5 800 €
Siège social : 199 ter, Route de Lyon
58000 CHALLUY
535 328 769 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 24/02/2021, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du 25/02/2021.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : **Ancienne mention :** SOCIETE CIVILE

Nouvelle mention : SAS

- Objet Social :

Ancienne mention : Prise de participation dans toutes sociétés

Nouvelle mention : Conseil aux entreprises - Achat, vente, location de matériels, équipements, matières premières, denrées et biens meubles - Intermédiaire du commerce – Prise de participation dans toutes sociétés

- Administration :

Ancienne mention : Gérant : M. Horatiu PRISTAVU

Nouvelle mention : Président : M. Horatiu PRISTAVU dt à CHALLUY (58) - 25, Route de Lyon

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL580930007

EPICERIE DU GASPARD

SARL au capital de 1500 €
Siège social : 10 rue Pierre-Emile Gaspard,
58000 Nevers
511 903 155 RCS de Nevers

En date du 15/02/2021, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de : - Modifier la dénomination de la société qui devient : ROSEISSA - Modifier l'objet de la société qui devient : restauration traditionnelle, vente de plats à emporter - Transférer le siège social de la société 25 avenue du Général de Gaulle, 58000 Nevers. Mention au RCS de Nevers

AL580930009

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

CYRUS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 6 Rue du Cloître Saint Cyr
58000 NEVERS
750 973 232 RCS NEVERS

Les associés de notre société sont convoqués en assemblée générale annuelle le 16 mars 2021 à 10 heures, à VARENNES VAUZELLES (58640) - 60 Rue Voltaire - Z.I des Chamonds, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;

- Rapport du Commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus au Président ;

- Affectation du résultat ;

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation des conclusions dudit rapport ;

- Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance ;

- Mandats des Commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel (COVID 19), nous vous rappelons que la distanciation sociale et les mesures barrières devront être respectées. Nous vous précisons que la société pourra être conduite à modifier les modalités d'organisation de l'assemblée générale, en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux et dans l'hypothèse où les dispositions légales et/ou règlementaires le permettront. Dans ce cas, nous vous tiendrons informés. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les associés peuvent :- soit remettre une procuration à un autre associé ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;

- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;

- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les associés de ses titres dans les comptes de la société. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires complétés, signés et parvenus au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée. Le Président

AL580930014

→ VENTE

SCP JP JACOB - Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

VENTE

Vente d'une parcelle boisée -
droit de préférence

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

Bien sis à CIEZ

Description Diverses parcelles en nature de taillis , cadastrées :

- Section YA numéro 66 pour une contenance de 14a 85ca

- Section YB numéro 21 pour une contenance de 36a 35 ca

- Section ZH numéro 43 pour une contenance de 2ha 59a 29ca

- Section ZY numéro 164 pour une contenance de 17a 38ca

- Section YA numéro 47 pour une contenance de 16a 07ca

- Section YA numéro 67 pour une contenance de 14a 20ca

Moyennant le prix de TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTIMES (3 278,70 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Frais en sus à la charge de l'acquéreur.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise en possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de CIEZ, pour faire connaître à Maître Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 14 Rue du Maréchal Leclerc, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la délibération d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droit de préemption qui seront purgés après le présent droit de préférence.

Rappel de l'article L 331-12 alinéa 3 : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL580929993

→ CESSION

Notaires

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
SELARL titulaire
d'offices notariaux
37 ter Avenue Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Emmanuel CLERGET
Julien BOISBEAUX
Valérie CLERGET
Notaires associés

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 9 février 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS, le 19 février 2021, dossier 2021 00006871, 2021N90, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée TA SOEUR, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 66 rue de Nièvre, identifiée au SIREN sous le numéro 833898307 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

A :

Madame Anne-Sophie Mélanie BRAUNER, manipulatrice en radiothérapie, demeurant à NEVERS (58000) 66 rue de Nièvre.

Née à NEVERS (58000), le 26 août 1992.

Célibataire.

Un fonds de commerce de restauration fait maison, préparation de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, traiteur, salon de thé. Vente de pâtisserie, viennoiserie, biscuits, confiserie, chocolaterie, glaces et autres sis à 66, rue de Nièvre 58000 NEVERS, connu sous le nom commercial TA SOEUR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 833 898 307.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.moyennant le prix principal de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 EUR), s'appliquant :

-aux éléments incorporels pour MILLE NEUF CENT TRENTE-CINQ EUROS (1.935,00 EUR),

-au matériel pour DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ EUROS (2.065,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège du mandataire judiciaire susnommé vendeur dans l'acte, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire

AL580929986

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

EARL CHAMP DU CORBIER

EARL en liquidation
au capital de 163 650 euros
Siège Social : Lieu-dit Neufond
58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
R.C.S. NEVERS 493 245 831

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant AGE du 26 octobre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Christophe RICHARD, dmt à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270), Lieu-dit Neufond, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270), Lieudit Neufond.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL580929982

VESTA CONSULTING

EURL au capital de 1000 €
Siège social
6 Rue De Boulasset
58420 BRINON-SUR-BEUVRON
RCS NEVERS 538131830

Par décision de l'associé Unique du 31/12/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M MORFOISSE Laurent demeurant 6 Rue De Boulasset 58420 BRINON-SUR-BEUVRON pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation . Radiation au RCS de NEVERS.

AL580930000

SUPER MAJOR

Société En Nom Collectif
en liquidation
au capital de 32 000 euros
Siège social : PORT AUBRY
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
538 888 363 RCS NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération du 1er février 2021, les associés après avoir entendu le rapport de Mme Marguerite MELET liquidatrice, ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargée de son mandat, et enfin prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 décembre 2020. Les comptes de liquidation ont été déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, la liquidatrice

AL580930004

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/02/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

HUIBAN PRUVOT

Sigle: HP

Siège social: 40 rue des filles 58660 COULANGES LES NEVERS

Capital: 100 €

Objet: La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers,

Ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant: Mme HUIBAN Cecile 40 Rue DES FILLES 58660 COULANGES LES NEVERS

Co-Gérant: M. PRUVOT Cedric 55 Rue DE COMMENTRY 58600 FOURCHAMBAULT

Cession des parts sociales : La cession des parts sociales doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la Société qu'après avoir été signifiée à cette dernière ou acceptée par elle dans un acte authentique conformément à l'article 1690 du code civil.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580929977

AVIS DE CONSTITUTION

Acte s.s.p. du 19 février 2021 : constitution de la société civile immobilière aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GAUJOUR AND CO Siège social : 10 avenue Victor Hugo à SAINT BENIN D'AZY (58) Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers acquis ou édifiés par la société, la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat, la signature de tous actes en vue de l'acquisition de terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains. Durée : 99 ans Capital social : 1 000 €uros Gérant : Monsieur Damien GAUJOUR, domicilié à FONTAINE-LES-DIJON, 30 rue de Dijon. R.C.S. : NEVERS

Pour avis

AL580929978

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 25/02/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BIEN ETRE NEVERS; Objet social : Commerce en boutique et e-commerce de tisanes et produits de bien être à base de plantes.Siège social : 3 Place St Sébastien 58000 Nevers - Capital : 100 € - Durée : 99 ans.Président : JMT DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 100 euros, ayant son siège social 99 RUE EDMOND ROSTAND, 13008 Marseille, 890 198 476 RCS de Marseille.Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants Immatriculation au RCS de Nevers

AL580929979

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2021 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée: EGB HAUWEL

Siège social: 17 rue du pont 58170 LUZY

Capital: 1.000 €

Objet: BTP et second oeuvre

Gérant: Mme DE OLIVEIRA Ana 17 Rue DU PONT 58170 LUZY

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580929985

AVIS DE CONSTITUTION

In Translatio
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 2, rue de Chazeau
58160 Imphy

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2021, il a été constitué sous la dénomination sociale In Translatio une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Sigle : In To

Siège social : 2, rue de Chazeau 58160 Imphy

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet social : traduction

Le capital social s'élève à la somme de 1000 euros.

Gérance : M. Cothenet Fabien demeurant à Imphy est désigné en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Nevers.

Pour avis et mention,

Le gérant Fabien Cothenet

AL580929988

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13 février 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DENOMINATION : MLBM

Objet social : la propriété, l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits mobiliers ou immobiliers, de tous biens meubles et de toutes participations dans toutes sociétés

Siège social : NEVERS (Nièvre), 24 bis rue Paul Vaillant Couturier

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Muriel LAMBERT et Monsieur Benoit MARTY, demeurant à NEVERS, Nièvre, 24 bis rue Paul Vaillant Couturier.

Agrément des cessions de parts : toutes les cessions de parts sociales sont soumises à un agrément préalable par une assemblée générale extraordinaire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL580929989

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SOCIETE CHARASSE

Forme sociale : SAS

Capital social : 3 000 €

Siège social : Le Bourg - 58270 ANLEZY

Objet social : Activités de boulangerie, pâtisserie, confiserie, glacier, chocolatier, sandwicherie - fabrication et vente de plats à emporter - achat, vente de petite épicerie - achat, vente de journaux et de magazines - activité de salon de thé

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Adrien CHARASSE dt à LA MACHINE (58) - 25, rue Daniel Michel

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL580929992

Etude de Me CHERAMY
notaire à NEVERS (58000)

LA RESIDENCE PINPINS

Suivant acte reçu le 26 février 2021 par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse,

Il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes

DENOMINATION : «LA RESIDENCE PINPINS ».

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 500 parts de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 500.

SIEGE SOCIAL : NEVERS (58000), 23ter, avenue Colbert.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

RCS : NEVERS

ASSOCIES :

Monsieur Eric Marie Jacques FREYSSINGE, Monsieur Titouan Sylvain Judicaël Marie FREYSSINGE, Monsieur Maëlig Maurice Alain Marie FREYSSINGE, Monsieur Noé Charles Tristan Marie FREYSSINGE et Monsieur Malo Corentin Nicolas Marie FREYSSINGE, demeurant à NEVERS (58000), 23ter, avenue Colbert,

GERANCE : Monsieur Eric FREYSSINGE,

Cessions de parts sociales : Libres entre associés.

Pour avis

AL580930005

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05 Février 2021, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DU VAL DE LOIRE » dont le siège social est sis BOURRAS L'ABBAYE – 58350 ST MALO EN DONZIOIS.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Président

AL580930011

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 août 2002, Madame Christiane ALLARD, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Roger Louis GUERTNER, demeurant à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400) 7 Rue de la Grenetière.

Née à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020), le 24 octobre 1937.

Décédée à MIGENNES (89400), le 23 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta, le 15 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Brigitte GRANA, notaire à JOIGNY (89300) 48 Avenue Gambetta, référence CRPCEN : 89041, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890929996

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er mars 2008,

Madame Andrée Georgette GUEGUIN, en son vivant retraitée, demeurant à LES BORDES (89500) 1 Route de Villeneuve.

Née à COMPIEGNE (60200), le 3 juin 1924.

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/02/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SCOPARL à capital variable LV ENTREPRISE 89** 3, Rue du Barrage 89250 BEAUMONT. RCS Auxerre 792303083. CIP 4125.

AL890930020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 22/02/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ARNAULT-C** 4 chemin du Prés des Murs Drillon 89570 Beugnon. RCS Auxerre 812654440. CIP 4156.

AL890930021

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 24/02/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl LYS** 14, rue des Isles 89470 Monéteau RCS TROYES 802.890.350.

AL890930038

Veuve de Monsieur Manuel CHAVARRIA et non remariée.

Madame GUEGUIN Andrée Georgette étant divorcée en premières noces de Monsieur André SERRECOHIA.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 6 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sixte BERTHIER, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 3 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit notaire dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 16 février 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890930027

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 février 2019,

Madame Monique Raymonde VALLET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Roger

Pierre CHAULIAGUET, , demeurant à AUXERRE (89000) 22 Rue Hubert Fabureau.

Née à GIRY (58700), le 3 novembre 1926.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 13 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 21 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE (89000) 18 et 20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL890930036

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant codicille olographe en date du 11/07/2016, Mme Mireille, Lucette **MINIER**, veuve de M. Georges Eugène PROT, dt à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE (89520) 5 hameau les Noues, née à SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING (89520), le 18/10/1921, décédée à MONTBARD (21500), le 19/08/2020.

Consécutivement à son décès, ce codicille a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du codicille reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 10/02/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du codicille et copie de ce codicille, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 17/02/2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire

AL890930046

NOMINATION

PILOKUB

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 Euros
Le Petit Quincy - 89700 EPINEUIL
R.C.S. AUXERRE B 793 258 591

Suite à la consultation des associés en date du 31 juillet 2017 ;

La collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Président à compter rétroactivement du 24 juin 2017 Madame Anne GRUHIER domiciliée à LA MADELEINE (59110) 108 avenue de la République, en remplacement de Monsieur Jean-Paul GRUHIER, décédé le 24 juin 2017.

Cette nomination est faite pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL890930031

TRANSFERT DE SIÈGE

ENTREPRISE SPECIALISEE EN PEINTURE ET DECORATION

SAS au capital de 10 000,00 €
Siège social : 10, rue du Clos le Roi
89100 SENS
883 333 288 RCS SENS

Le 31/12/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 10 rue du Clos le Roi à MAILLOT (89100), 5 rue de l'Europe, à compter du 31 décembre 2020. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890929872

CAMPING CAR PLAISIRS 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 15 Route d'Appoigny
89113 FLEURY-LA-VALLEE
877 789 013 RCS SENS

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 01/01/2021, il résulte que:

Le siège social a été transféré à TERVES 89240 ESCAMPS, à compter du 01/01/2021.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL890929905

CONEXC

SASU au capital de 100,00 €
Siège social
6 Square de L'Opera Louis JOUVET
75009 PARIS RCS de PARIS

Par AGE du 15 /12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 2 Rue Louis PERILLIER 89 170 RONCHERES, à compter du 01/01/2021.

Présidence : PEZOUT Philippe Robert Jean 22 Rue de CAUMARTIN 75009 PARIS

Mention d'inscription au RCS d'AUXERRE

AL890929947

DURAND PRESTATIONS SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000,00 euros
Siège Social : 5, Rue Henri Cavallier
89100 SAINT-DENIS-LES-SENS
538 082 611 RCS SENS

Aux termes de décisions en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, alinéa 1er des statuts.

Ainsi, à compter du 31 décembre 2020, le siège social :

- qui était à : SAINT-DENIS-LES-SENS (Yonne) 5, Rue Henri Cavallier
- est désormais à : FONTAINEBLEAU (Seine et Marne - 77300) – 5, rue Fournel.

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 538 082 611, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de MELUN, désormais compétent à son égard.

Pour Avis

AL890930017

S.J.B.
Société d'Avocats

YONNE TRAVAUX CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25 Rue du Général Duchesne
89100 SENS
841 892 466 RCS SENS

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 25 Rue du Général Duchesne, 89100 SENS au 13 Avenue Lucien Cornet – 89100 SENS, à compter du 1er janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890930044

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

LES EXPERTS
Société par actions simplifiée
au capital de 50000 euros
Siège social : 7 et 9 rue du Château
89140 SAINT-SERONTIN
503406811 RCS SENS

Aux termes de la décision de l'associé unique du 1er Mars 2020, il résulte que:

Le siège social a été transféré à 1 bis rue du Moulin 89340 CHAUMONT, à compter du 1er Mars 2020.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

AL890930047

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BATIGRO
SARL au capital de 54 500 euros
Siège social : Rue de Londres
89470 MONETEAU
499 842 508 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22/04/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL BATIGRO a décidé de transférer le siège social du Rue de Londres, 89470 MONETEAU au 359 Avenue Charles Choné 54710 LUDRES à compter du 22/04/2020 et de modifier en conséquence 4 des statuts. Pour avis - La Gérance.

AL890930049

SCI ANASTASIA PATRIMOINE

société civile au capital de 1 000 €
Siège social
15 avenue du Président Wilson
75016 Paris
504102393 RCS Paris

En date du 11/02/2021, l'AG a décidé de transférer le siège social au 38 rue du Faubourg 89560 Courson-les-Carrières à compter du 11/02/2021. Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL890930051

MODIFICATION DE CAPITAL

AVA
Conseil Comptables
Yonne & Aube

AVIS DE MODIFICATIONS

GROUPEMENT FORESTIER de NANCELLE Groupement forestier au Capital de 322 887,02 Euros Siège social nouvellement transféré: SENS (89100) 42 boulevard du Centenaire (anciennement 69380 LOZANNE) 329 979 835 RCS VILLEFRANCHE-TARARE. L'AGE du 26/02/2021 de la société sus-visée, constituée pour une durée de 99 années à compter du 19/06/1984, a décidé de transférer, à compter du même jour, son siège social. Cette décision a entraîné la modification des mentions anciennement publiées ci-après : ANCIENNE MENTION PUBLIEE : SIEGE SOCIAL : 69380 LOZANNE NOUVELLE MENTION : SIEGE SOCIAL : 42 boulevard du Centenaire 89100 SENS En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL890930048

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Caroline BRISSON
Vincent VILLECOURT
Notaire à AUXERRE 89000
18-20 Boulevard
du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 22 février 2021 a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec attribution intégrale au conjoint survivant en cas de dissolution par décès par Monsieur Daniel LIBOLT et Mme Madame Dominique APPERCELLE mariés en premières noces à la mairie d'AUXERRE le 3 septembre 1979 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890930023

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE STATUTS

LOJUPO

SARL au capital de 2 500 euros
Siège social : 1, grande rue - 89570 TURNY
521 811 711 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2021, la collectivité a décidé d'agréer 2 nouveaux associés, de procéder à une augmentation de capital de 3520€ et de modifier l'objet social. Les articles 2, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence puis de procéder à une refonte générale des statuts.

Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL890930002

LA BOUCHERIE DE LA PLACE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 euros
Siège Social: ZAE des Confluents
1, Rue des Sécherons
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
891 420 127 RCS MELUN

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020, l'associé unique de la société susvisée a décidé de transférer le siège social, et de modifier corrélativement l'article 4, des statuts.

Ainsi, à compter du 31 décembre 2020, le siège social qui était à MONTEREAU-FAULT-YONNE (Seine-et-Marne - 77130) ZAE des Confluents, 1, Rue des Sécherons est désormais à SENS (Yonne - 89100) – Centre commercial des Champs Plaisants, 102 Avenue du 8 Mai 1945.

Présidente et associée unique : Madame Khadija CHNANI, demeurant à MONTEREAU-FAULT-YONNE (Seine et Marne - 77130) – 17, rue du Docteur Arthur Petit,

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN, sous le numéro 891 420 127, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés de SENS, désormais compétent à son égard.

Pour avis

AL890930016

YCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social
Le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY
510 599 830 RCS AUXERRE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 28/12/2020, il résulte que :

- La Société Groupe YCARE, société par action simplifiée au capital de 96 000,00 euros, dont le siège social est Le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 880395520 R.C.S Auxerre, représentée par M. Georges FERRARY, Président, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Georges FERRARY, démissionnaire, à compter du 01/01/2021.
- Georges FERRARY, né à RODEZ (12) le 02 mai 1961, de nationalité française, demeurant Le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 01/01/2021.

Pour avis, le Président

AL890930037

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 12/02/2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre 1 le 18/02/21 Dossier 2021 00005896, référence 8904P01 2021 A 00311M. CALVAO Nicolas, demeurant 22 rue Fécauderie, 89000 Auxerre, RCS AUXERRE 535 105 092A cédé à CARTES SUR TABLE, SARL au capital de 5000 euros, ayant son siège social 22 rue Fécauderie, 89000 Auxerre, 892 321 878 RCS d' AUXERRE, un fonds de commerce de commerce de détail, location et vente sur place ou à emporter de jeux et jouets de toute forme dont jeux de société, et tous autres produits, matériels et accessoires s'y rapportant, connu sous l'enseigne «CARTES SUR TABLES» comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel, le numéro de téléphone et l'adresse internet sis 22 rue Fécauderie, 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 32000 euros.La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2021.Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la

dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 22 rue Fécauderie - 89000 Auxerre.

Pour avis.

AL890930034

CESSION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, 30 Novembre 2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUXERRE 1, le 28 décembre 2020 dossier 2020 00038942 référence 2020 N 01250.

La société dénommée MAISON DE L'ANDOUILLETTE «MICHEL SOULIE», CHABLIS-FRANCE, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à CHABLIS (89800), 3 place du Général de Gaulle, a cédé à la société dénommée VAUX DE VILLIERS, Société par actions simplifiée, au capital de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00€), dont le siège social est à SAINT BRIS LE VINEUX (89530), 53 rue Bienvenu Martin, le fonds de commerce VENTE DE VINS ET SPIRITUEUX, CADEAUX, SOUVENIRS ET TOUS OBJETS SE RAPPORTANT AU TOURISME exploité à CHABLIS (89800) 15 rue Auxerroise, connu sous le nom de «AU BON MARCHE DE CHABLIS», pour lequel le cédant est immatriculé au RCS Auxerre sous le n°479.146.854, moyennant le prix de 37.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 32.100 € et au matériel et mobilier pour 4.900 €. Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me BERARDO, notaire à MALIGNY (89800), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Emilie BERARDO

AL890930043

SCP Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE

CESSION

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN le 19 février 2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 24 février 2021, dossier 2021 00006704, référence 8904P01 2021 N 00181,

Monsieur El Hadi LEHSIN et Madame Malika OUAALIT, son épouse, demeurant ensemble à JOUX LA VILLE (89440) 57 bis grande rue,

ont cédé à la SARL à associé unique «MECAMICK 89», au capital de 4000 €, ayant son siège social à VERMENTON (89270), ZA Moque Baril, route de Tonnerre, identifiée au SIREN sous le n° 893 450 619 et immatriculée au RCS AUXERRE,

Le fonds de commerce de mécanique, carrosserie automobile, agricole, viticole, peinture, métallerie, soudure, réparation, négoce de véhicules automobiles et routiers, motos, cycles neufs , exploité à VERMENTON (89270), route de Tonnerre, ZA Moque Baril , connu sous le nom de GARAGE DES TROIS VALLEES .

Moyennant le prix de 55.000,00 €.

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire sus nommé , où domicile a été élu cet effet.

Pour insertion - Le Notaire

AL890930052

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SAINT MURALA

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 7 Rue Henri Dunant
89100 SENS
850 363 557 RCS de SENS

Par AGE du 18/01/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme KAUR SINGH Amrik demeurant 22 Rue Paul Lafargue 93420 VILLEPINTE à compter du 18/01/2021 en remplacement de M. SINGH Joginder démissionnaire

Mention au RCS de SENS

AL890930018

SCP Caroline BRISSON
Vincent VILLECOURT
Notaire à AUXERRE 89000
18-20 Boulevard
du 11 Novembre

CHANGEMENT DE GERANT NOMINATION D'UN CO-GERANT

Dénomination sociale : L.D.

Forme : S.C.I.

Siège social : 5 Avenue de Worms 89000 AUXERRE

Capital social : 155,00 Euros

N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 428.739.874

Aux termes d'un acte reçu par Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE, le 22/02/2021, l'ensemble des associés ont procédé à la nomination d'un co-gérant en la personne de Madame Dominique APPERCELLE épouse de Monsieur Daniel LIBOLT.

Par conséquence, les gérants sont :

- Monsieur Daniel LIBOLT, demeurant à APPOIGNY (89380), 38 rue d'en Bas, Les Bries
- Madame Dominique APPERCELLE épouse LIBOLT, demeurant même lieux

Les statuts ont été modifiés en conséquences

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour insertion

Le notaire.

AL890930022

DUCROT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 Avenue Saint Quentin
89470 MONETEAU
801 030 610 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27 janvier 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant M. Romain DUBESSET, demeurant 21 Route de Pontigny – 89230 VENOUSE, pour une durée illimitée à compter du 1er février 2021.

AL890930029

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

NON DISSOLUTION

TIARE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 14, rue de Gravereau
89100 SENS
509 380 663 RCS SENS

Le 29/01/2021, l'associée unique a décidé, en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL890929890

DISSOLUTION LIQUIDATION

PC CONSULTING

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
53 rue du Bief
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
824 909 733 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2021 au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat le liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateu

AL890930013

RT CONSEIL

SAS en liquidation au capital de 1 500 €
Siège social et siège de liquidation :
8 rue Basse
89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES
791 300 254 RCS AUXERRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

En date du 02.12.2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Géry PORCHERON, dmt 8 rue Basse, 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Basse, 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890930025

EARL SALMON PATRICK

EARL en liquidation
au capital de 35 000 €
Siège social : 2 impasse de la Déblave
Les Thorets - 89320 CERISIERS
438 278 293 RCS SENS

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890930026

EARL DENIS SCHALLER

EARL au capital de 7500 €
Siège social
8 Rue de l'Ecole, 89700 Collan
509 986 360 RCS d' Auxerre

En date du 31/12/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme Sandie SCHALLER, demeurant 13 Chemin Robinet, 10260 Rumilly-lès-Vaudes pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Radiation au RCS d'Auxerre.

AL890930030

PILOKUB

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 Euros
Société en liquidation
Le Petit Quincy - 89700 EPINEUIL
R.C.S. AUXERRE B 793 258 591

Suite à la consultation des associés en date du 25 février 2021 ;

La collectivité des Associés a

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 25 février 2021 ;

- donné quitus au Liquidateur Madame Anne GRUHIER, demeurant à LA MADELEINE (59110) 108, Avenue de la République et l'a déchargé de son mandat.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL890930032

S.J.B.
Société d'Avocats

PHARMACIE PRINCIPALE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 170 000 euros
Siège social
5 Rue Marcelin Berthelot - 89000 AUXERRE
493 258 925 RCS AUXERRE

Avis de clôture

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 février 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2020, déchargé Madame Caroline LATTES, demeurant 5 Rue Marcelin Berthelot – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL890930040

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24/02/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BUY-NEW-HORSE

Capital : 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 €.

Siège social : 15, rue d'Heurtebise, Roussemeau 89500 MARSANGY

Objet : Via une application téléphonique, la mise en relation de personnes dans le cadre de la vente, de la location, de la mise en demi-pension, de prêt et de don d'équidés (chevaux, poneys, etc...)

Durée : 99 ans.

Présidente : Mme Nelly CHALANT, demeurant 15, rue d'Heurtebise, Roussemeau 89500 MARSANGY.

Cession libre entre associés. Agrément dans les autres cas.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS SENS

AL890929980

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: GIRSH DESIGN LE PAS (GDLP)
Siège: 2, rue Haute 89740 Villon
Objet: Commerce, fabrication et vente de mobilier, et objets afférents - Placement mobilier en clientèle - Gestion de production industrielle - Location de matériel informatique tel que logiciels appartenant à la société - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; - toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ; - Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.
Durée: 34 ans
Capital: 3 000 €
Gérance: Mr Emmanuel Ghierche, demeurant 2 rue haute - 89740 Villon.
Immatriculation de la société au R.C.S. de Auxerre.
La gérance

AL890929998

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 février 2021 à CHABLIS, il a été constitué une société civile immobilière : Dénomination sociale : CLOS 2 VAUDESIR. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location, administration et gestion d'immeubles. Capital social : 200 €. Siège social : 8 boulevard du Docteur Tacussel, 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 200 €. Gérant : M. Samuel BILLAUD demeurant 16 rue de Blanchot, Fyé, 89800 CHABLIS. Cessions de parts : Libres entre associés, et soumises à décision des associés prise à l'unanimité pour toutes les autres. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL890930019

LES COCOTTES

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 84 RUE DE LYON,
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 24 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LES COCOTTES

Siège : 84 RUE DE LYON, 89200 AVALLON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros

Objet : RESTAURANT, VENTE DE PRODUITS REGIONAUX, VENTES A EMPORTER, TRAITEUR, SALON DE THE, BAR A VIN ;

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : ZITOUN Aurélie, demeurant 7 Rue de l'Ecole, Lac Sauvin, 89270 ARCY SUR CURE

Directeur général : GUIBERT Martine, demeurant 13 Avenue de Maréchal de Lattre de Tassigny, 89200 AVALLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL890930024

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2021 à JOIGNY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : M.S EXOTIQUES Forme : Société à responsabilité limitée Objet : Epicerie, commerce de tous produits Capital social : 1 000 euros Siège social : 16 Place Colette - Centre Commercial La Madeleine - 89300 JOIGNY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Gérant : M. Mbark ABAJOU demeurant 1 Rue Voltaire Appt 62 89300 JOIGNY La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention.

Le gérant

AL890930028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2020 à TANLAY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI LRA 2B Forme : Société Civile immobilière Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles Siège social : Route de Châtillon, 89430 TANLAY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant et associés indéfiniment responsables : Monsieur Loïc DESBLACHES, gérant, demeurant rue Recorbe, 89430 TANLAY Monsieur Alexandre BAILLOT demeurant 7 route de Moncale, 20214 CALENZANA Mme Rachel DESBLACHES 40Bis cour du Château, 10800 Buchères La Sc LORA, siège social route de Châtillon, 89430 TANLAY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS AUXERRE 889 811 691 Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention, le gérant.

AL890930035

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25 février 2021, il a été constitué une Société par Action Simplifiée Unique

Dénomination sociale : AGER BC

Objet : La société a pour objet l'activité en France et à l'étranger d'agent commercial, d'intermédiaire de commerce et, de représentation commerciale ainsi que le négoce de tous biens, objets, articles, produits, matériaux destinés à être utilisés dans le secteur de l'industrie,agricole et artisanal

La prestation d'expertise de dégât sur fonds agricole d'origine animale ou climatique

Capital social : 1000 Euros

Siège social : 12 faubourg de la poterne 89210 Brienon sur Armancon

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1000 €

Président

Mr Cedric BRUNEAU Demeurant 12 faubourg de la poterne 89210 BRIENON SUR ARMANCON

Cessions de parts :

soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

AL890930039

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGENNES (Yonne) du 25 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HOTEL RESTAURANT MITIGANA. Siège : 16 Avenue Salengro, 89400 MIGENNES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10 000 euros. Objet : hôtellerie, restaurant, traiteur en extérieur, sur place et à emporter, débit de boissons et toutes activités annexes au secteur des cafés, hôtellerie, restauration, cave à vins, vente de produits du terroir, location d'appartement, soirées à thème, organisation de séminaires et de visites touristiques, conférences, exposition, location de matériel. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Nicolas BRELAUD, demeurant 8 Route de la Mouillère – 89400 BONNARD. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL890930042

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er MARS 2021 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile Immobilière DENOMINATION : SCI MJRV SIEGE SOCIAL : 8 Bis Rue de l'Auge – 89000 PERRIGNY OBJET : La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 années CAPITAL : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 €) GERANCE : Monsieur Hervé ABRAHAM demeurant à AUXERRE (89) – 2 Ruelle Darnus et Madame Marie-Jeanne MATUSZAK demeurant à GY L'EVEQUE (89) – 4 Rue de Rechièvre IMMATRICULATION : au RCS d'Auxerre

AL890930050





bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Santé

Téléphone mobile : 10 précautions pour les agriculteurs

Le dernier livre du Dr Arazi révèle que les fabricants contournent les normes sanitaires et surexposent la population. Comment vivre malgré tout avec cet outil indispensable ?

Le coronavirus a éclipsé nombre de questions sanitaires, parmi lesquelles le danger des ondes électromagnétiques émises par cinq milliards de téléphones portables, au plus près de leurs utilisateurs. Le dernier ouvrage du Dr Marc Arazi relate son enquête, à partir de mesures officielles révélant que la plupart des modèles du marché dépassent largement le DAS (débit d'absorption spécifique) autorisé. Et qu'une augmentation spectaculaire de certains cancers pourrait y être liée : en effet, lors d'une conversation, le téléphone émet des ondes proches de celles des fours à micro-ondes et chauffe la zone exposée, oreille et cerveau, mais induit aussi des effets biologiques. Glissé dans la poche du pantalon, ce compagnon intime et discret, de plus en plus nécessaire avec la numérisation de la société, ne reste pas inactif : il signale sa position, télécharge des données… Or selon l'Organisation mondiale de la santé, l'exposition aux ondes est possiblement cancérigène. Le Dr Arazi pointe une évolution inquiétante : *« Les États-Unis constatent une augmentation significative des cancers du côlon et de l'intestin, avec une inversion de courbe atypique : normalement, plus on est âgé, plus le risque de cancer est grand, or les jeunes Américains sont davantage affectés »*. S'appuyant sur les récentes statistiques de Santé Publique France, le Dr Arazi souligne que les cas de cancers graves du cerveau ont quadruplé : *« Sur ces vingt dernières années, la France compte 50 000 morts de glioblastomes »*. Coïncidence troublante, on retrouve les deux localisations habituelles du téléphone : l'oreille et la poche du pantalon. L'exposition à ces fréquences pourrait aussi sérieusement perturber l'appareil reproducteur, avec un risque d'infertilité.

Particularités rurales

Le Dr Arazi détaille les spécificités du monde agricole : *« Les ruraux sont observateurs, attentifs au vivant, ils portent leur regard sur la nature, les animaux et leur bien-être. Ils ont une meilleure conscience que les urbains des risques liés aux lignes à haute tension et aux antennes-relais pour leurs troupeaux, mais moins pour eux-mêmes. Je voudrais leur recommander d'être attentifs aussi pour eux et leurs enfants »*. Les ruraux sont-ils plus exposés que les citadins ? La puissance émettrice de l'appareil est moins sollicitée lorsque l'on téléphone dehors plutôt qu'entre des murs, mais à la campagne les relais sont souvent loin. L'épuisement rapide de la batterie signifie que l'appareil émet au maximum. En revanche, l'agriculteur est libre de le poser sur un porte-téléphone dans son tracteur ou sa voiture, tandis qu'un livreur en ville le garde nécessairement sur lui. Le rapport récent de Santé Publique France qui attribue l'augmentation de certains cancers graves du cerveau, les glioblastomes, aux ondes de téléphonie mobile signale aussi les produits phytosanitaires – double peine pour les agriculteurs. Ironie du sort, l'épidémie de coronavirus a vu des patrons de bistrots condamnés pour *« mise en danger de la vie d'autrui »* car ils servaient des clients, tandis que les ministères et organismes officiels s'intéressent encore moins à la téléphonie mobile. L'avertissement aux femmes enceintes est obligatoire sur les bouteilles de vin depuis 2007, et toujours pas sur les smartphones. *« Il y a une responsabilité du Pouvoir public, français et européen, sur l'encadrement réglementaire et sur l'information envers les usagers des téléphones portables »*.

Dix précautions

Le Dr Arazi résume sa prescription en une phrase : *« mettez de la distance entre vous et votre téléphone »*. Posez-le sur votre bureau ou le porte-téléphone de votre véhicule. Utilisez un kit mains libres. Redécouvrez la fonction sonnerie au lieu de le laisser vibrer tout contre votre peau. En conversation, mettez le haut-parleur au lieu de coller l'appareil à l'oreille. Le Département de la Santé californien ayant émis des doutes sur l'oreillette, qui ferait antenne et amplifierait les risques, achetez une oreillette airtube. Ne pas confondre avec les Airpods (sans fil) élégants, mais qui ajoutent une émission Bluetooth. Si vous devez garder votre téléphone sur vous, rangez-le dans les poches les plus extérieures de vos vêtements. N'offrez à votre enfant un téléphone que le plus tard possible (14 ans, recommande de l'Anses). Assurez-vous qu'il ne dort pas avec et qu'il le met en mode avion s'il l'utilise en réveille-matin. Car comme le résume le Dr Arazi, *« On ne peut plus se passer de cet outil formidable, mais comme pour la voiture, il y a un Code de la route à respecter ! »*



PIERRICK BOURGAULT

Phonegate Tous surexposés, tous trompés, tous mis en danger par nos portables

Précis et documenté, l'ouvrage du Dr Arazi se lit comme un thriller. Il raconte sa quête et les obstacles rencontrés, tant des administrations que de médias souvent liés à la téléphonie mobile par leurs actionnaires et leurs revenus publicitaires. Pire encore, comme pour le diesel – d'où le nom phonegate – le Dr Arazi démontre que les fabricants falsifient les tests et sous-estiment les niveaux d'émission.
Novembre 2020, éditions Massot, 410 pages, imprimé en France, 20,90 €. En savoir plus : www.phonegatealert.org



Polytesse : l'art du vêtement recyclé

Alors que chaque jour qui passe le consommable jetable ne cesse de diminuer, Clément Pelletier a grillé la politesse à ses concurrents en s'intégrant à cette mouvance pour proposer une gamme de vêtements à la fois écologiques et formidables ambassadeurs du Made in France.

Rien ne prédestinait vraiment Clément Pelletier à faire carrière dans l'univers de la mode. On l'aurait davantage vu évoluer dans le domaine industriel après sa formation en génie mécanique automatisme. Ou encore dans le monde du sport pour ce passionné de vélo qui a également réalisé, excusez du peu, un Ironman (homme de fer en anglais), épreuve référence d'endurance sportive en triathlon. Mais c'est finalement du côté du commerce que le garçon va s'épanouir. *« J'ai le commerce dans le sang depuis tout jeune. J'ai créé une entreprise, à peine majeur. Depuis toujours, j'aime ça »*. Une fois ses études finies, il a choisi de se mettre à son compte et d'ouvrir un magasin de course à pied qu'il tiendra pendant deux années. Suivront deux autres années dans l'univers du bâtiment comme commercial. Puis l'opportunité lui est offerte de devenir responsable de magasin pour une franchise américaine dans le secteur de l'alimentaire.

Changer le modèle de l'industrie textile

Néanmoins, Clément Pelletier aspirait à se réaliser autrement à travers une philosophie qui lui est propre. *« J'avais envie de monter un projet autour du vêtement avec une approche écoresponsable, des valeurs de solidarité. Je suis aussi très attaché au Made in France »*. À 28 ans le voici donc qui crée au mois de mars 2020 l'entreprise Polytesse. *« La protection de l'environnement s'impose plus que jamais comme une priorité. Or, dans ce domaine, la mode est loin d'être exemplaire. Pollution, gaspillage, manque d'éthique… Le vieux modèle de l'industrie textile est en total décalage avec les enjeux actuels. Un article de mode parcourt en moyenne 45 000 km et 1 % seulement des vêtements sont recyclés. En parallèle, le plastique fait aussi des ravages : un million de bouteilles plastiques sont vendues chaque minute, treize millions de tonnes finissent chaque année dans l'océan et dix tonnes de déchets plastiques sont produites chaque seconde »*.

Dès lors, Clément Pelletier propose une autre conception, plus proche, plus écologique, plus humaine. *« Pour devenir acteur d'une mode meilleure, l'idée est de fabriquer localement et de réduire de 45 000 km à 3 000 km le parcours d'un vêtement. Mais aussi de réutiliser de manière durable l'existant, pour limiter l'enfouissement et l'incinération. Ou encore de commercialiser en mode précommande pour limiter la surproduction et de promouvoir une consommation raisonnée sans opération promotionnelle abusive »*. Derrière cela, il y a une démarche visant à minimiser la quantité d'intrants. *« Les bouteilles plastiques c'est du polyester. Il est possible de transformer cette matière en fil après l'avoir broyé puis chauffé. Ensuite, ce fil est mêlé avec du fil en coton. Grâce à cette technique, nous revalorisons 15 à 25 bouteilles plastiques et vêtements par produit. Nous économisons 90 % d'eau ainsi que 70 % d'énergie pour la production »*. La volonté est aussi de réduire les déchets autour de l'entreprise. Ainsi, les colis envoyés à un client sont réutilisables cent fois. Quant aux étiquettes, une fois plantées dans le sol, elles permettent de faire pousser des fleurs.

Made in France

Bien évidemment, la volonté de Clément Pelletier est de faire vivre des entreprises localement et nationalement. Et ce, en collaborant notamment avec des entreprises du patrimoine vivant. À noter, aussi, qu'une partie de la production est réalisée par des personnes en situation de handicap. *« Nous veillons au bien-être au travail de nos sous-traitants partenaires et favorisons l'emploi solidaire »*.

Une gamme de plus en plus large

Du tee-shirt au sweat-shirt en passant par les chaussettes, les bonnets et (prochainement) les pantalons, les polos ou encore les espadrilles (conçues à partir d'anciens jeans), Polytesse ne cesse d'accroître sa gamme. *« À terme, la volonté est d'avoir un vestiaire complet, été comme hiver. Avec blouson, veste, manteau, sous-vêtements voire baskets »*. Des vêtements qui, à l'image des tee-shirts, sont pour certains 100 % issus de matières recyclées. Côté commercialisation, Polytesse vend ses produits soit directement sur Internet soit auprès de boutiques du type concept store ou magasins spécialisés dans le Made in France. *« Nous venons de lancer un nouveau service : Polytesse carte blanche qui propose aux entreprises de fournir des vêtements personnalisés. En 2021, nous lançons une gamme de maroquinerie en cuir de raisin. Cela sera fabriqué à partir des déchets de vendanges. Une fois transformé, cela devient un simili cuir »*.


Clément Pelletier est très attaché au Made in France.

RÉGIS GAILLARD


Des vêtements chics et tendances à porter tous les jours.


Il faut aussi mettre la main à la pâte pour comprendre ce qu'est la production en usine.